







LES COMMENTAIRES DE CÉSAR.

DE L'IMPRIMERIE DE J.-M. EBERHART.

LES COMMENTAIRES DE CÉSAR;

TRADUCTION NOUVELLE,

LE TEXTE EN REGARD,

AVEC DES NOTES CRITIQUES ET LITTERAIRES, UN INDEX GÉOGRAPHIQUE ET SIX CARTES DE LA GAULE;

PRÉCÉDÉE

D'UN COUP-D'OEIL SUR L'HISTOIRE, L'ÉTAT POLITIQUE, RELIGIEUX, etc. DES GAULOIS; ET D'UN APERÇU DES INSTITUTIONS MILITAIRES DES ROMAINS.

On y a joint

L'*Abrégé de la Vie de César*; et, pour completter son Histoire politique et militaire, un *Précis des Affaires de Rome*, année par année.

PAR M. LE DÉIST DE BOTIDOUX,

EX-CONSTITUANT.

TOME PREMIER.



A PARIS,

CHEZ NICOLLE, rue de Seine, n° 12.
DEBRAY, rue St-Honoré, barrière des Sergens.
J.-M. EBERHART, rue du Foin St-Jacques, n° 12.

1809.

AVERTISSEMENT.

Je pourrais, à l'aide d'une Bibliographie, faire ici l'énumération de toutes les traductions que nous avons de César, à commencer par celle qui fut entreprise de l'ordre de Charles V: mais, comme on ne lit guère que celle de d'Ablancourt, retouchée par M. de Wailly, je me bornerai à dire, en peu de mots, ce qui, malgré son succès, m'engage à en offrir une nouvelle au Public.

A l'époque même où d'Ablancourt jouissait de toute sa réputation, on appella ses traductions *les Belles Infidelles:* je crois que de nos jours on aurait supprimé le premier mot. En effet, pour ne parler que de son travail

sur César, quoique, presqu'à chaque ligne, il ait, sans scrupule, tronqué l'original, son style n'en est pas moins lâche, froid et pesant: il peut avoir suivi les règles de la grammaire, mais il n'a pas tiré parti de sa langue. Quand il a voulu traduire littéralement son auteur, il s'est traîné servilement sur ses traces, adoptant aveuglément ses constructions, sans considérer que les membres incidens qu'admet le génie du latin, et qui ne lui ôtent rien de sa clarté, sont incompatibles avec le caractère de notre idiôme, dont le principal mérite consiste dans l'ordre et l'enchaînement avec lesquels il nous astreint impérieusement à présenter les idées. D'Ablancourt paraît aussi n'avoir pas senti que l'*Ablatif absolu*, qui donne autant de rapidité que de précision à la période latine, ne pouvant se rendre mot-à-

mot en français que par une circonlocution, fait presque nécessairement, d'une tournure vive dans l'original, une tournure languissante chez le traducteur. J'ajouterai que le peu de connaissance que cet écrivain paraît avoir eu des évolutions militaires, l'a quelquefois jetté dans des méprises qui le rendent inintelligible.

M. de Wailly porte à six mille le nombre des erreurs qu'il a rectifiées ou réparées ; mais le fonds est resté le même, et la couleur du style n'a point changé. Comme la réputation de M. de Wailly était faite, on doit croire que sa complaisance pour un libraire entra pour beaucoup dans le travail modeste qu'il entreprit. En effet, s'il corrigea six mille passages, il en a laissé des milliers encore à réformer, soit quant à l'exactitude du sens, soit quant à l'oubli de

quelque circonstance, soit quant à l'interprétation textuelle, où le mot propre est souvent remplacé par des *à-peu-près*, qui disent plus ou qui disent moins.

Quoique j'aye fait mon possible pour ne point tomber dans les fautes que j'avais remarquées chez autrui, je ne me flatte pas que ma traduction soit parfaite ; mais elle serait bonne, si, pour la rendre telle, il n'avait fallu qu'y donner du temps, des soins et de l'application. Au reste, la seule faveur que je sollicite des gens instruits, qui trouveraient mon travail assez passable pour vouloir contribuer à son amélioration, c'est de me faire parvenir les observations dont ils le jugeront susceptible : ils peuvent être assurés de ma reconnaissance et de mon empressement à profiter de leurs lumières.

Plusieurs traducteurs ont rendu

compte, avec plus ou moins de détail, de la méthode qu'ils avaient adoptée ou qu'ils s'étaient faite. Pour moi, j'ai pensé, comme Lallemand, qu'une traduction devait être CLARA, NON MUTILA, NON REDUNDANS ET TANTUM QUANTUM GERMANA; *claire, point tronquée, point diffuse, et semblable autant que possible à l'original.* Je me flatte que l'on trouvera la mienne *claire* et *point tronquée.* J'espère même que toute personne qui connaît la précision que donne au latin la suppression de nos éternels *que*, de la presque totalité des articles, et le plus souvent du verbe auxiliaire, conviendra qu'à tout prendre, elle n'est pas trop *diffuse* : du moins je ne crains pas d'avancer que, quoique plus exacte et plus littérale, elle est beaucoup plus concise que celles qui ont paru jusqu'ici.

La dernière condition d'une bonne tra-

duction, c'est d'être *semblable, autant que possible à l'original*, d'en conserver, d'en faire reconnaître les traits. Cette condition est, je crois, la plus difficile à remplir; c'est du moins celle qui m'a présenté le plus d'obstacles. Vif et serré dans sa narration, dessinateur exact de ses marches, de ses campemens, de la position des villes qu'il assiège, peintre plein de feu dans la description rapide de ses batailles, César développe ses plans et ceux des ennemis, avec autant de netteté que de précision. Soigneux, en même temps, d'éviter jusqu'à la plus légère apparence d'un retour complaisant sur lui-même, il semble avoir été plutôt simple spectateur que principal acteur des événemens; et, si l'on ne le savait d'avance, on ne devinerait guère que l'auteur écrit ses propres mémoires. En renon-

çant à lutter sans un grand désavantage avec César, dans tout ce qui est du genre pittoresque, j'ai essayé de conserver au style quelque chose de sa couleur, aux récits une partie de leur vivacité. J'ai dû souvent, pour cela, soit couper des phrases, soit en rejetter ailleurs quelques circonstances; mais j'ai mis une attention particulière à ne pas intervertir l'ordre des idées, et je les ai rendues, autant que possible, par un des tours familiers à l'auteur.

Voilà pour le fonds de la traduction. Je viens aux notes que j'ai cru nécessaire d'y joindre : elles sont de deux espèces. J'ai placé à la fin de chaque livre celles de la première, qui ont pour objet quelques lois romaines et quelques usages qui ne sont pas généralement connus, avec un petit nombre d'anecdotes et d'observations.

Les notes géographiques forment la seconde classe : je les ai réunies par ordre alphabétique, sous la forme d'un petit dictionnaire, à la suite du discours préliminaire. Je me serais épargné ce léger travail, si, comme mes prédécesseurs, j'avais traduit les noms anciens des peuples et des villes par les noms modernes: mais j'y ai trouvé plus d'un inconvénient.

Et 1°. quant aux peuples, les divisions ou les réunions de territoire, qui ont eu lieu, s'opposent presque généralement à ce que les dénominations modernes, par lesquelles on voudrait remplacer les anciennes, y correspondent avec justesse. Ainsi la *Lusitanie* n'est pas exactement le *Portugal,* et il s'en faut beaucoup que l'expression *ceux d'Autun,* soit l'équivalent de celle *d'Eduens*, la première ne pouvant s'entendre au plus

que des peuples de l'ancien évêché d'Autun ; tandis que sous la dernière, sont compris, en outre, ceux du Châlonnais, du Mâconnais, du Nivernais, etc. Ainsi le mot de *Savoyards* ne désigne qu'une partie des *Allobroges* qui s'étendaient dans le Dauphiné comme dans la Savoye, et qui occupaient même une partie de la Bresse.

2°. J'ai cru devoir également conserver les noms des villes, tels qu'ils sont dans César, d'abord parce qu'il en est plus d'un que, sans une inexactitude des plus graves, on ne peut traduire par un nom français. En effet, si *Durocortorum* et *Limonum*, villes des *Rhemois* et des *Pictaves*, prenant dans la suite le nom du peuple dont elles étaient le chef-lieu, sont devenues *Rheims* et *Poitiers*, d'autres villes du même rang ont disparu, et le nom du

peuple, dont elles étaient les capitales, s'est appliqué à des villes obscures ou qui même n'existaient pas du temps de César : par exemple, son *Bratuspantium*, ville principale des *Bellovaques*, n'est certainement pas *Beauvais*. Rendra-t-on *Gergovia Arvernorum* par *Clermont*, *Gergovia Boïorum* par *Moulins*, ou *Genabum* par *Orléans*, nom qui n'exista que plus de deux siècles après ? Si donc, pour l'exactitude, on doit laisser subsister une partie des noms anciens, qu'on les conserve tous, pour que la traduction ait, si j'ose le dire, une physionomie uniforme.

Il m'a semblé, de plus, que le mélange des noms propres romains avec les noms modernes des lieux offre parfois une rencontre de sons désagréable à l'oreille ; que, par exemple,

Torre Erodognelo, *Porto Raguseo*, *Mahadia*, *Mont-Mayor*, faisaient une bigarrure, une dissonnance sensibles avec *Labiënus*, *Bibulus*, etc.

Ajoutons que plusieurs des anciennes dénominations dans la Gaule et dans l'Espagne, ont une valeur d'expression que n'ont pas les nouvelles. *Avaricum* me désigne une position sur l'*Avara*, aujourd'hui l'*Auron*, et *Nemetocenna* un rendez-vous religieux chez les *Atrebates*. Tout nom qui se termine en *briga*, m'annonce un pont, et conséquemment une situation sur une rivière; la finale *dunum* m'indique un emplacement élevé; le mot *dur* ou *dour* m'apprend que l'endroit avait des eaux en abondance.

Enfin un dernier avantage, c'est qu'en cherchant l'explication, on sera forcé de s'arrêter quelques instans, de don-

ner plus ou moins d'attention aux divers articles; et l'on fera ainsi, sans s'en apercevoir, une espèce de cours de géographie ancienne et moderne comparée, dont il restera toujours quelque chose dans la mémoire.

Cependant, lorsque la différence du nom ancien au nom moderne ne porte que sur la terminaison, et que la racine est la même, j'ai francisé le nom ancien; exemples: CORDUBA, *Cordoue;* GADES, *Cadix;* TOLOSA, *Toulouse*, etc.

Comme le cours des fleuves et des rivières ne peut être la source d'aucune erreur, je leur ai donné le nom moderne, quand il est bien connu.

Pour les mesures de temps et de distance, les monnaies, etc., j'ai employé dans le récit, les anciens termes, dont je donne la valeur en tête de la Guerre des Gaules.

J'ai cru rendre ma traduction plus utile, en la faisant précéder d'un discours préliminaire en deux parties, qui donnera, 1°. l'abrégé de l'histoire des Gaulois, avec un apperçu de l'état des Gaules, quand César les attaqua. Plusieurs écrivains de mérite ont traité fort au long des Celtes et des Gaulois ; mais l'étendue de leurs ouvrages m'a fait supposer qu'un tableau succinct serait bien reçu, s'il offrait le fonds, dégagé des détails et des discussions qu'on sera toujours maître de chercher dans les sources.

Je suis loin de me flatter cependant d'avoir fait un travail à l'abri de la critique. Les savans ont émis sur plusieurs points des opinions si différentes, qu'elles sont inconciliables : il fallait choisir. Si l'on vient à m'accuser de partialité pour nos ancêtres, je réponds par avance, que, comme ils n'ont rien écrit, et que,

ce que nous savons d'eux, nous le tenons d'auteurs plus ou moins prévenus, il m'a semblé naturel et même conséquent d'admettre tout ce qu'ils disent à l'avantage des Gaulois, et, lorsque les anciens historiens se contredisent l'un l'autre, d'adopter de préférence le récit le plus honorable pour le peuple dont nous descendons.

On trouvera, 2°. un petit traité de la milice romaine. Juste-Lipse a sur ce sujet épuisé les détails; mais son ouvrage volumineux n'est que dans les mains des savans : d'ailleurs, dans sa profusion de citations et de dissertations, il embrasse tous les temps, et ce serait un vrai travail pour le lecteur d'y démêler ce qui concerne une époque précise.

Enfin, pour satisfaire la juste curiosité qu'excite l'homme célèbre dont j'ai tra-

duit les Commentaires, 1°. j'y ai joint un précis de la vie de César, jusqu'à son entrée dans la Gaule.

2°. A la fin de chaque livre de la guerre qu'il y fit, et de ceux des guerres d'Alexandrie et d'Afrique, je donne une notice de ce qui s'était passé à Rome pendant la période de temps que le livre embrasse, autant que les événemens ont concerné César.

3°. Après avoir rendu compte en quatre mots de l'issue de la guerre d'Espagne, je conduis César dictateur jusqu'au jour où il fut assassiné.

4°. J'ai extrait de Suétone, de Plutarque, etc., quelques-uns de ses faits et dits mémorables, ensorte que ma traduction, avec ses accessoires, sera presque l'histoire de ce grand homme, et donnera des notions générales sur la fameuse époque où il vécut.

On sera peut-être surpris de ce que je ne m'étends pas, comme c'est l'usage, sur les talens de mon auteur, considéré soit comme guerrier, soit comme homme d'état, soit comme écrivain. Mais, sous le premier et le second points de vue, que pourrais-je faire autre chose, sinon de présenter une faible esquisse du grand tableau que vont offrir au lecteur les Commentaires mêmes de César, et l'abrégé de sa vie? Et quant à son mérite littéraire, qu'ajouteraient mes éloges au suffrage de Cicéron et de Quintilien, dont j'insérerai plus bas l'expression littérale?

DISCOURS

DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

Pour lire avec fruit un historien, on doit se reporter au temps et aux lieux dont il parle. Il faut donc avoir une idée générale du gouvernement et des mœurs des nations qu'il met en scène, sans quoi son livre, tel qu'un roman, n'aura pour nous d'autre mérite que l'agrément du style et la variété des événemens; il pourra plaire, il n'instruira pas.

Les causes réelles des succès d'un peuple et de ses disgraces se montrant comme à découvert dans son caractère, dans ses habitudes et dans ses institutions; ils font sa force et sa faiblesse relatives: c'est donc un temps mis à profit que celui que l'on emploie à se rendre ces connaissances plus ou moins

familières, et même, sous le point de vue de la curiosité, la frivolité seule pourrait regretter quelques heures qu'elle aurait passées à les acquérir.

Ces réflexions, applicables à tous les livres d'histoire, le sont particulièrement à ceux que nous ont laissés les anciens. Nous ne pouvons tirer aucune induction de nos lois et de nos coutumes aux leurs; tout a changé depuis qu'ils ont écrit. Leurs constitutions et leurs usages n'existant plus que dans les auteurs ou du moins ayant subi de grandes modifications, il faut de l'étude pour les connaître : et, chose assez bisarre, ce qui nous est le plus généralement étranger, c'est ce qui concerne notre patrie.

J'ai donc cru que je ferais quelque chose d'agréable au lecteur, si je lui épargnais d'assez longues recherches en lui offrant en tête de ma traduction, 1°. un aperçu de l'histoire des Gaulois et de leur état politique, religieux, civil et militaire, au moment où César les attaqua.

Cette première partie de l'introduction est en droit d'intéresser leurs descendans, qui peuvent encore retrouver dans nos contrées plus d'une trace des mœurs de leurs aïeux.

La seconde partie se composera d'une notice détaillée des institutions militaires des Romains : elle m'a paru nécessaire pour l'intelligence parfaite de mon auteur ; et les militaires qui s'appliquent à leur état, me sauront gré peut-être de leur avoir ainsi facilité le moyen de comparer la tactique ancienne et la tactique moderne.

PREMIÈRE PARTIE.

DES GAULOIS.

ÉTENDUE DE LA GAULE.

L'EMPIRE français, tel qu'il est de nos jours en-deçà des Alpes, s'il comprenait la partie de la Suisse et celle de la Hollande situées sur la rive gauche du Rin, aurait les mêmes bornes que la Gaule paraît avoir eues dans les temps les plus reculés, et conséquemment elle était limitée par le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées, l'Océan occidental, la mer Britannique et l'Océan germanique.

CHAPITRE PREMIER.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DES GAULOIS.



SECTION I.

TEMPS INCERTAINS.

DES ANCIENS HABITANS DE LA GAULE.

Des Celtes.

LES premiers habitans connus de la Gaule, furent les CELTES, qui, du temps de César, en occupaient encore la plus grande partie et s'étendaient en longueur depuis le Valais d'aujourd'hui jusqu'à Brest. D'où venaient-ils ? quand et comment vinrent-ils ? c'est ce que l'on ignore. Beaucoup d'auteurs, et c'est l'opinion la plus générale, les font descendre de GOMER, l'un des fils de Japhet : suivant la tradition

nationale rapportée par César, ils étaient issus de Dis. Quel était ce *Dis*? César veut qu'il fût le même que Pluton; mais César a-t-il été bien informé de la véritable opinion des Druides, qui, seuls dépositaires des anciennes doctrines, étaient si soigneux de les tenir secrètes qu'ils ne souffraient pas qu'on les mît par écrit? Du moins est-il certain que, dans les anciens monumens, on ne trouve aucune trace du culte de Pluton chez les Gaulois; chose bien extraordinaire s'ils le reconnaissaient pour l'auteur de leur race.

Leurs anciens noms.

Quoi qu'il en soit, on veut qu'ils aient d'abord porté le nom d'*Aborigènes;* ce qui est d'autant plus indifférent que ce qu'ils ont pu faire sous cette dénomination nous est parfaitement inconnu. Dans la suite, ils la changèrent pour celle de Celtes, la seule que se donnaient encore du temps de César les

peuples primitifs de la Gaule. Les Romains les appelaient GAULOIS, et c'est sous ce nom que nous en parlerons ordinairement, comme étant le plus usité chez les historiens. On n'est pas d'accord jusqu'à présent sur l'origine ou l'étymologie de l'un et de l'autre. *Celta* fut, dit-on, un roi si chéri des Aborigènes qu'ils voulurent quitter leur nom pour porter le sien : la mère de *Celta* fut *Galata*, d'où les mots de Galates et de Gaulois : à ces étymologies, justement regardées comme fabuleuses, on en a substitué plusieurs autres qui n'ont rien de beaucoup plus certain.

Etymologie du nom de Celtes.

La seule chose qui le soit, c'est que le nom de Celtes est de l'antiquité la plus reculée et que ceux de Gaulois chez les Romains et de Galates chez les Grecs, en étaient les synonymes.

Comme dans tous les temps le K a pris la place du G, et réciproquement,

(changement habituel encore chez plusieurs peuples modernes,) et que l'on a souvent observé avec raison que les voyelles ne pouvaient servir de base à une étymologie, attendu que la manière de les prononcer et de les écrire varie de siècle à siècle et de nation à nation, ne pourrait-on pas présumer que du mot CELTE, KELTE ou (1) GELTE, les Romains formèrent celui de *Gallus* et les Grecs, celui de *Galata*, en adoucissant la finale et en lui donnant une terminaison analogue au génie de leur langue? Dans cette supposition, je proposerais, d'après Cambden, une conjecture assez probable. La racine de KELTE ou GELTE ne serait-elle pas le monosyllabe GOUALTH, qui ne diffère que fort peu de GALATA, et qui signifie en Gallois *chevelure*, comme GUALTOG, en Bas-Breton, veut dire *chevelu?* Or, un caractère extérieurement distinctif des

(1) Les Romains n'ayant pas le K, durent employer à sa place le C.

Gaulois était, comme on sait, la longue chevelure, conservée jusqu'à nos jours par les Bas-Bretons et les Auvergnats, caractère bien reconnu par les Romains, qui donnaient à la Celtique et à la Belgique le nom de *Gallia* COMATA. (1). C'est ainsi que les Bretons avaient pris leur nom du tatouage usité chez eux.

Des Aquitains ou Doriens.

Nous avons dit que l'époque de l'arrivée des Aborigènes ou des Celtes dans la Gaule était inconnue, il en est de même de celle où vint s'y établir entre la Garonne et les Pyrénées une autre nation. Ces nouveaux venus, appelés dans la suite *Aquitains*, furent toujours considérés par les Celtes comme étrangers à leur

(1) La conjecture a d'autant plus de vraisemblance qu'il n'est guère possible de douter que le nom *Welsh*, prononcé *Welche*, par lequel les Anglais désignent encore de nos jours un Gallois, ne soit dérivé de *Goualth*, s'il n'est le même mot.

famille. Les écrivains de l'antiquité les nomment *Dorienses.* Dans des siècles modernes, en comparaison de ceux dont nous parlons, ils se prétendirent DORIENS ou Grecs d'origine; cependant des savans ont voulu qu'ils soient venus du pays de DOR ou DORA en Phénicie, d'où ils partirent sous les ordres d'un *Melcar* ou Roi dont les Egyptiens firent un MACERIS, et les Celtes un MACUSAN, qui figure dans la nombreuse liste des Hercules.

Quelque fût l'origine des Aquitains, ils ne tinrent jamais dans la Gaule qu'un rang secondaire. Strabon, qui vivait après César, sous le règne d'Auguste, en parle comme d'une nation aussi peu nombreuse que peu connue. On voit au troisième livre de la guerre des Gaules que César jugea douze cohortes suffisantes pour les soumettre; à peine avant lui leur nom était-il connu des Romains : et, de toutes les cités d'Aquitaine, il n'y eut que les Boïens qui prirent part aux expéditions

lointaines des vrais Gaulois, et même il est bien à présumer que ce peuple était de la grande famille des Celtes (1).

Des Bébryces.

Le nom de mer Bébrycienne qu'a porté la partie de la Méditerranée voisine de Narbonne (2), fait supposer qu'il exista réellement dans ce canton une peuplade de *Bébryces*. Les Bébryces connus étaient une nation de Thrace qui occupa dans l'Asie l'ancienne Bythinie : les Bébryces de la Gaule descendaient-ils de ce peuple ? à quelle époque émi-

---

(1) Observons que les Aquitains, n'occupèrent pas en entier le pays dont ils portaient le nom : quelque opinion que l'on adopte sur les Boïens, il est certain que le Bordelais actuel était habité par un peuple Celte, Bituriges *Vibisci*, sorti probablement du Berri actuel et des environs.

Voyez pour les Boïens la note, page 51.

(2) Il en est qui prétendent que les *Bébryces* fondèrent cette ville.

grèrent-ils ? ce sont deux questions non résolues et à peu près oiseuses, puisqu'ils n'ont laissé de trace que leur nom.

Des Rhodiens.

Il n'en est pas de même des *Rhodiens;* il paraît certain que, neuf à dix siècles avant l'ère chrétienne, ils faisaient le commerce dans la Gaule, et qu'ils y établirent des colonies. Ils fondèrent entr'autres une ville de *Rhodes*, RHODANUSIA, à l'embouchure du Rhône qui prit même peut-être d'eux son nom de *Rhodanus.* Comme il n'en est plus question dans la suite, il est assez probable qu'ils se confondirent avec une autre peuplade, Grecque d'origine comme eux, qui vint se fixer dans le voisinage.

Des Phocéens ou Marseillois.

C'étaient des Phocéens qui, après avoir abandonné la Grèce pour s'établir sur la côte Asiatique du Pont-Euxin, la

quittèrent vers l'an de Rome 154, six cents ans avant Jésus-Christ, et vinrent dans la Gaule fonder Marseille.

Répandus sur les bords de la mer depuis le Rhône jusqu'à Nice, ils furent de tout temps, alliés des Romains, qui finirent par les subjuguer, comme leurs autres voisins.

Des Belges.

César dit que les *Germains* avaient en grande partie peuplé la *Belgique*, dont ils avaient chassé les Gaulois. L'époque de ces établissemens est inconnue. On n'écrivait pas d'Annales dans la Gaule, et les anciens n'ont pu nous rien apprendre sur les migrations de ces Germains, avec lesquels les Grecs et les Romains n'avaient aucune communication. Peut-être, au reste, est-ce improprement que César à donné le nom de Germains à une partie des peuples de la Belgique, se fondant sur ce qu'ils y étaient venus d'au-delà du Rhin. On verra plus bas combien d'essaims de

Celtes s'étaient, de temps immémorial, répandus dans la Germanie. Serait-ce trop donner à la conjecture que de dire que les Belges étaient, en grande partie, des Celtes émigrés, revenus au berceau de leurs ancêtres ?

La chose est d'autant plus problable, qu'un peuple conquérant n'adopte pas la langue de ceux qu'il a chassés de leur territoire pour s'y établir; (car alors on détruisait, on expulsait et l'on ne partageait pas :) or la langue des Belges et des Gaulois était incontestablement la même : il existait entr'eux des liaisons intimes et non interrompues et les Belges envoyaient des députés aux assemblées générales de la Gaule (1), ce que

(1) César fait poser en fait par Divitiacus que les Bellovaques avaient été cliens des Eduens, *in fide* et cela *de tout temps*. Or, si cette espèce de subordination n'avait pas tenu à des liaisons de famille, croira-t-on qu'un peuple tel qu'on nous peint les Bellovaques, soutenu nécessairement par tous les Belges, qui étaient *les plus braves des Gaulois*, serait resté paisiblement sujet d'une nation étrangère?

ne faisaient pas les Aquitains. Enfin, parmi les peuples de la Belgique, César lui-même distingue des véritables Belges, les *Aduatiques*, descendus des Cimbres, et des Germains proprement dits, tels que les *Pémans*, les *Condruses*, etc. qui n'occupaient qu'une petite partie de cette grande division de la Gaule.

Très-anciennes migrations des Celtes.

Antérieurement aux temps, dont les historiens profanes ont laissé des annales, les Celtes ou Gaulois s'étaient répandus dans toutes les contrées limitrophes de leur pays. En Espagne, en Italie et en Germanie. Le défaut de documens ne permet pas de suivre, pour les premières migrations, un ordre chronologique. Quant au fond, ce qu'on va lire a toutes les apparences de la réalité; mais, s'il a quelquefois de la vraisemblance dans les détails, le plus souvent il n'est que conjectural ou même hasardé.

EN ESPAGNE. La douceur du climat, la

facilité des passages et la fertilité des terres, durent diriger les pas des premiers émigrans vers l'*Ibérie* ou l'Espagne.

Peut-être d'abord le terrain fut-il disputé par les Ibères, mais il s'ensuivit un accord et les deux peuples habitèrent en commun la contrée qui de leur réunion prit le nom de *Celtibérie*.

On ne peut donner aucun détail sur les autres colonies Celtes de l'Espagne. On sait seulement que les environs des colonnes d'Hercule étaient habités par des Celtes en particulier par des *VENÈTES*, avant de l'être par les Phéniciens; qu'il y avait des CELTICI dans la *Bétique*, aujourd'hui l'Andalousie; des CELTICI *Præsamarci* sur les côtes de la Galice actuelle; des CELTICI *Miriobriges* dans la *Lusitanie*, ou le Portugal; et qu'enfin des CELTICI *Nœriæ* occupaient le promontoire CELTIQUE, qui est actuellement le cap Finisterre (1).

---

(1) Pour parler plus exactement, tout le centre de l'Espagne, comme les anciens noms de villes

En Italie. Les Gaulois purent vers le même temps passer en Italie. L'on suppose que ce fut par la partie des Alpes appelée très-improprement *Alpes Grecques*(1), dont l'épithète absurde, si on la tire du nom d'un peuple qui n'y passa jamais, devient toute naturelle, dès qu'on la forme du mot Celte *Greek* qui signifiait graveleux; on ne sait si l'Italie avait dès lors des habitans (2). *Les Celtes* au reste y précédèrent les Grecs. Voici les peuples sur l'établissement desquels on a les données les plus vraisemblables:

---

le démontrent à la seule vue d'une carte, étaient encore peuplés de Celtes du temps des Romains. Les côtes de la Méditerranée étaient occupées par des colonies Carthaginoises : les Cantabres et les Vascons s'étendaient entre l'Océan, les Pyrénées, l'Arragon et la Galice d'aujourd'hui.

(1) C'est le petit Saint-Bernard.

(2) M. Freret fait devancer les Celtes en Italie par des *Illyriens* et par des *Ibériens* : mais ceux-ci n'auraient-ils pas été des *Celtibères ?*

1°. Les *Ambrons*, que l'on croit être sortisde l'Helvétie et qui durent s'établir sur le revers des Alpes et dans les Apennins, le long de la côte actuelle de Gênes etjusqu'à l'Etrurie ou la Toscane. On suppose qu'ils furent la tige des Liguriens. Ce qui est certain, c'est que, lors de la bataille livrée par Marius aux Teutons réunis à d'autres Ambrons, l'an 651 de Rome, au cri de bataille, AMBRONS, AMBRONS, que poussaient les derniers, des Liguriens qui servaient dans l'armée Romaine répondirent par des cris semblables, et reconnurent que ce mot était l'ancien nom de leurs ancêtres. Les Liguriens sous diverses dénominations descendirent dans la suite des Alpes dans la Gaule et poussèrent jusqu'en Espagne, où ils s'établirent sur le bords *du Sicoris*, aujourd'hui la *Sègre*. Peut-être aussi passèrent-ils d'abord en Espagne, d'où ils allèrent en Italie; ce qui, dans le fond, est assez indifférent.

2°. Les *Insubriens* se fixèrent dans la plaine arrosée par le Tesin; ils étaient

partis des environs de la Saône et du Rhône. Ils conservèrent en Italie leur nom jusqu'au temps où Bellovèse les y retrouva, comme on le verra plus bas.

3°. Les *Volces*, *Tectosages* et *Arécomices*, sortis du haut et du bas Languedoc, s'établirent à la droite et vers les sources du *Liris*, aujourd'hui le Garigliano : leur nom se serait conservé dans celui des VOLSQUES.

4°. Les OMBRANICIENS, également venus du Languedoc, se seraient emparé du pays depuis le Pô jusqu'à l'Esino et jusqu'au Nar, qui se jette dans le Tibre. Leurs descendans auraient été les OMBRIENS.

5°. On joint à ces peuples les VENÈTES, sortis de l'Evêché de Vannes, ou du Morbihan actuel, qui, trouvant sur les bords de la mer appelée depuis Adriatique, des sites pareils à ceux qu'ils avaient quittés, se fixèrent dans ce pays, auquel ils donnèrent le nom de Venétie. Cette opinion a pour appui la ressemblance du nom, que les Venètes Gaulois

n'ont pas à coup sûr emprunté des Venètes d'Italie, et le sentiment de Strabon. Polybe dit qu'au temps où Bellovèse franchit les Alpes, on retrouvait encore chez eux les moeurs, l'habillement et les coutumes de la Gaule : mais il les croit plus anciens en Italie que les Gaulois et remarque qu'ils avaient une autre langue ; peut-être n'était-ce qu'un dialecte différent. Freret les fait sortir de l'Illyrie (1).

A ces peuples, le savant dom Martin ajoute les TEUTONS, qu'il fait venir de la Zélande et des contrées circonvoisines ; de plus les ABORIGÈNES et les SICULES, sans assigner à ces deux derniers peuples aucun domicile dans la Gaule : il place en Italie les ABORIGÈNES au-dessus des OMBRANICIENS, vers la source du Nar, et les SICULES dans le LATIUM, qui,

(1) Les bas-Bretons et les Auvergnats ont incontestablement la même origine et portent encore le même costume ; cependant leur idiome ne se ressemble en rien.

dans des temps fort reculés, porta le nom de SICILE. Dans la suite, toujours suivant lui, les Aborigènes en chassèrent les Sicules. A la vérité, plusieurs anciens auteurs font sortir de la Grèce les *Aborigènes;* mais dom Martin soutient qu'ils étaient Gaulois et qu'ils furent la tige des Rutules et conséquemment des Romains (1) : il prétend même prouver qu'ils existaient en Italie avant qu'aucun Grec y eût abordé (2). On peut voir dans son histoire des Gaulois les citations et les raisonnemens dont il appuie son opinion. Il dit, quant aux *Sicules*, qu'ils se retirèrent dans l'Etrurie et le Picenum, dont ils furent encore chassés par les

---

(1) Une chose qui tendrait à prouver qu'une partie et même la plus grande partie des fondateurs de Rome était d'origine Celtique, c'est ce que nous dit Varron, que les Romains n'eurent de temples que 170 ans après la fondation de leur ville. Ne pourrait-on pas croire que Tarquin l'Ancien, Grec de naissance, fut le premier qui travailla à faire recevoir dans Rome les Dieux de son pays?

(2) Freret le pense des Gaulois en général.

PELASGES. Alors ils se rejettèrent vers l'extrémité de l'Italie, d'où ils passèrent dans la SICANIE, qui perdit son ancien nom et prit celui de Sicile. Enfin le même auteur fait encore passer en Italie des ARVERNES, qu'il place au-dessous des *Volces*, vers l'embouchure du Garigliano, et dont il fait sa souche des AUSONS, qui furent ensuite les OSQUES.

Ainsi, dans la plus haute antiquité, les Gaulois auraient occupé la Lombardie sous le nom d'INSUBRIENS; le pays de Gênes et plusieurs parties de l'Apennin, sous celui de LIGURIENS; les bords de la mer Adriatique sous celui de Venètes; sous celui de *Volsques* et d'*Ausons*, les rives du Garigliano; et, comme tige des *Ombriens*, ils l'auraient été de l'immense famille des SABINS, des SAMNITES, des *Picentins*, des *Capouans*, etc, etc.

Et si l'on veut de plus accorder que des SÉGUSIENS Gaulois avaient peuplé les environs du Pas de Suze, en latin *Segusium*, et que les OROBES, fondateurs de Côme, deBergame, etc, étaient venus

des bords de l'*Orb*, petite rivière du Languedoc; si, comme l'assure Tite-Live, les LIBUENS, qui bâtirent Verceil, étaient Gaulois; si les SALASSES, dans le val d'Aost l'étaient également, comme l'avancent Polybe et Appien; si Turin doit son existence à des TAURINS, sortis de la Gaule, et Novarre à des VERTOCOMARES, partis du Dauphiné d'à-présent, où se trouve encore le canton de *Vercors;* et, pour en finir, si les *Volces* sous le nom de *Volsques*, trop resserrés dans leur territoire primitif, se répandirent dans l'Etrurie et dans la Lucanie; il faudra convenir que, dès les temps les plus reculés, l'Italie était couverte de Gaulois.

EN GERMANIE. On n'a rien d'aussi certain sur les établissemens que peuvent avoir formés les Gaulois au-delà du Rhin, vu qu'ils n'ont point été connus des Grecs et des Romains, qui nous ont conservé la mémoire des colonies qui allèrent en Espagne et en Italie. Il paraît en outre que les essaims, qui se dirigèrent

vers la Germanie, quittèrent presque tous le nom des peuples dont ils étaient sortis, pour en prendre d'autres absolument étrangers; ce qui rend encore leur histoire plus obscure. Il est néanmoins très-probable ou même presque certain, que, bien avant l'émigration de Sigovèse, des Gaulois s'étaient enfoncés jusques dans la Pannonie et l'Illyrie. Cela expliquerait en quelque sorte pourquoi, chez aucun écrivain, il n'est question des guerres qu'aurait dû soutenir Sigovèse, dans un pays occupé par des nations belliqueuses, mais qui ne refusèrent point de céder le superflu de leurs terres à des peuples dont ils étaient parens. Ajoutons que l'Illyrie se trouve désignée chez les anciens par le nom de Gaule inférieure, ou maritime; et qu'il n'est pas probable que les nombreux peuples Gaulois, qui y étaient répandus et qui lui firent donner ce nom, fussent issus des émigrans qui suivirent Sigovèse : car il paraît que ceux-ci se portèrent constamment vers la mer Noire,

en suivant le Danube ; et il leur fallut bien trois cents ans pour se multiplier au point de pouvoir mettre sur pied les armées prodigieuses, qu'on les voit lever peu après la mort d'Alexandre.

Dom Martin les fait s'étendre sur un plan de colonisation régulier dirigé par l'Hercule Gaulois Ogmius, qui, voyant les Celtes craindre que la tranquillité intérieure ne fût troublée par une jeunesse inquiète et fougueuse, se chargea d'en conduire d'abord une partie en Espagne. Passant ensuite en Italie, il s'assura des passages par des détachemens, souche des peuples *Inalpins*, dont on comptait jusqu'à cinquante et sept branches du temps d'Auguste : enfin il se porta vers la Germanie.

Mais il faut dire que cet auteur ne donne son opinion que comme vraisemblable : il aurait pu dire très-problématique ; et dans le fait on doit croire que les émigrations ne furent que partielles et successives.

Dom Martin conjecture encore que

l'Hercule Germain est le même que l'Hercule Gaulois, qui pénétra, dit-il, *peut-être*, jusqu'en Illyrie et qui, *peut-être*, ayant d'un autre côté passé la Vistule, non content d'avoir placé des *Venètes* sur la mer Adriatique, en établit sur les bords de la mer Baltique, aux environs du golfe appelé depuis *Vénédique*.

L'Hercule Gaulois.

Je ne veux pas m'arrêter plus longtemps sur des suppositions dénuées de toute preuve; mais je dois ajouter que le héros auquel on voudrait attribuer de si grands desseins et des expéditions si divergentes, qu'*Ogmius* n'est mentionné dans aucun auteur antérieur à Lucien, qui n'est lui-même que du deuxième siècle de notre ère et qui ne cite aucun des exploits de ce conquérant: seulement il nous en a laissé le portrait, d'après lequel on peut juger que, pour les emblêmes et les allégories, l'imagination des Gaulois n'était pas moins brillante que celle des Grecs.

« *Ogmius*, *dit-il*, est représenté sous
» les traits d'un vieillard vénérable, dont
» les yeux sont vifs et perçans, le front
» chauve, la taille élevée et majestueuse;
» mais, à son visage hâlé et ridé, l'on
» pourrait aussi bien le prendre pour
» Caron que pour Hercule, s'il n'avait
» la peau de lion sur les épaules, la mas-
» sue dans la main droite et dans la
» gauche des flèches. Ce qu'il avait de
» plus remarquable, c'était d'être suivi
» par une multitude innombrable de per-
» sonnes de tout âge et de toute condition
» attachées par l'oreille avec des chaînes
» d'or et d'ambre si déliées, que le moin-
» dre effort aurait suffi pour les rompre.
» Mais, loin de faire la moindre résis-
» tance, tous les captifs témoignaient tant
» d'empressement à suivre leur maître,
» que les chaînes étaient flottantes. Elles
» venaient se réunir au bout de la langue
» d'Ogmius, qui, se tournant vers ses
» prisonniers, les attirait encore par un
» doux sourire. »

Ce portrait est plutôt l'emblême de

l'éloquence que celui de la force; et si cette fiction ingénieuse était réellement analogue à la tradition qui s'était conservée du caractère et des actions de l'Hercule Gaulois, on en pourrait conclure et qu'il dut ses succès bien plus à la persuasion qu'à la violence, et que les Celtes furent de tout temps sensibles au charme de la parole.

Si l'amour-propre des nations, comme celui des familles, s'est toujours fait une sorte de point d'honneur de rechercher les premières traces que l'on peut découvrir de leur existence, j'ai cru qu'on me pardonnerait d'avoir donné quelques pages à ce qu'on a recueilli de relatif à nos ancêtres, dans les temps antérieurs aux temps vraiment historiques. Une partie de ma narration ne porte, comme on l'a vu, que sur des suppositions plus ou moins vraisemblables et même sur des conjectures; mais on ne peut nier qu'une autre partie n'ait pour base des faits positifs. L'on ne peut douter qu'à des époques très-reculées, les

Gaulois ne se soient répandus en grand nombre dans les contrées voisines. Leurs usages, leur langue, leurs noms qui s'y sont long-temps conservés, et le témoignage des historiens et des autres auteurs grecs ou romains en fournissent la preuve : mais ce que l'on ne pourra jamais fixer, c'est la date des évènemens ; et rien d'étonnant si, comme le veut dom Martin, ils sont antérieurs à Moïse et correspondent à l'an 1580 avant Jésus-Christ. D'autres savans les font remonter encore bien plus haut.

On n'est pas plus instruit sur le temps où les premières colonies de Gaulois passèrent dans la Bretagne et dans l'Irlande : ceux qui s'établirent dans cette dernière île étaient les plus féroces de tous, au rapport de Diodore de Sicile.

CHAPITRE II.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DES GAULOIS.

SECTION II.

TEMPS HISTORIQUES.

Expédition de Bellovèse et de Sigovèse.

VERS l'an de Rome 154, six cents ans à peu près avant l'ère chrétienne, la Gaule ne suffisant plus à l'entretien d'une population trop nombreuse, Ambigat, roi des BITURIGES, habitans du Berry actuel, et chef de toute l'association Celtique, conçut le projet de faire passer dans les contrées étrangères une partie de la jeunesse, dont la Gaule était surchargée. La proposition, qu'il en fit dans l'assemblée générale, fut reçue avec acclamation, et trois cent mille hommes,

non compris les femmes et les enfans, furent bientôt prêts à suivre Bellovèse et Sigovèse, deux neveux d'Ambigat, qui furent nommés chefs de l'expédition. Ils durent prendre chacun une direction différente; et les augures consultés décidèrent que la volonté des Dieux était que le dernier passât le Rhin, et le premier les Alpes. Nous suivrons d'abord celui-ci.

L'on n'avait conservé presqu'aucune communication avec les Gaulois dès long-temps établis en Italie, et l'on ignorait même peut-être leur existence ou du moins la route qui conduisait vers eux, si l'on ne préfère supposer que les augures en indiquèrent impérieusement une autre (1). Quoi qu'il en soit, Bellovèse, qui s'était déjà dirigé vers la Provence actuelle, étonné de la hauteur des Alpes et de la difficulté du passage, s'ar-

(1) Cela est d'autant plus probable que, comme on le voit plus bas, les Helvétiens fréquentaient l'Italie.

rêta quelque temps dans le pays des CELTORIENS ou SUELTÉRIENS qui habitaient aux environs de Draguignan.

Bellovèse donne du secours aux Phocéens.

Ce fut là qu'il reçut la visite des Phocéens qui cherchaient à s'établir sur la côte et dans les terres des SALYENS, nation Ligurienne qui s'opposait à leur entreprise. Bellovèse mit les Phocéens en possession de l'emplacement qu'ils desiraient et qu'ils fortifièrent sous ses yeux, dans le voisinage de l'endroit où depuis ils fondèrent Marseille. Les Salyens, d'abord irrités, sentirent bientôt leur impuissance et finirent par transiger et par s'allier avec les nouveaux venus, qui s'engagèrent à leur payer une somme annuelle, pour indemnité du sol envahi.

L'Etrusque Aruns arrive près de lui.

Bellovèse avait séjourné dans cette contrée assez long-temps, et semblait

avoir perdu de vue l'Italie, lorsqu'il vit arriver près de lui Aruns, l'un des premiers citoyens de Clusium, ville d'Etrurie. Il venait chercher dans la Gaule un asile contre les outrages et les violences dont on l'accablait dans son pays. La rencontre de Bellovèse substitua des projets de vengeance à celui d'un exil volontaire. Aruns crut avoir trouvé les moyens de tirer son épouse des mains de son ravisseur, et d'expulser de sa patrie celui qui l'en avait chassé. Il s'offrit pour guide aux Gaulois, leur vanta le climat et la fertilité de l'Italie, et versant du vin aux chefs qui n'en avaient jamais bu, « *Jugez*, leur dit-il, *de la » bonté du pays par celle de la liqueur » que je vous offre.* » En même temps Hélicon, un Helvétien qui, après avoir exercé quelque temps à Rome un art mécanique, était revenu dans la Gaule sur un vaisseau d'Aruns, faisait goûter aux soldats, des figues, du raisin et du vin. Aussitôt, de toutes parts, on s'écrie *qu'il faut partir;* on s'empresse

autour de Bellovèse, qui, s'étant concerté avec Aruns, se met en marche au bout de quelques jours (1).

Bellovèse passe les Alpes, établit les CARNUTES *et les* INSUBRIENS.

On ne sait pas encore au juste en quel endroit il passa les Alpes. On suppose qu'il prit sa route par les Alpes *Cottiennes*, aujourd'hui le mont Genève, et que, pour première opération, il rétablit Aruns. Ses premières guerres du moins furent contre les Etrusques. Bellovèse les battit entre le Tésin et l'Adda. Leur chef *Rhetus*, avec une partie de leur armée, se sauva, suivant Tite-Live, dans la partie des Alpes à laquelle il donna le nom de *Rhétique*. Bellovèse l'y suivit, et pour le contenir dans ces

(1) Son armée, suivant Tite-Live, était composée de *Bituriges*, d'*Arvernes*, de *Sénonais*, d'*Eduens*, d'*Ambarres*, qui pourraient être les mêmes que les *Insubriens*, dont il est parlé plus loin, de *Carnutes* et d'*Aulerces*.

montagnes il y fonda la ville de Trente où il établit une colonie.

Ensuite il plaça dans le Frioul actuel les Carnutes (1), venus du pays Chartrain, qui, depuis, par abréviation, portèrent le nom de *Carnes*. Ils y bâtirent Aquilée et Trieste, et s'étendant ensuite vers le Danube, possédèrent la partie de la Noricie, qui s'appelle encore aujourd'hui *Carniole*.

Bellovèse n'ayant plus rien à craindre pour ses conquêtes, retourna vers les Alpes; comme chemin faisant il laissait de distance en distance des détachemens du corps qui l'accompagnait, lorsqu'il se retrouva dans l'endroit où, pour la première fois, il avait battu les Étrusques, il n'avait guère avec lui que les INSUBRIENS *qui, apprenant qu'il existait dans le voisinage une nation portant de toute antiquité le même nom qu'eux,*

(1) On doit sentir qu'en décrivant la marche que put suivre Bellovèse, nous ne nous rendons pas garans de tous ces détails itinéraires, que nous copions d'après dom Martin.

en tirèrent un heureux présage, et demandèrent ce canton à leur général qui les y conduisit. Ils y fondèrent Milan. Le peuple *Insubrien* dut alors émigrer en entier, du moins on ne le retrouve plus dans la Gaule.

Arrivée des Cénomans, des Salyens, des Boïens et des Lingons.

Sur ces entrefaites arrivèrent les CÉNOMANS, venus du Maine sous les ordres d'Elitovius; ils se fixèrent dans le Bressan, le Crémonais, le Mantouan et le Véronais actuels, conservant avec une légère altération leur nom dans celui de CÉNIMAGNES; altération qui n'est peut-être due qu'aux écrivains étrangers.

Ils furent suivis des SALYENS ou SALLUVIENS, peuple Ligurien sorti de la Provence, qui s'établit le long du Tésin.

Les BOÏENS et les LINGONS étaient en route; ceux-là partis, à ce que l'on croit, des environs de Bayonne et de la tête de Buch (1); ceux-ci de la Cham-

(1) A voir les nombreux établissemens du peu-

pagne méridionale et de la Bourgogne septentrionale. Sachant que les vivres étaient épuisés dans les Alpes Cottiennes, ils s'ouvrirent, suivant Tite-Live, un chemin par les Alpes *Pennines*, aujourd'hui le grand Saint-Bernard. Leurs premiers établissemens furent près des Insubriens, sur les rives du Pô.

Arrivée des SÉNONAIS.

Les derniers Gaulois, qui passèrent alors les Alpes, furent les SÉNONAIS, venus du pays de Sens. Ils habitèrent

ple *Boïen* dans la Bohême, dans le Norique, dans la Vindelicie, dans l'Illyrie, dans la Pannonie, dans l'Italie et dans la Galatie, et les forces qu'ils pouvaient mettre sur pied, il est impossible de croire que toutes ces colonies fussent sorties du seul petit canton des *Boates*, que l'on désigne ici. Peut-être ces Boates n'étaient-ils, comme les *Bituriges Vibisci* leurs voisins qu'une fraction d'un peuple Celte plus nombreux, qui émigra en presque totalité. César ne cite point les Boates parmi les nations Aquitaniques.

d'abord en-deçà du Pô, l'on ne sait pas positivement où : dans la suite ils passèrent ce fleuve, entrèrent en Etrurie et s'étendirent, ainsi que les *Boïens* et les *Lingons*, dans le *Picenum*, la *Campanie*, l'*Apulie* et le *Bruttium*, jusques sur les bords de la mer Ionienne.

Prise de Rome.

Il n'entre point dans notre plan de donner le détail des guerres sans nombre soutenues par ces différens peuples, sur-tout contre les Romains; elles sont rapportées au long dans les historiens latins et dans Polybe. Nous nous contenterons de dire que ce furent les *Sénonais* qui gagnèrent la fameuse bataille d'Allia, et qui prirent Rome, l'an 391 avant Jésus-Christ. Ce que dit Tite-live, que Camille les en chassa, est démenti par les auteurs les plus accrédités. On les paya pour lever le siège du Capitole, et ils rentrèrent dans leurs foyers chargés de butin. On a lieu de penser que les auteurs latins n'ont pas été plus scru-

puleux dans le récit des autres expéditions des Gaulois contre les Romains : quelques faits en donneront la preuve irrécusable.

Les Gaulois, en l'an 367 avant Jésus-Christ, se portèrent sur Rome, où Camille, quoiqu'âgé de quatre-vingts ans, fut élu Dictateur. *Il les battit complettement, en tua, en prit des milliers*, et, malgré cette terrible défaite, *dès l'année suivante, ils donnèrent de l'inquiétude aux Romains.*

En 361, ils s'avancèrent de nouveau vers Rome, où l'on nomma dictateur T. Quintius Pennus, qui marcha contr'eux à la tête d'une nombreuse armée, et leur livra plusieurs combats. Ce fut dans le dernier que Manlius acquit le surnom de *Torquatus*, pour avoir vaincu et dépouillé de son collier un Gaulois d'une taille énorme, qui avait défié le plus brave des Romains. Les Gaulois, effrayés par ce présage, *prirent la fuite de nuit* et gagnèrent la Campanie.

Cependant, l'année d'après, *ils vinrent jusqu'aux portes de Rome*, où toute la jeunesse sans exception prit les armes, sous les ordres du dictateur Servilius Ahala. Le combat s'engagea sous les murs mêmes de la ville, près de la porte Colline. La victoire fut long-temps incertaine; enfin les Gaulois furent repoussés, *reçurent un nouvel échec dans leur retraite, et se renfermèrent dans la ville des Tiburtins leurs alliés.*

Cela ne les détourna pas de se reporter sur Rome, deux ans après. C. Sulpitius, qui fut fait Dictateur, les vainquit au moyen d'une ruse de guerre; ce qui lui valut les honneurs du triomphe.

Ce succès paraît plus certain que les précédens; du moins les Gaulois restèrent-ils en repos sept à huit ans, au bout desquels, ayant repris les armes, ils livrèrent bataille au consul Popilius, qui fut dangereusement blessé dans l'action, et *finit pourtant par être vainqueur.*

On peut néanmoins, sans trop de scep-

ticisme, supposer que l'avantage fut au moins égal ; car, dès l'année suivante, les Gaulois reparurent sur les terres des Romains. Ce fut dans cette campagne que M. Valerius reçut le surnom de *Corvus*, parce qu'un Corbeau se rendit son auxiliaire dans un combat singulier entre un Gaulois et lui. La bataille s'engagea autour du cadavre, et les Gaulois furent défaits.

Ces succès non interrompus des Romains sur un peuple qui fut constamment l'agresseur, malgré ses pertes réitérées, ne rappellent-ils pas le mot du lion de la Fable, à la vue du tableau qui offrait un animal de son espèce terrassé par un homme ? et si les Gaulois avaient laissé des annales, n'est-il pas à présumer qu'elles nous les représenteraient quelquefois vainqueurs? Du moins peut-on être étonné que les Romains, toujours triomphans, aient laissé s'écouler près d'un siècle, avant de songer à se venger de ces voisins si turbulens, en portant à leur tour la guerre dans leurs foyers ; et

l'on en concluera, je crois, que s'il se passa si long-temps avant que Rome prît l'offensive, c'est qu'elle avait connu, par une expérience chèrement achetée, la force et la valeur de cette nation (1).

Les Sénonais, qui prirent la plus grande part aux guerres dont on vient de parler, furent ainsi, pendant cent ans, le fléau de Rome. Ce fut dans une ba-

(1) Salluste, plus franc que Tite-Live et que les autres écrivains Latins, avoue que, dans toutes ses autres guerres, Rome combattait pour étendre sa domination, mais que dans les guerres qu'elle eut avec les Gaulois, elle combattait pour son salut. La terreur que lui inspiraient ces peuples belliqueux avait fait porter une loi qui suspendait indistinctement l'exemption du service militaire, quand il s'agissait de marcher contre eux : alors tout devait prendre les armes, les prêtres et les vieillards, comme les jeunes gens. Une autre loi avait ordonné la formation d'un trésor particulier, auquel il était défendu de toucher, sous quelque prétexte que ce fût, à moins qu'il ne fût question d'une guerre contre les Gaulois. Prend-on de pareilles mesures vis-à-vis d'un ennemi toujours battu ?

taille contre ce peuple, que Décius se dévoua, l'an 296 avant l'ère chrétienne. Un demi-siècle après ils firent un traité d'alliance avec les Romains, et l'on n'entendit plus parler d'hostilités entre les deux nations.

Les Boïens chassés d'Italie.

Mais les Boïens plus turbulens, après de longues guerres et des succès divers, se virent enfin chassés d'Italie, environ deux cents ans avant J.-C. Ils se rejetèrent du côté de la Germanie : accueillis par les *Taurisques*, autre nation Gauloise, ils s'unirent avec eux sous le même roi. Les uns et les autres furent presqu'entièrement détruits par les Daces.

Les autres peuples Gaulois Transalpins, successivement ennemis, alliés ou sujets des Romains, finirent par se confondre en quelque sorte avec eux, par suite du droit de cité qu'ils obtinrent, et ce fut en qualité de citoyens Romains qu'ils vinrent, sous les ordres de César, soumettre leur ancienne à leur nouvelle

patrie ; car de dix légions que ce général eut à la fois dans les Gaules, six ou sept furent levées dans la Gaule Cisalpine.

Marche de Sigovèse.

Sigovèse était parti en même-temps que Bellovèse, mais sa marche fut plus rapide. Il côtoya les Vosges, passa le Rhin, et s'enfonçant dans la forêt Hercynie, où il trouva bientôt des plaines désertes avec des pâturages et du gibier en abondance, il y établit une colonie, formée peut-être de ces Volces Tectosages, dont parle César avec éloge au sixième livre de la Guerre des Gaules.

Sigovèse, suivant Justin, pénétra dans l'Illyrie et se fixa dans la Pannonie qui est la Hongrie d'aujourd'hui. Enfin, au dire de Plutarque, il alla jusqu'aux extrémités de l'Europe (1). C'est peut-être

(1) *Plutarque, dans la vie de Camille.* Il est cependant probable qu'en cet endroit, il a voulu parler d'une émigration bien plus ancienne, puis-

faire faire trop de chemin à Sigovèse qui s'était déjà choisi une demeure et qui n'avait pas besoin de s'étendre aussi loin pour établir convenablement ses compagnons de fortune : mais incontestablement le génie inquiet de ses descendans les conduisit bientôt sur les bords de la mer Noire.

Etablissement de Sigovèse.

La seule expédition circonstanciée des Gaulois en Germanie est celle de Sigovèse. Justin, comme on l'a dit, fait Sigovèse s'avancer jusqu'en Illyrie : ce qui est constant, c'est qu'il y avait tant de Gaulois dans cette contrée que sa partie maritime fut appelée la Gaule inférieure. On veut que Sigovèse ait été suivi en Pannonie par des *Carnutes* qui fon-

qu'il la place long-temps avant que les Gaulois eussent songé à franchir les Alpes. Au reste l'autorité de Plutarque, comme historien, n'est pas irréfragable.

dèrent Carnunte (1). Outre les *Volces Tectosages*, il avait pu laisser en chemin des Boïens, qui s'établirent en Bohême, et dont une partie rentra dans les Gaules du temps de César, et ces *Helvétiens*, dont Tacite dit qu'il existait une colonie entre le Rhin, le Mein et la forêt Hercynie. Enfin on prétend que les *Sénonais* s'enfoncèrent dans la Germanie et qu'ils furent la tige des *Suèves*; mais ce n'est qu'une pure conjecture.

Autres établissemens Gaulois.

De l'armée de Sigovèse s'étaient apparemment détachés les *Taurisques* que les *Boïens*, chassés d'Italie, trouvèrent établis vers la haute Autriche et le Tyrol : peut-être aussi firent-ils partie d'une migration différente; car celle de Sigovèse ne fut pas la seule. Strabon et Polybe parlent d'une autre, et même

(1) Il est vraisemblable que Sigovèse avait dans son armée une portion des mêmes peuples que Bellovèse emmenait avec lui.

il est probable qu'à diverses époques de nouveaux essaims de Gaulois marchèrent sur les traces des premiers. On trouve dans l'Illyrie des *Ardyes* ou *Ardiens*, des *Japides* ou *Yapodes*, et dans la Germanie des *Gothins*, tous Gaulois de race, au dire des anciens ; mais on ignore de quels peuples ils pouvaient être issus, les Boïens et les Volces Tectosages étant les seules nations qui reparaissent avec leur ancien nom. C'est que, suivant l'observation de Gibbon, *Histoire de la Décadence de l'Empire Romain*, «Quand plusieurs communau-
» tés s'unissaient pour former un plan
» d'invasion ou de défense, elles don-
» naient un nouveau titre à cette con-
» fédération, sauf, après la dissolution
» de la ligue, à reprendre leur ancien
» nom. Un camp, où des flots de volon-
» taires venaient se rendre sous un chef
» renommé, devenait leur patrie, et le
» nom du chef ou quelque circonstance
» particulière servait bientôt à distin-
» guer toute la multitude. » Quoique

M. Gibbon parle ici des Germains, ce qu'il dit s'applique tout aussi bien aux Gaulois.

Scordisques, Bastarnes et Peucins.

En effet, par exemple, la ligue des *Scordisques* prit son nom du mont Scordus, au pied duquel elle se forma et d'où, comme on le verra plus bas, une partie passa en Asie, tandis qu'une autre ayant changé de nom et peut-être s'étant mêlée avec des habitans du pays, suivit le cours du Danube sous le nom de *Bastarnes,* dont ceux qui s'établirent dans l'île de *Peucé,* à l'embouchure de ce fleuve, et dans les environs, prirent le nom de *Peucins.*

L'histoire se tait pendant près de trois cents ans sur les Gaulois d'Illyrie et de Pannonie; ils ne reparaissent avec éclat qu'à l'époque d'Alexandre, vers lequel ils députèrent, lorsqu'il achevait de réduire les Gètes et les Triballes. Il admit à sa table leurs ambassadeurs; et

comme il leur demanda ce qu'ils redoutaient le plus : « Notre seule crainte, répliquèrent-ils, c'est que le ciel tombe. » On croit que ces Gaulois étaient d'Illyrie.

Peu de temps après d'autres Gaulois, dont le point de départ n'est pas connu, entrèrent dans l'Ionie, où ils prirent Ephèse.

On ne sait pas plus quels étaient ceux qui allèrent complimenter Alexandre à Babylone. On les suppose cependant partis des environs du Scordus, ainsi que les bandes, qui, après la mort de ce conquérant, entrèrent au service d'Antigone et eurent une grande part à la victoire qu'il remporta sur Antipater. Car ce fut près de l'*Hémus* qu'alla dans la suite les attaquer Cassandre, fils d'Antipater, qui voulut venger son père ; mais ce fut sans succès. Antigone, dont ils avaient été mécontens, les rechercha de nouveau, et les regagna en leur offrant en Asie des établissemens ; ils l'y suivirent en grand nombre et lui furent

très-utiles. Ceux qu'il avait donnés à Démétrius son fils, périrent presque tous à Babylone : les autres se fixèrent probablement en Asie, d'après leurs conventions, trois cents ans à peu près avant l'ère chrétienne.

Mouvemens des Scordisques.

Environ trente ans après, les Scordisques qui habitaient alors entre le Danube, la Save et le *Margus*, aujourd'hui la Morava, mirent sur pied une armée nombreuse qu'ils divisèrent en trois corps : l'un, sous les ordres de Céréthrix, dut attaquer la Thrace ; le second, commandé par Acichorix et Brennus, marcha vers l'Illyrie ; et Bolgius, à la tête du troisième, se porta sur la Macédoine. L'histoire ne parle plus de Céréthrix. Brennus, pénétrant en Illyrie, attaqua d'abord les Autariates, puis les Ardyens : il les soumit, et les vainqueurs s'établirent sur les terres des vaincus.

Quant à Bolgius, il entra dans la Ma-

cédoine alors gouvernée par Ptolemée *Céraunos* ou le Foudre, le battit, le tua, et fit un grand carnage de ses troupes; Mais, pressé de revoir son épouse et de mettre en sûreté son butin, il ne profita pas de ses avantages et revint sur ses pas sans perte considérable, mais non sans avoir essuyé quelques petits échecs de la part des Macédoniens, qui avaient eu le temps de se reconnaître.

Campagne de Brennus en Macédoine.

La conduite de Bolgius, indigna toute la nation et sur-tout Brennus, qui, méditant l'invasion de la Grèce, en avait vu les chemins ouverts par la conquête de la Macédoine. Il fait convoquer une assemblée, où il obtient, quoiqu'avec peine, que l'on rentrera en Macédoine, et qu'ensuite on attaquera la Grèce. On le nomme chef de l'entreprise. Ses principaux officiers furent Léonorix, Lutarix, Orestorix, Cambutis et Acichorix. L'empressement général lui fit bientôt une

armée formidable qui montait, dit-on, à plus de cent cinquante mille hommes d'infanterie et de vingt mille de cavalerie, chacun de ceux-ci suivi de deux guerriers. On croit que toute la cavalerie était Gauloise, mais non toute l'infanterie, dont les peuples tributaires avaient sans doute fourni une partie, et à laquelle avaient pu se joindre des volontaires accourus des contrées voisines.

Brennus se mit en marche au printemps. Bientôt quelque différend qu'il eut avec ses officiers lui enleva vingt mille hommes, qui suivirent Léonorix et Lutarix, que nous retrouverons. Cependant, malgré les efforts de Sosthène qui commandait depuis la mort de Céraunus, Brennus entre en Macédoine. Sosthène, voyant ses troupes lâcher pied, se jeta et se fit tuer dans les rangs des Gaulois, qui passèrent tout au fil de l'épée, ravagèrent le plat pays, rançonnèrent les villes, puis, trouvant la saison trop avancée pour pénétrer dans la Grèce, allèrent, afin d'en être plus près, passer l'hiver en Thessalie.

Campagne de Delphes.

La Grèce alarmée ne put leur opposer au printemps suivant que trois mille chevaux et vingt ou vingt-cinq mille hommes d'infanterie fournis par les Béotiens, les Phocéens, les Locriens, les Mégariens, les Étoliens, et les Athéniens. Brennus, laissant la moitié de ses troupes près d'Héraclée, à la garde du butin qu'il avait déjà fait, s'avança vers les Thermopyles avec l'élite de son armée. Repoussé dans les premières attaques, il essaya ensuite, mais tout aussi vainement, de passer le mont Œta. Une diversion en Etolie ne lui réussit pas davantage et même il y fut défait : enfin il parvint à franchir l'Œta, avec quarante mille hommes; et les Grecs se trouvant par-là forcés d'abandonner les défilés, le reste de l'armée Gauloise les passa sous les ordres d'Acichorix. Brennus, sans l'attendre, avait marché sur le temple de Delphes. La consternation

était générale, et l'on ne songeait pas même à se défendre; mais comme il n'attaqua pas sur-le-champ, les Grecs reprirent leurs esprits et se défendirent avec courage : le ciel même sembla se déclarer en leur faveur. Un tremblement de terre avait jeté la terreur parmi les Gaulois, lorsque des éclairs multipliés, des exhalaisons enflammées, le fracas du tonnerre, la chute de la foudre, portèrent la confusion à son comble, et la voix des chefs ne fut plus écoutée.

A ce jour malheureux vint succéder une plus funeste nuit : une neige épaisse occasionnait un froid mortel; d'énormes rochers, qui se détachaient des montagnes, écrasaient des bandes entières. Au point du jour, les Grecs de l'intérieur firent une vigoureuse sortie; ceux du dehors les secondèrent, en prenant les Gaulois en queue. Brennus fut blessé; ses soldats pressés de toutes parts, ne pensèrent plus qu'à sauver leur vie et prirent la fuite. Ils s'arrêtèrent enfin; mais au milieu de la nuit suivante, frap-

pés d'une terreur panique, il se croient surpris par les ennemis et se chargent les uns les autres. Il en avait déjà péri beaucoup, quand le jour vint leur montrer leur erreur. Cependant ils continuèrent leur retraite, toujours harcelés par les Grecs et furent bientôt rejoints par Acichorix, qui avait jusques-là contenu les Etoliens. Ils regagnèrent ensuite la Trachinie, où Brennus se tua. Les tristes restes de son armée repassèrent le Sperchius; mais, attaqués par les Thessaliens et les Malliens, ils périrent jusqu'au dernier homme. Cest ainsi que Tite-Live prétend qu'il ne se sauva pas un seul Gaulois de ceux qui rançonnèrent le Capitole et que tout ce qui ne tomba pas sous l'épée de Camille, fut exterminé par les peuples dont il traversait les terres dans sa fuite.

Tel est en substance le récit de Pausanias et de Justin: une partie en est controuvée et l'autre exagérée. En effet, comment supposer que deux petits peuples aient suffi pour exterminer une

armée qui devait être encore de plus de cent mille hommes, dont les trois quarts n'avaient pas combattu; et si, comme ces auteurs l'assurent, personne ne s'était échappé de la grande armée de Brennus, comment les historiens viennent-ils parler ailleurs d'un corps de quatre mille hommes qui, après avoir fait partie de cette expédition, se mirent à la solde de *Ptolemée Philadelphe?*

D'un corps plus considérable qui, sous les ordres de Comontorix, bâtit sur les bords de l'Hellespont la ville de *Tulis*, dont la puissante Byzance devint tributaire?

D'un corps de Scordisques, commandé par Bathanatus qui revint dans ses foyers, au confluent du Danube et de la Save?

D'un corps de Tectosages qui, chargés de l'or de Delphes, l'apportèrent à Toulouse (1) d'où leurs ancêtres étaient

(1) Que cet or vint de Delphes même, ou qu'il eût été enlevé des villes de la Macédoine, c'est une

partis et d'où l'enleva le consul Cepion, l'an de Rome 646?

Enfin, de divers autres détachemens qui passèrent au service de Pyrrhus, d'Antigone Gonatas et de différens princes?

De ces récits contradictoires il me semble résulter, qu'après avoir soumis plusieurs contrées de la Grèce et s'être peut-être même emparé de Delphes, ou du moins de la ville basse, les Gaulois essuyèrent des échecs, après lesquels Brennus se poignarda lui-même, soit qu'il regardât comme mortelles les blessures qu'il avait reçues, soit qu'il ne voulût pas survivre à sa défaite. Le reste de sa division souffrit beaucoup; mais les troupes d'Acichorix et le corps d'armée resté à la garde du butin près d'Héraclée, revinrent sur leurs pas avec leurs richesses, se divisèrent et, formant

chose indifférente pour notre sujet. Les Tectosages revinrent dans leurs foyers; voilà le point essentiel.

les différens corps dont on vient de parler, suivirent des direetions diverses.

Scordisques en Asie.

Nous avons dit qu'avant que la grande armée entrât en Macédoine, vingt mille hommes l'avaient quittée sous les ordres de Léonorix et de Lutarix. Ces deux chefs traversèrent ensemble la Thrace jusqu'aux bords de l'Hellespont où ils se séparerènt, n'ayant point de vaisseaux pour passer en Asie, comme ils en avaient le desir. Léonorix marcha vers Byzance. Lutarix, qui négociait son passage avec un général Grec, traversa bientôt la mer sur les navires mêmes des ambassadeurs qu'il avait reçus. Il fut suivi de près par Léonorix, qu'appelait en Asie le roi de Bithinie, Nicomède, avec lequel il fit un traité que ratifia pour son compte Lutarix, et qui leur assurait l'établissement qu'ils avaient en vue. Ils servirent fidèlement leur allié, battirent constamment les

troupes d'Antiochus *Soter*, roi de Syrie et conquirent les pays en-deçà du Taurus. Ensuite, conformément à leurs traités, ils formèrent un état qui prit le nom de Gallo-Grèce ou *Galatie*, et d'où ils se firent long-temps redouter des peuples environnans, qu'ils rendirent leurs tributaires.

Aux Gaulois amenés par Léonorix et Lutarix, il s'en était sans doute joint beaucoup d'autres, soit de ceux qu'avait récemment établis Antigone en Asie, soit de ceux que Céréthrix avait conduits en Thrace, soit de nouveaux essaims sortis de la Pannonie; car on ne voit pas comment vingt mille hommes, qu'affaiblissaient journellement leurs succès mêmes, auraient pu se rendre maîtres d'une vaste étendue de pays et moins encore s'y soutenir.

Les Galates ou Gaulois d'Asie se composaient de trois peuples, les *Tolistoboges* ou *Tolisto-Boïens*, les *Trocmes* et les *Tectosages*. *Ancyre*, capitale de toute la Galatie, le fut particulièrement

des *Tectosages*, *Tavium*, des *Trocmes*, et *Pessinunte* des *Tolistoboges*.

Après s'être élevés promptement au plus haut degré de puissance, les Galates en déchurent par degrés. Vaincus par le consul Manlius, l'an 189 avant Jésus-Christ, ils ne furent dès lors que des sujets sous le nom d'alliés du peuple Romain, et leur état fut enfin réduit en province par Auguste, vingt-six ans avant Jésus-Christ.

Premières conquêtes des Romains dans la Gaule.

L'histoire des émigrations des Gaulois est à peu de chose près tout ce qui nous reste de celle de la Gaule, jusqu'au moment où les Romains y pénétrèrent. Ce fut l'an de Rome 600. Les *Oxybiens*, qui occupaient le canton où l'on trouve aujourd'hui Vence et Grasse, ayant assiégé Nice et Antibes, colonies des Marseillais, ceux-ci, dès long-temps alliés des Romains, réclamèrent leur

secours. Une ambassade près des *Oxybiens* n'ayant pu les détourner de leur entreprise, le Sénat fit passer le Var à une armée commandée par Q. Opimius qui les battit, prit ÆGYTNA leur capitale, et les força de donner des ôtages aux Marseillais.

Trois ans après, les *Oxybiens* ayant voulu prendre leur revanche, A. Posthumius les attaqua, les défit, brûla leurs vignes, ravagea leurs terres et les contraignit à livrer leurs armes.

Ils restèrent ensuite assez long-temps en repos; mais, s'étant ligués avec les *Liguriens* (1) de la Gaule, les *Vocontiens* et les *Salyes*, le peuple le plus voisin de Marseille, ils furent encore battus, d'abord par Fulvius, ensuite par C. Sextius, qui établit un camp permanent et régulièrement fortifié à l'endroit où fut de-

(1) Les Liguriens se sont anciennement répandus depuis Gênes jusqu'en Espagne, occupant ainsi toutes les côtes de la Provence, du Languedoc, du Roussillon et de la Catalogne.

puis bâtie la ville d'Aix, appelée *Aquæ Sextiæ*, de ses nombreuses sources et du nom du consul. Le Sénat rendit ces différens peuples tributaires.

Cependant, le roi des Salyes avait trouvé des alliés dans les *Allobroges* et dans les *Arvernes*, dont la domination s'étendait alors jusqu'au Rhône. Domitius Ahenobarbus, qui, sous prétexte de secourir les *Eduens* contre les Allobroges, avait marché contre ces derniers, instruit de l'approche des Arvernes, revint sur ses pas et leur livra, au confluent de la Sorgue et du Rhône, une bataille où ils perdirent vingt mille hommes. Ils se joignirent pourtant aux Allobroges, et, d'un autre côté, l'armée de Q. Fabius Maximus s'étant réunie à celle de Domitius, les Romains en vinrent aux mains avec les deux peuples et les défirent complettement, vers l'endroit où l'Isère se jette dans le Rhône. Cette victoire valut à Fabius le surnom d'*Allobrogique*, et à Rome la soumission de presque tout le Dauphiné, de la Provence,

de la très-grande partie du Languedoc, du comté de Foix, du Vivarais et du Roussillon. Ces pays réunis formèrent un département sous le nom de province de Gaule, *Gallia Provincia*, ou simplement *Provincia*, dont une partie porte encore chez nous son ancien nom.

Le premier proconsul fut C. Marcius Rex; un sénatus-consulte conféra ce gouvernement à César, cinquante-huit ans après.

CHAPITRE II.

DU GOUVERNEMENT DES GAULOIS.

De l'Etat politique des Gaulois.

A l'arrivée de César dans la Gaule, elle formait quatre divisions, la Gaule Romaine ou Narbonnaise ou simplement la Province, l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique : les deux premières n'avaient presque rien de commun avec les deux dernières dont les relations réciproques étaient intimes et fréquentes.

On ne connaît pas trop bien la forme de l'ancien gouvernement. Il paraît qu'avant l'expédition de Sigovèse et de Bellovèse, toutes les cités étaient réunies en une association qui se choisissait un chef unique ; mais il n'avait, comme on l'a vu d'Ambigat, que le droit de pro-

position ; et l'assemblée générale formée des députés de toutes les cités se réservait celui de décider et d'ordonner. Il en était encore de même du temps de César ; la Gaule avait toujours ses assemblées générales, où se rendaient les députés et de la Belgique et de la Celtique. Elles avaient de plus séparément l'une et l'autre leurs assemblées particulières.

Mais outre ces grandes réunions qui n'avaient lieu que quand il s'agissait des plus importantes affaires et de l'intérêt général, chaque peuple avait ses assemblées particulières, qui ne se tenaient point par députés. Tout citoyen portant les armes y assistait de droit. Elles avaient lieu en plein air et l'on y venait armé ; coutume qui existe encore dans les petits cantons de la Suisse. C'était là que le peuple exerçait immédiatement la souveraineté, nommait ses Magistrats et prononçait sur les grands intérêts de l'Etat, sur la paix, sur la guerre, etc. L'ordre se maintenait, au moins chez les Belges, d'une manière assez singu-

lière. Si quelqu'un faisait du bruit, une sorte d'huissier s'approchait et lui imposait silence : s'il persistait, l'huissier, après deux ou trois avertissemens, lui coupait une partie de son manteau.

Du temps de César, comme auparavant, il existait une primatie qu'exerçait telle ou telle cité. On verra qu'elle appartint long-temps aux Eduens, auxquels elle fut disputée par les Séquaniens et les Arvernes ; mais les droits qu'elle donnait étaient subordonnés aux décisions de l'assemblée générale (1). C'était sans doute, une assemblée générale qui avait déféré le suprême commandement de la Celtique à Ambigat : ce fut l'assemblée générale de la Belgique, qui mit à la tête de toute l'armée Belge, le roi des Suessions, Galba; comme ce fut dans une assemblée générale des Celtes et des

(1) *Voyez* au Liv. VII de la Guerre des Gaules, les Eduens forcés de laisser à Vercingétorix le généralat, qu'ils réclamaient comme une de leurs prérogatives.

Belges, que Vercingétorix fut élu généralissime des Gaulois. Mais l'autorité de ces chefs n'était pas absolue, même en guerre : on leur formait un conseil, qu'ils étaient tenus de consulter. Les décrets de l'assemblée générale n'étaient pas même toujours respectés. *Voyez* au Liv. VII de la Guerre des Gaules, la conduite des Bellovaques.

La constitution de chaque cité paraît au fond avoir été la même. Par-tout il y avait l'assemblée du peuple et du sénat, mais avec quelques nuances dans le pouvoir exécutif. Chez les Eduens, par exemple, l'élection appartenait aux Druides, et la suprême magistrature était annuelle. Sa durée ailleurs était indéfinie et la nomination était faite par le Sénat seul, ou avec le concours du peuple : nulle part on ne reconnaissait de droit héréditaire. Quant aux dignités, la haute naissance n'était qu'une recommandation souvent inutile, si l'on n'y joignait la richesse : l'honneur d'être issu des anciens rois pouvait même

être nuisible, par l'amour très-chatouilleux que les Gaulois avaient pour l'indépendance; ils auraient craint que certaines familles ne s'accoutumassent à regarder l'autorité comme leur patrimoine, et que le peuple ne s'habituât à la voir dans les mêmes mains.

Le chef portait ici un titre, ailleurs un autre; mais qu'il s'appelât VERGOBRET, ou Roi, ses pouvoirs étaient toujours fort limités, à moins que, par ses richesses, le nombre de ses cliens et celui des gens de guerre qu'il avait à sa solde, il n'exercât une domination arbitraire, qui, vu le caractère de la Nation, ne pouvait guères être de longue durée. Il ne commandait pas même les troupes de droit, et chez certains peuples, tels que les Eduens, il ne pouvait de fait les commander, puisque la loi lui défendait de franchir les limites de la cité.

On a lieu de penser que, chez plusieurs peuples, le pouvoir exécutif résidait dans la généralité du Sénat ou de la noblesse, mais on n'a pas de détails sur la

manière dont ils l'exerçaient (1). Le peuple n'avait que peu ou point de part au gouvernement dans les temps ordinaires, si ce n'est qu'il donnait sa voix dans les élections : en temps de trouble, la multitude et celui qu'elle favorisait faisaient la loi. Il en était de même, quand il s'agissait d'une guerre. César, à la fin du Liv. V. de la Guerre des Gaules, nous apprend de quelle manière on procédait en cette occasion. Si la proposition convenait, la multitude

(1) Suivant Strabon, le gouvernement de la plupart des cités était aristocratique, et chaque année le peuple se donnait deux chefs, l'un pour le civil et l'autre pour le militaire : celui-ci, en cas de guerre, devait commander les forces de l'état ; celui-là gouvernait seul, si la bonne intelligence subsistait avec les peuples voisins. Cette institution peut rendre compte de l'état d'hostilité presqu'habituel, où vivaient les Gaulois. Le général, qui ne pouvait se distinguer que lorsque la nation était en guerre, ne devait négliger aucune occasion de réveiller l'humeur inquiète et martiale de ses concitoyens.

le témoignait par un cliquetis d'armes; dans le cas contraire, elle la rejetait par un murmure de dédain. C'était du moins ainsi que les Germains témoignaient leur refus ; il est probable qu'il en était de même chez les Gaulois.

Il y avait trois espèces de cités : 1°. celles qui, sentant leur force, existaient isolément et se contentaient d'entretenir, par des alliances, la bonne intelligence avec leurs voisins. 2°. Celles qui, moins puissantes, s'attachaient comme *clientes* à une cité plus considérée dont le devoir était dès lors de les protéger. Elles suivaient dans l'occasion les enseignes de leur *patronne*, mais elles n'avaient renoncé qu'à une partie de leur indépendance et s'étaient réservé le droit de changer leurs liaisons politiques, suivant leur intérêt. Les troisièmes étaient comme sujettes, *sub imperio*. Leur dépendance était bien plus positive et d'une toute autre espèce que celles des cités *clientes*. Ainsi, lorsque dans la lutte des Eduens avec les

Séquanais pour la primatie, les Eduens perdirent toutes les cités clientes, *in fide*, on ne voit point que les Ségusiens, les Ambivarètes, les Brannoviens, cités sujettes, *sub imperio*, s'en fussent détachés.

Chaque cité se subdivisait en PAGI ou cantons. Les Helvétiens en avaient quatre et c'est sans doute du nom particulier de ces *pagi* que Plutarque, Appien, etc., ont fait celui de trois ou quatre cents peuples différens, qu'ils ont compté dans la Gaule.

Du Gouvernement des Galates.

Voilà ce qu'on peut recueillir de plus certain sur le gouvernement des Gaulois dans la Gaule. Nous insérerons les détails assez précis qui nous restent sur la constitution des Gaulois d'Asie, qui paraissent l'avoir modelée sur la tradition, qu'ils avaient conservée de celle de leur ancienne patrie.

La nation des Galates était formée de

trois peuples, sous le nom desquels se confondaient tous les autres, et divisée en tribus ou cantons, au nombre de douze, quatre pour chaque grande section de territoire (1).

Chaque tribu avait un chef nommé *Tétrarque*, et sous celui-ci un juge, un commandant en premier et deux commandans en second.

Mais l'autorité suprême résidait dans un conseil de trois cents sénateurs, qui s'assemblaient dans un bois de chêne consacré, DRYNEMETUM. Seuls, ils connaissaient du crime de meurtre; usurpation sur l'autorité des Druides, si ce Sénat n'en était pas composé, comme le lieu de ses séances doit le faire croire. C'était ce conseil qui décidait de la guerre et nommait au besoin le généralissime de la confédération, qu'il prenait parmi les Tétrarques : quelquefois aussi le commandement en chef alter-

---

(1) Ce qui répond aux divisions Gauloises, *civitas*, cité, *pagus*, canton, *vicus*, arrondissement.

nait entr'eux. Le Sénat faisait encore les traités, mais il fallait qu'ils fussent ratifiés par les Tétrarques.

Cependant, quelle que fût l'autorité de la diète générale, et c'est une conformité de plus avec ce qui se passait dans la Gaule, on vit plus d'une fois une tribu non-seulement se refuser à faire cause commune avec le gros de la nation, mais donner des secours à l'ennemi de ses compatriotes.

D'après la conformité de ces rapports généraux, après une séparation de plus de trois siècles, il est probable que ce qui va suivre ne convient pas moins aux Galates qu'aux Gaulois d'Occident.

DES TROIS CLASSES DE L'ÉTAT.

L'Etat se composait de trois ordres : les Druides, les Chevaliers et le Peuple.

Du Peuple.

« Dans toute la Gaule, dit César, il » n'y a que deux classes d'hommes qui

» soient considérées : le Peuple est presque regardé comme esclave ; il n'ose rien par lui-même, il n'assiste à aucune délibération ; et le plus grand nombre écrasé par les dettes, par le poids des impôts ou par les vexations des grands, se voue au service des nobles, dont les droits sur lui sont ceux d'un maître sur ses esclaves (1). »

Des Chevaliers.

« S'il survient une guerre, tous les Chevaliers, au besoin, prennent les armes et chacun, suivant qu'il est plus distingué par sa naissance ou par ses richesses, s'entoure du plus grand nombre qu'il peut de cliens et de gens

(1) César parle en général et son assertion est sujette à beaucoup d'exceptions. Il nous en offre lui-même plusieurs dans ses Commentaires. Il paraît de plus qu'un homme des classes inférieures pouvait, quoique rarement, s'élever au niveau de la première noblesse.

» à sa solde. C'est-là ce qui fait unique-
» ment sa considération et sa puissance. »

Des Druides.

« Les Druides sont chargés de tout ce » qui concerne le service des Dieux, » dont ils sont les interprètes; ce sont » eux que regardent les sacrifices, soit » publics soit particuliers. Un grand » nombre de jeunes gens vient chercher » l'éducation près d'eux; ils jouissent » d'une grande considération, car ils » connaissent de presque tous les diffé- » rends publics et particuliers, etc. » Ainsi les Druides étaient les prêtres, les théologiens, les médecins, les savans, et dans un grand nombre de cas, les juges de la Gaule. Ceci nous amène naturellement à parler de la religion, des sciences et de la jurisprudence des Gaulois.

CHAPITRE III.

DE LA RELIGION.

SECTION I.

De la Divinité.

AVANT que les Romains, s'étant établis dans la Gaule, y eussent introduit leurs superstitions, la religion des Gaulois n'avait rien de commun avec la leur. « Les peuples de la Gaule, *dit Cicéron*, » n'ont ni les mœurs ni les habitudes » des autres hommes ; car tandis que » ceux-ci ne prennent les armes que » pour la défense de leur religion, et » qu'au fort de la guerre ils s'adressent » aux Dieux pour avoir la paix et leur » secours, les Gaulois attaquent géné-

» ralement toutes les autres religions et » font même la guerre aux Dieux im» mortels. »

Ce que Cicéron appelle une guerre déclarée aux Dieux et à toutes les religions étrangères, c'était le soin que les Gaulois avaient, comme les Perses, d'abattre les statues et les temples, partout où ils pénétraient les armes à la main. Strabon fait également connaître la différence qui existait entre la religion des Gaulois et celle des Romains, lorsqu'il dit que, « Dès que les derniers » eurent subjugué les premiers, ils pri» rent à tâche de leur faire changer les » sacrifices et les divinations, qui ne » cadraient pas avec les leurs. »

Clément d'Alexandrie appelle la religion des Gaulois *une religion de Philosophes*, comme celle des Perses. Aussi Pline dit-il que, nonobstant l'éloignement des pays et l'impossibilité où ils étaient de se connaître, ils avaient des pratiques si semblables qu'on eût dit qu'ils s'étaient communiqué leur religion.

Suivant César, les Gaulois avaient reçu la leur de la Bretagne, aujourd'hui l'Angleterre ; suivant Tacite ils l'y avaient portée : je m'en tiens à ce dernier sentiment. Car, quoique César, qui avait passé neuf ans dans la Gaule, nous assure que son opinion était celle des Gaulois, cela semble impliquer contradiction avec ce qu'il dit ailleurs, qu'une partie de la Bretagne était habitée par des peuples Gaulois ; et surtout avec ce que dit Tacite, que cette île les avait eus pour premiers habitans ; ce qui est d'autant plus probable que les continens ont dû être peuplés avant les îles.

On pourrait concilier les deux opinions, en disant, avec Tacite, que les Gaulois ont peuplé l'Angleterre et qu'ils y ont porté leur religion ; mais en ajoutant que les relations commerciales, les agitations du dedans et les guerres du dehors ayant pu affaiblir ou atténuer les premiers et les véritables principes de la religion dans la Gaule, on faisait,

comme l'a dit César, passer en Angleterre ou plutôt dans la fameuse île de *Mona*, ceux qui se destinaient au ministère du culte, pour y être nourris, élevés et initiés dans les mystères, qui s'y conservaient avec plus de pureté, par une séparation presqu'entière du reste de l'Univers. Cette coutume, dès long-temps établie, dénaturant chez les Gaulois, qui n'avaient pas d'annales écrites, leurs notions primitives sur l'origine de leur religion, aura donné lieu à la créance dont parle César, créance qui n'était sans doute que populaire; car les Druides paraissent avoir été toujours très-réservés à communiquer ce qu'ils savaient.

Sans prétendre remonter à l'origine de cette religion, qui se perd dans la nuit des temps, on peut donner pour certain que les Gaulois ne reconnurent d'abord qu'un Être suprême, invisible, immense, qui n'était susceptible d'être représenté par aucune figure, ni renfermé dans aucune en-

ceinte. (1) Cette idée, quoique fort obscurcie dans la suite, se conserva néanmoins dans son entier, même après la conquête des Romains ; et, peut-être, était-ce cette doctrine, déjà altérée chez le peuple, dont on allait se pénétrer dans la Grande-Bretagne. Les Druides avaient dû accorder quelque chose à la multitude corrompue par ses communications avec les étrangers, et peu susceptible d'un culte dont l'objet était hors de la portée des sens ; mais ils avaient retenu pour eux les notions plus sublimes et continuaient à n'adorer qu'*Esus*. Au reste, quoique le Polythéisme se fût répandu dans la Gaule, il semble que du temps de César, les temples y étaient encore inconnus, puisqu'il n'en parle pas, et Mercure est

(1) Ils ne croyaient pas, dit Cicéron, « Que l'on » dût renfermer dans des murailles les Dieux à » qui tout doit être ouvert : » *parietibus includendos Deos quibus omnia deberent esse patentia*, negabant.

le seul Dieu dont, suivant lui, l'on y voyait beaucoup de statues.

Lorsque les attributs de la Divinité furent devenus pour les Gaulois autant d'objets d'un culte direct, il se passa long-temps encore avant qu'ils en vinssent à se représenter ces divinités par de images fabriquées. Ils en attachèrent d'abord l'idée à quelque objet naturel, à certaines montagnes, à certains lacs (1), à certaines forêts, au chêne, à des choses durables (2), qui n'étaient pas leur ouvrage, et qui leur rappelaient l'idée de

(1) Le culte des eaux leur était commun avec les Grecs et les Romains. Cepion retira d'un petit lac de Toulouse une énorme quantité d'argent et d'or. Ce genre de dévotion est encore fort accrédité en Basse-Bretagne, où l'on peut voir au fond de plusieurs fontaines les pièces de monnaie, qu'y a jetées le peuple.

(2) Parmi les objets de culte étaient des pierres brutes : cette espèce de superstition a été fort étendue. La mère des Dieux que les Romains allèrent chercher à Pessinunte, le dieu Elagabale de Syrie, etc., n'étaient que des pierres informes.

l'Être puissant qui les avait créés. Enfin la bonne tradition s'altérant de plus en plus, ils eurent, mais fort tard, des simulacres et des temples.

SECTION II.

Des Dieux des Gaulois.

César ne parle que de cinq dieux des Gaulois, auxquels des rapports et des ressemblances lui ont fait donner les noms des dieux de Rome, qui lui ont paru y correspondre. Nous allons en parler dans l'ordre hiérarchique, que paraissent avoir observé leurs adorateurs.

Esus ou *Jupiter.*

Le premier était *Esus*, nom qui, au moyen d'une transposition de lettres fort commune dans toutes les langues, serait le même que celui de *Zéus*, du *Dieu* par excellence en Grèce ; et c'est aussi la signification que l'on croit qu'il avait en Celte. Il fut long-temps sans tem-

ples et sans statues ; peut-être n'en eut-il que sous Tibère. C'était à lui sur-tout que les Druides adressaient leurs hommages, et ses attributs déifiés formaient les autres dieux. Comme il resta toujours le premier, les Romains le voyant à la tête de l'Oympe des Gaulois, lui donnèrent le nom de Jupiter. Le chêne lui était consacré. Ce n'était que sous un chêne qu'on lui offrait des sacrifices, mais on croyait qu'il se tenait également honoré par le silence, l'admiration et le respect.

Du gui de chêne.

C'est ici le lieu de parler du *gui*. « Les » Druides, *nous dit Pline*, qui sont » chez les Gaulois ce que les Mages » sont ailleurs, n'ont rien de si sacré » que le gui et l'arbre qui le porte, » pourvu que ce soit un chêne. Ils choi- » sissent donc toujours pour leurs pra- » tiques religieuses un bois de chêne ; » ils ont conçu de cet arbre une si haute

» idée, qu'ils ne font pas la moindre » cérémonie, sans porter une couronne » de son feuillage; et c'est apparemment du nom, que les Grecs lui donnent (1), que vient celui de Druides. » Au reste, ils tiennent que tout ce qui » naît sur cet arbre vient des cieux et » que c'est une marque évidente que » Dieu même l'a choisi. »

Du jour où l'on cueille et de la manière de cueillir le gui.

« Le gui est fort difficile à trouver. » Quand on l'a découvert, les Druides » vont le chercher avec respect et toujours le sixième jour de la lune, jour » si révéré par eux, qu'il est le commen-

(1) Pline était dans l'erreur. C'est du Celte DERU et non du Grec *Drus* que vient probablement le nom des *Druides*. M. Freret veut cependant qu'il soit composé des deux mots DI ou DE, Dieu, et ROUIDD ou RHAIDD, participe du verbe ROUIDDIM ou RHAIDDIM, *parler*, *s'entretenir*. En ce cas, Druide et Théologien seraient synonymes.

» cement de leurs mois, de leurs années
» et de leurs siècles même, qui ne sont
» que de trente ans (1). Le choix qu'ils
» font de ce jour vient de ce que la lune
» a pour lors assez de force, quoiqu'elle
» ne soit pas encore à la moitié de son
» accroissement. Enfin ils sont si pré-
» venus en faveur de ce jour, qu'ils lui
» donnent en leur langue un nom qui
» signifie qu'il guérit de tous maux.

» Lorsque les Druides ont préparé
» sous l'arbre tout l'appareil du sacrifice
» et du festin qu'ils doivent y faire, ils
» font approcher deux taureaux blancs,
» qu'on attache alors par les cornes pour
» la première fois ; ensuite un prêtre en
» robe blanche monte sur l'arbre et
» coupe avec une serpette d'or le gui,
» qui se reçoit dans un *sagum* (ou petit

(1) Ce qui semble avoir quelque correspondance avec le nombre des jours du mois lunaire, si l'on n'aime mieux supposer qu'ils avaient pris pour base de cette fixation la durée commune d'une génération.

» manteau) blanc ; ce qui est suivi de
» sacrifices, qu'offrent les Druides, en
» conjurant Dieu de faire que son pré-
» sent porte bonheur à ceux qui en se-
» ront honorés.

» Au surplus, ils croient que l'eau,
» où l'on a fait tremper le gui, rend fé-
» conds tous les animaux qui en boivent
» et qu'elle est un spécifique contre toute
» espèce de poisons. »

La cérémonie de cueillir le gui était la plus solennelle de toutes celles que pratiquaient les Druides ; elle se faisait dans une assemblée générale de cet ordre et probablement au pays Chartrain, peut-être à l'époque où les Gaulois y affluaient, pour vider leurs différends devant les Druides ; car c'était, suivant César, dans ce canton que se vidaient en définitif toutes les discussions judiciaires.

Vénération pour le Chêne.

On sacrifiait à *Esus* des victimes humaines, et les prisonniers qu'on lui

offrait périssaient attachés à un chêne. Les Druides s'étaient fait une loi d'habiter des bois de chênes; c'était là qu'ils tenaient leurs assemblées et qu'ils avaient leurs colléges. *Esus* leur semblait présent dans le chêne (1) : c'était son séjour favori, son sanctuaire, le lieu d'où il se plaisait à se communiquer et à répandre ses graces.

Enfin le chêne était son symbole; aussi n'osait-on pas même y porter la main et on le laissait pourrir sur pied sans l'employer à aucun usage, pas même à celui du feu ; c'est-à-dire celui de quelques forêts particuliers, car les vaisseaux des Gaulois étaient de chêne. *Voy. Lib. II de la G. des G.*

Le grand Jupiter prit avec le temps la place d'Esus, mais ce ne fut que depuis César; il n'avait encore alors d'au-

---

(1) Il est à remarquer que chez les Grecs et les Romains, le chêne était de même consacré au maître des Dieux, chez les premiers à *Zéus*, chez les derniers à Jupiter.

tre représentation qu'un chêne (1), et la plus ancienne effigie que l'on en connaisse dans la Gaule, fut trouvée, au commencement du dernier siècle en fouillant dans le chœur de Notre-Dame à Paris. Elle est du temps de Tibère.

Quelques-uns croient qu'*Esus*, comme Dieu du tonnerre, fut aussi révéré sous le nom de TARANIS, que les Romains prirent pour le nom propre d'une divinité distincte, quoiqu'il pa-

(1) Selon Maxime de Tyr. — Cette espèce de culte a été très-étendue : sans parler de l'arbre de Mambré, les Russes, suivant Constantin Porphyrogenète, rendaient de grands honneurs au chêne. Long-temps encore depuis l'établissement du christianisme, il était en grande vénération dans la Gaule, puisque Saint Grégoire-le-Grand, écrivant à la reine Brunehault, lui demandait « De » faire cesser dans la Gaule le culte des arbres. » A la même époque il se conservait également en Italie, comme le prouve une lettre du même pape à l'évêque de Terracine. Cette ville était de l'ancien pays des Volsques, qui probablement étaient Gaulois d'origine.

raisse n'avoir été qu'une épithète dérivée du mot celtique *Taran*, qui, dans le pays de Galles et la Basse-Bretagne, signifie encore le tonnerre. *Esus Taranis* était le *Jupiter Tonnant* des Gaulois.

Teutatès ou *Mercure*.

Nous avons dit que les Druides n'avaient eu long-temps pour objet de leurs adorations qu'*Esus*, et que probablement ils persistèrent à le révérer comme l'Etre suprême, dont toutes les autres divinités tenaient leur existence : mais la majorité des Gaulois, frappée des attributs généralement et prochainement utiles, dont elle avait elle-même gratifié *Teutatès*, lui reporta la plus grande partie de ses hommages. Son culte était général dans la Gaule. On l'y regardait comme l'inventeur des arts, comme le guide des voyageurs, comme le Dieu des chemins et du négoce ; les gains que l'on faisait étaient le fruit des honneurs

qu'on lui rendait, et sous ce point de vue, il aurait pu recevoir des Gaulois le nom qu'il avait chez les Romains; *Merch'ur* signifiant *marchand* en Celtique. Il était aussi le dieu de l'éloquence; enfin il s'emparait des ames au moment de la mort.

César, qui nous dit que les Gaulois prétendaient descendre de Dis ou de *Pluton*, ne le met point au nombre des dieux, qu'il cite comme les plus accrédités dans la Gaule (1), et l'on ne le

---

(1) La Tour d'Auvergne, *Origines Gauloises*, ch. 5, reproche à César d'avoir confondu le *Dis* des Romains, ou Pluton, avec le *Dis* des Gaulois, dont le nom dérivé des mots celtiques *di*, *dis*, *de* ou *deiz*, le jour, la lumière, annonçait le Dieu de la lumière et du jour. « On conçoit, *dit-il*, que la » soif des richesses et la crainte des jugemens de » Rhadamante purent faire aux superstitieux Ro- » mains ériger dans l'obscurité des autels à Plu- » ton; mais comment se persuader que les Gau- » lois, si élevés au-dessus des idées communes » sur la destinée qui attendait les hommes après » le trépas, et qui portèrent le mépris des riches-

voit relaté sur aucun des anciens monumens, quoiqu'il y soit fait mention des moindres Déités des enfers. Dom

---

» ses aussi loin que celui de la mort, aient jamais
» consenti à prostituer leur encens à une Divinité
» infernale, de laquelle ils n'avaient rien à redou-
» ter, ni rien à espérer? Les dogmes de leur reli-
» gion leur enseignaient qu'il n'y avait pas de lieu
» d'expiations ni de tourmens dans les abîmes de
» la terre, etc. »

S'il n'est pas démontré que Dis était le dieu de la lumière, le raisonnement de la Tour d'Auvergne prouve du moins, ce me semble, que ce Dis, quel qu'il fût, ne pouvait être Pluton. Jamais les peuples ne songèrent à adopter, et moins encore à se créer des divinités, dont ils n'avaient pas besoin.

Si, comme le dit Cicéron, *de Nat. D.* 2,26, *de Platone*, la terre et le Dieu souterrain, *Dis* ne font qu'un, il en résulte que les Gaulois se prétendaient *issus du sol*, ou Aborigènes, comme le dit Ammien Marcellin, (15, 19.) *Aborigines primas in his regionibus* (Galliæ) *visos esse, quidam firmarunt.* On chercherait donc en vain une déité Gauloise, à laquelle pût s'appliquer le nom de *Dis*, et ces recherches étymologiques seraient de toute inutilité.

Martin pense qu'il ne faisait qu'un avec *Teutatès* que César appelle Mercure. Il se fonde, 1°. sur le culte spécial rendu par les Gaulois à celui-ci; 2°. sur ce qu'il n'est parlé nulle part de sacrifices à Pluton, quoiqu'on ne puisse douter des honneurs qu'a dû lui rendre un peuple qui s'en croyait issu; 3°. sur la croyance généralement reçue qu'une des fonctions de Mercure était de conduire aux enfers les ames de ceux qui mouraient et de les en ramener, si le destin l'ordonnait. Enfin ce qu'il regarde comme concluant, c'est qu'en langue celte *teut* signifie peuple et *tad* père; ainsi *Teutatès* voudrait dire *père du peuple.* Ce qui exprime bien l'origine que les Gaulois se vantaient de tirer de *Dis.*

Un passage de Tite-Live constate l'identité de Mercure et de Teutatès. Il se trouve au Liv. XXVI, où l'historien parle du siége de Carthage la Neuve, aujourd'hui Carthagène : *Scipio in tumulum obversus, quem Mercurium Teutatem appellant;* Scipion, tourné vers un

tertre, auquel les indigènes donnent le nom de MERCURE TEUTATÈS. Ces deux lignes nous prouvent en même temps avec quel scrupule les Celtes, passés en Espagne depuis plus de mille ans, avaient conservé la religion et les rites de leurs ancêtres.

Teutatès était un des dieux auxquels on sacrifiait des hommes.

Belenus ou *Apollon.*

Le troisième dieu des Gaulois était BELENUS ou Apollon. *Belenus* est un ancien mot Celte équivalent à celui de *Jaune* et dont peut-être nous avons fait notre mot *blond*, épithète connue d'Apollon. Il était sur-tout révéré chez les Arvernes (1). C'était le dieu de la mé-

---

(1) Il avait, du temps des Empereurs, un temple fameux à Aquilée, dont il était la divinité tutélaire. On lui fit honneur à Rome de la défaite de Maximin, arrivée l'an de J. C. 238. On sait qu'Aquilée était une colonie Gauloise.

decine, et la Jusquiame, qui lui était consacrée, portait son nom. Les Druides faisaient usage de cette plante; mais quel usage? on l'ignore : peut-être leur servait-elle pour leurs prétendus enchantemens.

De la médecine des Gaulois.

Disons un mot de la médecine, qui n'était exercée que par les Druides.

Tout ce que les anciens nous en apprennent se borne à quelques recettes empiriques ou superstitieuses. Nous avons parlé des vertus du gui. La *verveine* n'en avait pas de moindres; elle servait aux sortiléges et aux divinations. Celui qui s'en frottait s'assurait à volonté l'amitié des personnes, obtenait tout ce qu'il desirait, chassait les fièvres, etc. Broyée dans du vin, elle était souveraine contre la morsure des serpens, etc. Mais autant elle avait de vertus, autant fallait-il de cérémonies pour la préparer. Pline nous en a laissé le détail,

Le *salago*, espèce de *sabine*, guérissait ou préservait de toutes sortes de maux; la fumée en était sur-tout souveraine pour ceux des yeux. Le *samolum* ou la *pulsatille* était un excellent remède pour les bœufs et les pourceaux; mais il fallait la cueillir à jeûn, sans la regarder, etc. Voilà tout ce que l'on sait à peu près de la médecine des Gaulois (1). C'était, sans doute à *Belenus* que dans leurs maladies ils vouaient des sacrifices humains.

Camulus ou *Mars*.

Ils donnaient au dieu de la guerre le nom de CAMULUS: ils croyaient qu'ils en recevaient la bravoure, et, belliqueux

(1) On peut croire que Pline ne s'est occupé que des singularités. Si un étranger, voyageant en France, se contentait, dans un livre qui n'aurait pas pour but l'art de guérir, de remarquer les diverses pratiques superstitieuses dont, en bien des cantons, le peuple n'est pas encore désabusé,

comme ils étaient, on sent que son culte dut être fort accrédité parmi eux ; aussi l'honoraient-ils à l'égal de Mercure.

Leur dévouement pour lui était si entier, qu'ils le faisaient leur héritier (1). Au moment de livrer bataille, ils lui consacraient par avance tous les animaux dont ils s'empareraient : dans le fort du combat, ils faisaient vœu de lui immoler des hommes, et souvent après la victoire ils lui sacrifiaient les prisonniers. Lorsque les Cimbres, les Teutons et les Ambrons leurs alliés, (ceux-ci incontestablement Gaulois,) eurent défait le consul Cépion et se furent emparés de son camp, l'an 642 de Rome, ils jetèrent l'or et l'argent dans le fleuve, les chevaux dans des gouffres, brisèrent

---

serait-ce avec fondement que ses compatriotes concluraient, de ce qu'il n'a point parlé de la médecine proprement dite, qu'on ne la cultive pas en France ?

(1) Les lois romaines le leur permettaient expressément, suivant Ulpien, *tit.* 22.

les cuirasses, dispersèrent le reste du butin et pendirent les Romains à des arbres. Les vœux au reste n'étaient pas uniformes; ils ne portaient quelquefois que sur une partie du butin ou des prisonniers; mais les Gaulois, dans un excès de superstition, allèrent jusqu'à immoler à *Camulus* leurs femmes et leurs enfans.

Minerve.

Les Gaulois adoraient Minerve; mais sous quel nom et avec quelles cérémonies? C'est ce qu'on ne sait pas. Solin dit qu'elle présidait aux fontaines et qu'on entretenait sur ses autels un feu perpétuel comme à Rome sur celui de Vesta. Elle était servie par des femmes: Plutarque nous apprend que la fameuse Camma était sa prêtresse.

Vulcain.

Voilà les cinq Divinités dont parle César, auxquelles on doit joindre Vul-

cain, ou le dieu du feu, qui avait dans la Gaule les mêmes attributs qu'à Rome. Son culte était ancien; car plusieurs siècles avant Jésus-Christ, les Gaulois ayant déclaré la guerre aux Romains, leur roi Virdumarus fit vœu de consacrer à Vulcain toutes les armes des ennemis.

Autres Divinités.

On parle encore d'*Hercule*, à qui l'on attribuait la fondation de cette ville d'Alise, devenue si fameuse par le siége que les Gaulois y soutinrent contre César; de *Saturne* auquel on immolait des hommes faits et non des enfans, comme à Carthage; de *Bacchus*, de *Cybèle*, enfin de *Castor* et *Pollux*. Mais il serait possible que ces dernières divinités fussent postérieures à César, quoiqu'il soit possible aussi qu'elles fussent venues de Marseille et qu'elles n'aient pas été généralement reconnues.

On trouve en outre un dieu *Vogenus*, en qui l'on avait personnifié les

montagnes et les forêts des Vosges; et *Diane* était très-révérée sous le nom d'*Ardoïna* ou *Arduina*, à en juger par l'étendue de la forêt des Ardennes, qu'on lui avait consacrée.

Nous laissons de côté un grand nombre de divinités subalternes, dont l'érudition a découvert les noms, et qu'il est très-difficile de classer, soit relativement à leurs attributs, soit quant à l'époque où elles se sont introduites; et sans décider si le *Taureau d'airain*, par lequel nos ancêtres juraient, au dire de Plutarque, était vénéré comme Dieu ou comme emblême de quelque Dieu, nous terminerons cette nomenclature par la *Lune* que l'on croit avoir porté le nom Celte de NEHALENIA. L'île de *Sain*, SENA, sur les côtes de Cornouailles ou du Finisterre actuel, lui était particulièrement consacrée : elle y était servie par des Druidesses, dont nous allons parler.

SECTION II.

Des Druidesses.

Les Druidesses partageaient avec les Druides le ministère des autels, sous leur dépendance à la vérité, mais néanmoins avec une grande autorité ; car elles réglaient absolument les sacrifices et les mystères des Divinités, que les Gaulois faisaient servir par des femmes, sur-tout dans certaines enceintes dont l'entrée était interdite aux hommes.

Il y avait trois espèces de Druidesses, les unes qui ne quittaient ni leurs maris, ni leurs familles et vivaient au milieu de la société : c'étaient peut-être celles-ci qui veillaient à l'éducation de la jeunesse de leur sexe ; car les Gaulois avaient pour les filles des écoles distinctes de celles des garçons. D'autres, quoique mariées, s'assujétissaient à demeurer dans des enceintes consacrées et à garder la continence, hormis à de certaines

époques de l'année, où elles allaient passer quelque temps avec leurs maris. De cette classe de Druidesses étaient, suivant Strabon, celles qui desservaient un temple de Bacchus, situé à l'embouchure de la Loire, dans une petite île, où il n'était permis à aucun homme de mettre le pied.

Enfin il y avait une troisième classe de Druidesses qui s'astreignaient à une perpétuelle virginité. Les Gaulois ainsi que les Germains considéraient l'état de fille comme renfermant quelque chose de saint, qui rendait plus propre aux communications divines, et ces idées leur étaient communes avec les Romains et les Grecs : aussi les Vestales Gauloises jouissaient-elles d'une grande considération. On distinguait sur-tout celles de Sain, *Sena*, que nous avons citées et qui portaient le même nom que le lieu qu'elles habitaient, *Senæ*, ou plutôt qui lui avaient donné le leur : elles y étaient au nombre de neuf, qui se mêlaient de divination et qui passaient

pour être animées par un génie particulier, pour pratiquer des enchantemens, pour avoir la puissance d'exciter des tempêtes, pour guérir des maladies réputées incurables et pour pénétrer l'avenir qu'elles dévoilaient, mais seulement à ceux qui se mettaient exprès en mer pour venir les consulter.

On suppose que la divinité de l'île de Sain était la Lune ; ce qui est d'autant plus probable, qu'on sait combien elle paraît influer sur-tout ce qui intéresse la navigation.

Les Druidesses étaient répandues dans toute la Gaule, et partout on les regardait comme entretenant commerce avec les Dieux dont elles recevaient des dons surnaturels, tels que celui de se transporter à des distances considérables au moyen de paroles et de cérémonies magiques. Comme à certaines fêtes on les voyait masquées (1) et revêtues de peaux

(1) Ce genre de cérémonies superstitieuses existait également chez les Romains.

de divers animaux, on dit bientôt qu'elles en empruntaient la figure à volonté. Quand le culte, dont elles étaient les ministres, ne subsista plus légalement, il se pratiqua encore long-temps en particulier, et la croyance dans les phénomènes surnaturels qu'on leur attribuait survécut à leur existence politique. Lorsqu'enfin la religion des Druides eut été par-tout remplacée par le Christianisme, l'amour du merveilleux n'en perpétua pas moins chez le vulgaire plusieurs des préjugés dont il était imbu ; et si l'on n'eut plus de Druidesses, on eut des sorcières qui opéraient par la magie les mêmes prodiges, et qui sont venues jusqu'à nous au travers de treize ou quatorze siècles.

D'un Sénat féminin.

On ne sait s'il faut rapporter aux Druidesses ce qu'on nous a transmis d'un Sénat de femmes auxquelles, dès avant que Bellovèse passât en Italie, les

Gaulois avaient conféré de grands pouvoirs politiques, parce qu'ils s'étaient bien trouvés d'avoir suivi leurs avis dans le feu d'une guerre civile. Elles jouissaient encore de leurs honneurs lors du passage d'Annibal, car un des articles de son traité avec les Gaulois fut : « Que si un Gaulois se plai-
» gnait d'un Carthaginois, la cause
» serait portée devant les délégués du
» Sénat de Carthage en Espagne, *et qu'un*
» *Carthaginois, s'il avait à se plaindre,*
» *s'adresserait au tribunal des Dames*
» *Gauloises.* » On ne sait comment ce tribunal était élu, ni quand il prit fin, ni pourquoi. Peut-être quelques décisions bizarres le firent-elles abolir comme de bons avis l'avaient fait créer : peut-être et tout aussi probablement, les Druides jaloux minèrent-ils par degrés et ruinèrent-ils enfin une autorité, qui offusquait la leur.

SECTION IV.

Des Sacrifices.

On n'a aucun détail sur les Sacrifices, qui se faisaient par les femmes dans les enceintes où seules elles pouvaient entrer, et l'on ignore s'ils étaient sanglans : on est mieux instruit sur ceux dont les Druides étaient les ministres. On a vu que, dans le grand jour où ils cueillaient le gui de chêne, ils sacrifiaient deux taureaux blancs ; mais trop souvent des victimes humaines teignaient de leur sang les autels des Dieux.

Il semble que, dans le principe, ce ne furent que des criminels condamnés à expier ainsi la violation de leurs devoirs envers les Dieux et la société. Ce n'était sous ce point de vue qu'une expiation accompagnée de rites religieux et faite par les Druides (1), comme ven-

(1) C'est-à-dire par une classe de Druides : car ce n'était pas les prêtres de la première qui frap-

geurs du Ciel et des hommes outragés. Le supplice se différait quelquefois cinq ans, sans doute dans l'attente de quelque réunion extraordinaire qui le rendait et plus exemplaire et plus solennel (1). Les victimes étaient attachées à des pieux, dans des enceintes formées par un vaste bûcher, couvert des pré-

---

paient la victime et consultaient ses entrailles, mais ceux de la seconde, *Vates.*

(1) « Si l'on sacrifiait des hommes, dit M. Morin, *Hist. de l'Ac. des Inscriptions*, *T. I*, c'était ou des ennemis ou des criminels condamnés en justice, et l'*usage des anciens était de s'y préparer par des sacrifices aux Dieux vengeurs, pour détourner de dessus leurs têtes le sang des innocens.* Les ministres des autels intervenaient à ces actes mixtes de religion et de police, ou pour disposer les patiens à la mort, ou pour y faire certaines prières, SUPPLICIA A SUPPLICANDO, ou pour y remettre eux-mêmes entre les mains de l'exécuteur les instrumens du supplice; (*Veteres enim eodem gladio victimas et nocentes immolabant;*) ou enfin pour consulter leurs entrailles et en tirer des inductions. »

mices des fruits. On y mettait le feu et l'on offrait le tout en sacrifice. D'autres fois on se servait d'immenses mannequins d'osier, qu'on livrait aux flammes. Souvent aussi l'on exécutait l'arrêt avec le fer. On prétendait que les ames, sanctifiées par cette destination sacrée du corps, allaient prendre place parmi les Dieux; preuve presque certaine que ces sacrifices ne furent dans l'origine que la punition actuelle d'un délit, dont les coupables se trouvaient ainsi lavés pour la vie future.

Les prisonniers n'étaient aussi que trop souvent sacrifiés; mais il paraît que c'était par suite de ces vœux formés au commencement ou dans la chaleur du combat, qui comprenaient fréquemment tout le butin, soit qu'on le brûlât, soit qu'on l'entassât (1) dans des lieux consacrés où, dit César, il était bien rare

(1) Même en temps de paix, on amoncelait de l'or, des étoffes, des fruits, du pain, des habits, etc.

qu'on osât y toucher, ce qui eût exposé le spoliateur aux plus cruels supplices.

Si le vœu fait d'immoler des victimes humaines ne pouvait se réaliser à défaut de prisonniers, il est probable qu'on les remplaçait par des esclaves et l'on n'en peut douter quand César assure que, quoique les Gaulois regardassent les voleurs et autres criminels comme des victimes plus agréables aux Dieux, ils immolaient à défaut des innocens (1).

(1) Voici une autre conjecture. — Il n'était pas rare que des Gaulois, réduits à la misère et peut-être en outre pénétrés du grand dogme des Druides, suivant lequel la mort n'était qu'un passage à une nouvelle existence; missent leur vie à la disposition de quelque personne opulente, après avoir stipulé une somme, qui serait remise après leur trépas, soit à leur femme et à leurs enfans, soit même à leurs amis. Le marché fait, ils se précipitaient intrépidement et même gaîment sur une épée, ou s'en frappaient; enfin ils se donnaient la mort, de la manière que l'acheteur le jugeait convenable. Mais le plus souvent ils s'étendaient à la renverse sur un bouclier, et, se tenant immobiles, ils attendaient qu'un autre les égorgeât.

Ce devait être encore des esclaves que l'on sacrifiait pour l'accomplissement des vœux faits dans une grave maladie. Enfin les Gaulois s'offraient eux-mêmes en sacrifice par suite de leurs vœux inconsidérés, et leurs femmes et leurs

---

Ne peut-on pas croire que les innocens qu'on immolait quelquefois, au dire de César, étaient de ces hommes qui consentaient à livrer leur vie? Outre que sans doute la communauté prenait soin de la famille de ceux qui se dévouaient, n'avaient-ils pas dans cette occasion un motif bien suffisant déjà pour des fanatiques, dans la persuasion générale où était la nation, que l'ame des victimes qu'on offrait aux Dieux, purifiée par ce grand acte de religion de toutes ses souillures, allait prendre sa place au sein de la Divinité? c'est ainsi que l'Indien va par dévotion se faire écraser sous les roues du char, où l'on promène ses monstrueuses idoles.

Peut-être aussi ces hommes *innocens* étaient-ils des esclaves, sur lesquels les Gaulois, s'attribuaient le droit de vie et de mort, comme les Romains. Du moins n'a-t-on pu jamais reprocher aux premiers d'avoir enterré vifs des étrangers, comme le firent les Romains après la bataille de Cannes.

enfans n'étaient pas à l'abri de cette terrible manie (1).

Il ne paraît pas que la religion primitive des Gaulois ait ordonné ces atrocités; car, dans leur plus auguste cérémonie, celle où l'on cueillait le gui de chêne, on ne voit point de semblables victimes.

Vates ou *Devins*.

C'était une classe particulière de Druides, qui prenaient les auspices,

(1) Il est malheureusement trop avéré que ces exécrables sacrifices ont eu lieu sur toute la terre anciennement connue. Ils étaient pratiqués en Germanie, suivant Tacite; à Rhodes, à Salamine, en Egypte, à Chio, à Lacédémone, en Phénicie, en Syrie, à Carthage, en Arabie, en Thrace, en Scythie et dans toute la Grèce, suivant Porphire; en Crète, en Lycie, suivant Clément d'Alexandrie; à Rome, suivant Tite-Live; en Espagne, suivant Denys d'Halicarnasse; en Judée, suivant la Bible; et les nations, que l'on ne trouve pas citées, ne doivent peut-être cette exception qu'à leur obscurité, ou à l'ignorance où les écrivains étaient de leurs pratiques religieuses.

tiraient les augures, etc. On les appelait communément VATES, mot que les Latins semblent avoir emprunté des Gaulois : selon Strabon ils s'occupaient particulièrement de la physique. Les Gaulois en faisaient le plus grand cas ; car ils mettaient baucoup d'importance au vol et au chant des oiseaux, comme aux inductions que l'on croyait pouvoir tirer des entrailles des victimes. S'agissait-il d'une affaire importante, on sacrifiait un homme, en le frappant par derrière, et les Vates formaient un jugement d'après la manière dont il tombait, celle dont le sang coulait, la forme de la plaie et autres règles traditionnelles.

Diverses Superstitions.

Les superstitions ne se bornaient pas là ; il y en avait de bien d'autres espèces.

On tirait des augures de la façon d'éternuer.

Pour commencer un ouvrage, on observait, comme pour se mettre en

voyage, certaines heures et certains jours.

Avait-on quelque douleur locale? on suspendait dans un lieu consacré un morceau de bois, sur lequel était gravée la partie affectée; c'était leur *ex-voto*.

Voulait-on entreprendre quelque chose? on coupait en morceaux une branche d'arbre portant fruit. Tous les morceaux, séparés en plusieurs lots et marqués différemment, étaient jetés dans une robe blanche; ensuite après avoir fait une prière, les yeux levés au ciel, celui qui présidait l'assemblée, prêtre ou père de famille, prenait ces morceaux l'un après l'autre, et, suivant les marques, formait des prédictions. L'affaire était remise ou résolue, selon qu'elles étaient avantageuses ou sinistres. Nous avons remplacé ces morceaux de bois par un jeu de cartes.

Les Gaulois, au temps des éclipses de lune, jetaient de grands cris, croyant cet astre en danger; mais ce devait être seulement la populace ignorante, qui est

par-tout la même. Les Druides, s'occupant d'astronomie, ne devaient pas plus partager cette erreur populaire, que Périclès la terreur de son pilote.

Nous n'avons vu jusqu'ici les Druides que sous le point de vue religieux; nous allons les envisager sous celui de la philosophie, de la morale et des autres sciences.

CHAPITRE IV.

PHILOSOPHIE ET SCIENCES.

Philosophie des Gaulois.

La qualification de barbares, qu'emploient, en parlant des Gaulois, César et d'autres écrivains, ne doit être considérée que comme une manière de parler familière aux Romains et aux Grecs, quand il s'agit des nations étrangères. Cicéron considère Divitiacus, que l'on voit si souvent cité dans César, comme un homme très-savant, qui avait une connaissance particulière des secrets de la nature; et Cicéron était juge compétent d'un homme, qu'il avait personnellement connu. Mais indépendamment de son suffrage, qui ne porte que sur un homme et sur une époque, on a des

témoignages sans nombre de l'opinion qu'avaient les anciens de la philosophie et des autres connaissances des Druides et de l'antiquité de leur école.

Diodore de Sicile accorde de l'esprit aux Gaulois. César y ajoute beaucoup de curiosité, avec une extrême aptitude à imiter et perfectionner tout ce qu'ils voyaient faire; ainsi le premier était bien en droit d'avancer qu'ils étaient nés pour les beaux-arts. Ils durent cultiver les sciences de très-bonne heure; car des traditions leur donnaient pour roi, dix-sept cents ans avant Jésus-Christ, Mercure, le dieu du commerce et de l'éloquence : et la manière dont Lucien peint leur Hercule, *Ogmius*, vient à l'appui de l'opinion, que de tout temps l'éloquence avait eu chez eux une grande influence, et qu'ils l'estimaient à l'égal de la science militaire.

On a vu que leur théologie, dépouillée de ses superstitions sanglantes et modernes, était sans comparaison la plus raisonnable du paganisme européen : elle

en était aussi la plus ancienne, et l'origine de leur philosophie se perdait de même dans la nuit des temps. Clément d'Alexandrie avance, d'après des auteurs fort antérieurs à lui, que l'on professait la philosophie dans la Gaule bien auparavant qu'elle fût connue en Grèce. En effet, les plus anciens philosophes de la Grèce, Thalès, Solon, Pythagore, etc. ne fleurissaient qu'environ six cents ans avant Jésus-Christ, et Clément d'Alexandrie assure, d'après Alexandre l'historien, que Pythagore était venu s'instruire dans la Gaule : l'on a même écrit que Phérecide, son maître, y avait avant lui puisé les plus forts argumens, dont il appuyait le dogme de l'immortalité de l'ame, alors peu ou point connu dans la Grèce. Quoi qu'il en soit, les Druides, dépositaires des dogmes religieux, l'étaient également des principes philosophiques, de ceux de la morale et des autres sciences.

Le genre de vie et les maximes des Druides les ont toujours fait passer pour

de grands philosophes, et l'on n'a point cité d'école qui surpassât la leur pour la gloire de l'ancienneté, la noblesse des sentimens et l'austérité des mœurs. La réputation qu'ils avaient chez les étrangers répondait à la vénération où ils étaient dans leur pays; et Celse, écrivant contre les Chrétiens, leur opposait les Druides, comme ce qu'avait eu l'antiquité de plus sage et de plus savant. Des auteurs distingués, Clément d'Alexandrie, d'après des historiens anciens, et Diogène-Laërce, qui s'appuie d'Aristote et de Sotion, les font remonter aussi haut que les Semanées de la Bactriane et les Devins d'Egypte; ils les mettent de pair avec les Mages de Perse (1), les Chal-

(1) C'est avec les Mages que les Druides semblent avoir eu le plus de rapport. Comme eux, ils ne reconnaissaient pour objet de leur culte que l'Être suprême, dont l'immensité remplit la vaste étendue des cieux. Comme eux, ils rejetaient l'usage des temples et des statues, qu'ils détruisaient ou faisaient détruire par-tout où s'étendait leur pouvoir : ils méprisaient tous ces dieux faits

déens d'Assyrie, les Brachmanes de l'Inde, et les donnent pour les pères et les modèles de la philosophie des Grecs. Celse remarque que leurs maximes se rapprochaient beaucoup de celles des Hébreux : mais sur-tout la conformité d'opinions et de conduite avec les Gymnosophistes de l'Inde était si grande, qu'on croyait qu'ils avaient la même origine, ou que les uns s'étaient modelés sur les autres.

à l'image de l'homme; et, s'ils révéraient les élémens sous divers emblêmes, c'était comme les symboles les plus purs, les agens les plus actifs de la nature et de la puissance divine. Les Mages, comme les Druides, formaient un ordre sous un chef; ils avaient comme eux des biens immenses, et plus on leur donnait, plus on pouvait compter sur les bienfaits du ciel. Ils étaient de même exclusivement chargés de l'éducation. Ils étudiaient ainsi qu'eux dans la solitude, dérobaient aux yeux de la multitude les secrets de leur philosophie, et, par des connaissances profondes, ou par un art supérieur, ils avaient acquis la réputation d'être très-habiles dans les sciences occultes. Ceux qui, chez les uns et les autres, avaient reçu de la nature des

Nous avons dit plus haut que Pythagore avait connu les Druides; mais il fut leur disciple, loin qu'ils aient été les siens. César était dans l'erreur lorsqu'il les représente comme croyans à la métempsycose; ils maintenaient purement l'immortalité de l'ame, dogme qu'ils avaient soin de répandre dans le peuple, *persuadés*, nous dit César, *qu'il rendait l'homme plus belliqueux et plus utile à la patrie, en lui inspirant le mépris de la mort, qui n'était quele passage à une vie plus durable.* Ce principe les

---

dispositions plus actives, passaient leur vie dans le monde au milieu des intrigues; et la politique ou la superstition faisait regarder leurs avis comme des oracles. Enfin, on peut dire des Druides et des Mages ce que Pline dit seulement de ces derniers, *qu'ils tenaient le genre humain sous la triple chaîne de la religion, de la médecine et de l'astronomie.* Il est vrai que les Mages avaient la doctrine du double principe; mais ce dogme introduit par Zoroastre, était moderne, comparé à celui de l'unité de Dieu, admis dans les temps les plus reculés.

conduisait encore à l'amour et à la pratique de la vertu, par la conséquence nécessaire, quand on admet l'immortalité de l'ame et un Dieu juste et puissant, que l'on sera, dans une autre vie, puni ou récompensé selon ses œuvres.

D'anciens écrivains, n'ayant point approfondi cette doctrine, l'ont entendue suivant le système de la transmigration des ames; mais Lucain dit positivement le contraire, et les faits suivans le prouvent.

Les Gaulois prêtaient en ce monde, à la seule condition d'être remboursés dans l'autre.

Avec les cendres des morts on enfermait les arrêtés de compte et les obligations qu'on trouvait chez eux, convaincu qu'on était que, dans leur nouveau séjour, ils reverraient tôt ou tard leurs débiteurs.

Enfin il se trouvait des personnes qui se jetaient dans le bûcher où l'on brûlait les morts, pour aller vivre avec ceux

auxquels ils étaient unis par les liens du sang ou de l'amitié.

Or toutes ces pratiques excluent la métempsycose.

Morale, Physique, etc.

En fait de morale, les Druides enseignaient, au dire de Diogène-Laërce, qu'il fallait éviter de faire aucun mal et donner en toute occasion des marques de courage et de grandeur d'ame. Le culte des Dieux était également de précepte.

Aux leçons de théologie, de philosophie et de morale, les Druides en ajoutaient de physique, de géographie et d'astronomie; ce qui suppose la connaissance des mathématiques (1). Ils se flattaient, dit Pomponius Mela, de connaître la forme et la grandeur de la terre

(1) L'ancienne lieue Gauloise répond à si peu de chose près à un cinquantième de degré, que suivant toute apparence, sa longueur avait été fixée d'après des observations et des calculs exacts.

et même de tout l'univers. Strabon ajoute qu'ils enseignaient que le monde était éternel, mais qu'il éprouverait un jour les ravages de l'eau et du feu.

De la Poésie et des Bardes.

La poésie, comme moyen de transmettre les événemens, a eu cours dans le monde avant la prose. L'histoire n'avait pas encore été rédigée par écrit, et dès long-temps on l'avait comprise dans des espèces de poésies, que le peuple retenait sans peine à cause de la cadence. Cette pratique fut celle des Grecs comme des autres nations. C'était aussi par la poésie que les Gaulois, qui n'écrivaient rien, conservaient leurs traditions; et leurs Bardes furent leurs historiens. Ils s'occupaient à composer des poëmes sur les actions éclatantes des peuples et des héros, et transmettaient ainsi de race en race le souvenir de leur valeur. Mais ils n'étaient pas seulement panégyristes; ils s'exerçaient en outre

dans la satyre et censuraient hautement les vices. Comme nos Troubadours et nos Trouvères, ils chantaient eux-mêmes leurs poésies, en s'accompagnant d'un instrument à peu près semblable à la lyre. L'amour-propre les faisait rechercher, et les grands en avaient à leur suite, qui faisaient l'agrément de leur table (1).

Les Bardes tenaient au grand corps des Druides, qui, embrassant tous les genres d'instruction, durent se les attacher comme historiens; dans le cas où ils eussent fait primitivement une classe séparée : un autre motif aurait été la considération dont ils jouissaient. Enfin leurs fonctions en temps de guerre, le

(1) Dans les montagnes d'Ecosse, où l'on retrouve des usages de la plus haute antiquité, il existe encore (ou du moins il existait il y a peu d'années) de ces Bardes en titre d'office, attachés aux grandes maisons du pays. La corporation des Bardes a subsisté long-temps au pays de Galles, où son anéantissement est presque moderne.

respect qu'on avait pour eux dans les combats, ne permettent pas de les séparer entièrement de la classe des Prêtres.

« Souvent on vit, *selon Diodore de* » *Sicile*, deux armées en présence, » l'épée déjà tirée et la lance en arrêt, » terminer leurs querelles sans coup férir, par l'entremise des Bardes : dès » qu'ils paraissaient entre les deux par- » tis, on les eût dit désarmés comme par » la force de quelque enchantement. » Certes il devait entrer quelque motif religieux dans une déférence aussi éclatante. « S'ils ne pouvaient réussir à pa- » cifier, *nous dit Tacite*, on les voyait se » tenir près des combattans, levant les » mains vers le ciel, et priant les Dieux » de favoriser leur patrie. »

Académies des Druides.

Les Druides avaient des académies ou des écoles régulières, où ils donnaient des leçons à la jeunesse, sur-tout aux

enfans des premières familles, dont l'instruction faisait une de leurs occupations principales et un de leurs meilleurs revenus. Dans ces écoles, situées au fond des forêts, toutes les leçons se donnaient de vive voix et en vers. Ces vers, probablement rimés, qu'apprenaient les élèves, contenaient des sentences et des maximes, cachées le plus souvent sous une enveloppe énigmatique. Les maîtres les expliquaient, et le rhythme les rendait plus faciles à retenir; mais le nombre en était si grand, que les disciples avaient souvent besoin de vingt ans pour leur instruction complette, car il était défendu de rien écrire. « Je crois, » dit *César*, en voir deux motifs; c'est » qu'ils ne veulent ni que leur doctrine » se divulgue, ni que leurs élèves, se » fiant sur l'écriture, en cultivent moins » leur mémoire : car, lorsqu'on a le » secours des caractères, on n'apporte » pas, en général, autant de soin à apprendre par cœur; et la mémoire se » relâche. »

Cette défense politique ou religieuse de ne rien écrire, a fait qu'il ne nous est rien resté des Gaulois, et que le nom même d'aucun savant n'est venu jusqu'à nous, si l'on en excepte celui de Divitiacus : car Pythéas, astronome et géographe; Euthymènes, géographe et historien; Eratosthènes, philosophe et historien; le rhéteur L. Plotius; un Valérius Cato, poète et grammairien; le fameux Roscius, cet homme *si grand acteur, qu'il n'aurait jamais dû descendre du théâtre, et si galant homme qu'il n'aurait jamais dû y monter;* M. Antonius Grypho, professeur de belles-lettres et d'éloquence à Rome, dont César encore enfant reçut des leçons, et que Cicéron déjà Préteur allait entendre; le poète Cornélius Gallus; le célèbre antiquaire Pub. Ter. Varro; et Trogue-Pompée, dont nous regrettons chaque jour le grand ouvrage, que nous a peut-être fait perdre l'Abregé de Justin; tous ces hommes illustres étaient bien Gaulois d'origine, ou même nés

dans la Gaule : mais ils écrivirent er grec ou en latin et n'ont rien laissé su les sciences et les arts propres à leur patrie. Ils ont dû appartenir d'ailleurs, soit à Marseille, soit à la Gaule Narbonnaise, qui, dès le temps de César, était plus Romaine que Gauloise.

Ecriture des Gaulois.

Si les Druides ne mettaient rien par écrit, ce n'était pas qu'ils ne connussent l'écriture. César trouva dans le camp des Helvétiens des tablettes, qui contenaient le contrôle exact de leur armée. Elles étaient, dit-il, en caractères grecs. Ce n'est pas une raison pour conclure que les Gaulois n'avaient pas eu, avant de connaître les Grecs, des caractères qui leur fussent propres. L'on se sert depuis des siècles des seuls caractères romains pour écrire la plupart des idiomes de l'Europe, même ceux, qui, comme l'Anglais, doivent le moins à la

langue latine ; bien qu'au temps d'Alfred, les Saxons eussent une écriture particulière.

Quoi qu'il en soit, d'où les Gaulois avaient-ils reçu ces caractères ? Les uns veulent qu'ils les aient pris des Marseillais : mais les premières grandes expéditions connues des Gaulois remontent à l'établissement de cette colonie Phocéenne dans la Gaule, où elle n'était qu'un point ; et il n'est pas probable que la Gaule peuplée et policée, comme on la présente alors, avec un gouvernement régulier et des connaissances acquises, ne connût pas les signes de l'écriture.

Les Phéniciens, les plus hardis navigateurs du monde à cette époque, qui venaient chercher l'étain aux îles Cassitérides et qui trafiquaient en Irlande, ne purent-ils aborder aussi dans la Gaule et y former des entrepôts ? Des savans ne prétendent-ils pas en outre, comme on l'a vu plus haut, que les Aquitains étaient d'origine Phénicienne ?

Or les Grecs reçurent des Phéniciens leur alphabet, et il a pu en être de même des Gaulois.

Ils purent aussi le prendre des Rhodiens qui, long-temps avant l'arrivée des Phocéens, avaient fondé des colonies vers le Rhône. Quoi qu'il en soit, si, pour leurs actes publics ou privés, ils se servaient presque des mêmes caractères que les Grecs, dont néanmoins ils ignoraient la langue, on ne peut fixer l'époque où ils commencèrent à les employer.

Langue des Gaulois.

La langue la plus répandue dans la Gaule était le Celtique. S'est-il conservé dans sa pureté dans le pays de Galles et dans notre Basse-Bretagne, ou n'en avons-nous plus que des dialectes? c'est ce qu'il est difficile de dire. Le père Pezron a trouvé dans le Bas-Breton une grande analogie avec le Grec et sur-tout avec le dialecte Eolien, d'où il a con-

clu pour une origine commune : d'autres savans y ont découvert les racines d'un grand nombre de langues. Tout cela n'est point de notre sujet et nous nous contenterons de dire que les Gaulois portèrent leur langue en Asie. S. Jérôme, qui avait parcouru la Galatie, en reconnut l'idiôme dans le pays de Trêves, et le mot de *Trimarkisia* que les Galates, au dire de Pausanias, donnaient à une partie de leur cavalerie, a pour racine deux mots encore aujourd'hui usités en Basse-Bretagne, *Tri* qui signifie trois, et *Marc'h*, cheval; ces cavaliers étaient effectivement accompagnés de deux écuyers.

La langue des Germains, différente du Celtique au temps de César, a dû néanmoins avoir une origine commune, à moins qu'elles n'aient fait entr'elles de nombreux échanges ; car aujourd'hui même on compterait par centaines les mots Allemands et Bas-Bretons dont la racine est la même. Il est inutile de dire que le Français a beaucoup pris du Cel-

tique, puisqu'il n'a pu se composer que de cette dernière langue et du Latin, déjà formé lui-même en partie de Celtique (1). Le nombre des Francs, qui passèrent dans la Gaule, ne fut pas assez grand, pour que leur idiôme prévalût sur ceux du pays conquis.

Tribunaux des Gaulois.

Les Druides étaient, comme on l'a vu, les théologiens et les savans de la Gaule, mais de plus ils étaient juges dans une grande partie de différends : César nous apprend que c'était sur-tout en cas d'assassinat ou de meurtre, et lorsqu'il était question soit d'héritage, soit d'un débornement de propriété. Ils jouirent long-temps d'une grande réputation d'intégrité, mais ils finirent par n'être pas exempts du reproche d'avarice et de prévarication : ce qui n'est pas difficile à croire de gens qui n'avaient à répondre

(1) C'est l'opinion de Varron et de Freret.

de leur conduite qu'à leur corps, et sur lesquels le sang, le crédit, l'amitié, l'intérêt n'étaient probablement pas toujours sans influence. Ils décernaient les récompenses et les peines; ils excluaient des sacrifices, ou, si l'on veut, ils excommuniaient ceux qui ne s'en tenaient pas à leurs décisions : peine la plus grave, *dit César,* « car les excommuniés sont » mis au nombre des impies et des scé- » lérats; tout le monde s'en éloigne et » fuit leur approche et leur entretien, » de crainte de s'exposer à la contagion: » ils n'ont point d'action en justice et ne » sont susceptibles d'être élevés à au- » cune dignité. »

On peut conclure de ce passage que le pouvoir judiciaire exercé par les Druides, était une usurpation opérée par degrés, à la faveur de la vénération qu'inspirait leur caractère sacré, et telle, à peu près, que le fut en France celle du clergé dans les temps d'ignorance: car on ne voit point qu'ils eussent habituellement à leur disposition une force

coërcitive, autre que celle qu'ils tiraient de leur ministère. Il paraît aussi qu'ils ne prononçaient pas la peine de mort.

Il ne nous reste aucun détail sur les formes qui s'observaient, non plus que sur celles qui étaient en usage pour les différends soumis aux magistrats ou à l'assemblée du peuple des cités. On sait seulement que certains délits politiques emportaient la peine de mort, d'autres le bannissement et la confiscation des biens (1). Il est probable aussi qu'il existait des peines corporelles autres que la mort, sur-tout pour la classe du peuple ainsi que des amendes, etc., dans les affaires civiles.

Jurisprudence des Gaulois.

On sait peu de chose de la jurisprudence des Gaulois, qui, suivant Strabon,

(1) Le bannissement dut être de deux espèces; l'un résultait des démêlés politiques et se prononçait dans l'assemblée de la cité; l'autre était la suite, presque nécessaire, de l'excommunication.

aimaient les procès. Nul doute, cependant, qu'ils n'eussent des lois, même très-détaillées ; nous avons celles qui règlent les droits dotaux et que César nous a transmises. « Autant, *dit-il*, les hommes » ont reçu de l'argent de leurs épouses, à » titre de dot, autant, sur estimation, » ils mettent de leurs biens en commu- » nauté avec cette dot. On tient un com- » pte de toute la somme ; le produit en » est mis à part et le survivant hérite et » du fonds et des fruits. »

Mais quel était le mode du partage entre les enfans du même sexe ou de différens sexes ? C'est ce que j'ignore.

Je croirais cependant volontiers que l'aîné avait de grands avantages ; et les frères devaient avoir beaucoup d'autorité sur les sœurs, si l'on en juge par celle des maris sur les femmes. Car, « les » hommes, dit César, ont droit de vie » et de mort sur leurs épouses comme » sur leurs enfans, et lorsqu'un homme » de distinction vient à mourir, ses pa- » rens s'assemblent et s'il y a matière à

» soupçon, on donne la question aux » femmes, comme si elles étaient des » esclaves, et si l'on trouve des preuves, » elles périssent par le feu. »

Mœurs des Druides.

Du côté des mœurs privées, la réputation des Druides fut toujours intacte; les anciens les représentent unanimement comme l'exemple et le modèle des plus grands philosophes; et si l'on n'offrait aucun sacrifice dont ils ne fussent les ministres, ce n'était pas seulement comme étant par état prêtres et sacrificateurs, mais aussi parce qu'ils passaient pour parfaitement instruits de la volonté des Dieux avec lesquels ils s'entretenaient et dont ils étaient favorablement écoutés : opinion qui ne pouvait résulter que de leur vie très-régulière et très-retirée.

Priviléges des Druides.

Cette haute idée que l'on avait conçue de leur sainteté, leur avait valu les plus brillans et les plus utiles priviléges; ils étaient exempts de tout impôt, de toute charge publique et de l'obligation de prendre les armes. On peut présumer leur opulence d'après l'opinion reçue que, plus leurs revenus étaient considérables, plus la fertilité de la terre était assurée. Mais la plus belle de leurs prérogatives était le droit légal, dans plusieurs cités, de nommer les suprêmes magistrats sur lesquels ils conservaient un si grand pouvoir, qu'à peine pouvait-on rien faire sans leur intervention, pas même assembler le Conseil : « En sorte » que, *suivant Dion Chrisosthôme*, c'é- » taient, à vrai dire, les Druides qui ré- » gnaient, et les rois, quoique vivant » splendidement, n'étaient que les mi- » nistres ou les esclaves des Druides, » qui souvent se revêtirent eux-mêmes

de la première autorité. Ainsi la qualité de Druide n'était point incompatible avec les dignités temporelles.

Comme il y avait des Druidesses qui faisaient le vœu d'une chasteté perpétuelle, peut-être y eut-il aussi des Druides qui se firent une loi de la continence; mais en général ils étaient mariés. S'ils ne faisaient point une partie nécessaire de l'armée, il ne paraît pas cependant que la religion leur défendît de porter les armes, car lorsque Divitiacus alla solliciter à Rome des secours pour les Eduens opprimés par les Séquanais et les Arvernes, il harangua le Sénat appuyé sur son bouclier : et dans le Liv. II de la Guerre des Gaules, nous voyons ce même Divitiacus, à la tête des Eduens, faire une diversion en faveur de César et porter la guerre chez les Bellovaques.

Comment les Druides se perpétuaient.

Le Druidisme était une profession que tout le monde pouvait embrasser, en

passant par les épreuves prescrites : mais là comme ailleurs, ceux que l'ordre cherchait à s'attacher de préférence, c'étaient les enfans des premières familles ; et les distinctions attachées à la profession ne laissaient aux chefs de l'association que l'embarras du choix. Le crédit des Druides survécut dans la Gaule à la liberté. Quelle influence en effet ne devaient-elles pas leur donner leurs énormes attributions et l'habitude dans le peuple d'une vénération excessive ? Aussi dépendait-il d'eux de soulever la Gaule. C'est ce qui leur arriva plus d'une fois et ce qu'ils firent entr'autres à la mort de Vitellius, en s'appuyant d'un oracle prétendu.

Habillement des Druides.

Les Druides portaient un manteau fort ample, ainsi que leur tunique, qui était assujétie par une ceinture, et dont les manches serraient le poignet ; ils tenaient leurs cheveux courts et leur

barbe assez longue; dans leurs cérémonies religieuses ils étaient toujours vêtus de blanc, et couronnés de feuilles de chêne.

Le Grand-Druide.

On a dit qu'ils avaient leurs écoles et leurs lieux de réunion dans des bois de chêne: le plus auguste était dans le pays des Carnutes, peut-être aux environs de Dreux, dont le nom a quelque rapport avec le leur. C'était là qu'ils tenaient tous les ans une assemblée générale, présidée sans doute par le Grand-Druide. « Son autorité sur eux, dit César, était » absolue. A sa mort, si quelque Druide » s'était fait éminemment distinguer, il » avait de droit sa place; s'il se trouvait » plusieurs concurrens d'un mérite égal, » les Druides allaient aux voix. Souvent » aussi les armes en décidaient. » Il en était de même pour toutes les élections et, chez une nation aussi belliqueuse que les Gaulois, il était bien difficile que

la voix des lois ne fût pas souvent étouffée par le bruit des armes.

Funérailles des Gaulois.

Achevons le tableau des opinions religieuses ou philosophiques des Gaulois, par ce que l'on sait de leurs funérailles. « Elles sont, *dit César*, somptueuses et » magnifiques dans la manière de vivre » des Gaulois. Ils jettent au feu tout ce » qu'ils croient avoir été cher au mort, » même les animaux; et naguères, à la » fin de la cérémonie, on brûlait avec » lui les esclaves et les cliens pour qui » son attachement avait été notoire. » Nouvelle preuve du dogme d'une autre vie, où l'on aurait besoin des mêmes services que dans celle-ci; ce qui détruit toute idée du passage de l'ame dans une autre enveloppe : car les objets à son usage auraient dû attendre dans ce monde le nouveau corps.

Telles étaient les funérailles en temps de paix. En guerre ils y mettaient moins

d'importance. Jamais ils ne demandaient de trève pour enterrer ou brûler leurs morts, parce qu'il était, suivant eux, fort indifférent d'être la proie des oiseaux, des bêtes, ou des vers. Ils croyaient, suivant Pausanias, que leur peu de sensibilité à cet égard inspirait aux ennemis plus de terreur. Cette coutume, si contraire à celle de la plupart des autres peuples, était la conséquence de leur opinion sur l'immortalité de l'ame.

Ils pensaient qu'à la mort des personnages considérables, il arrivait toujours quelques changemens dans le cours de la nature, quelques phénomènes causés par les ames des morts, tels que des orages, des maladies, des globes de feu, la chute de la foudre, etc. « Les grands » hommes, *leur fait dire Plutarque*, » sont durant leur vie comme des flam» beaux dont la lumière a quelque chose » de doux; mais, s'ils s'éteignent, outre » qu'ils nous laissent dans les ténèbres, » ils jettent une odeur forte qui porte au » cœur. »

CHAPITRE V.

VIE PRIVÉE, INDUSTRIE ET MOEURS DES GAULOIS.

SECTION I.

VIE PRIVÉE DES GAULOIS.

Du climat de la Gaule.

Le climat de la Gaule était très-salubre ; ce qui contribuait beaucoup à donner à ses habitans ces beaux traits et cette force de corps, que tous les écrivains leur attribuent. Mais l'air devait y être beaucoup plus froid qu'aujourd'hui, puisqu'on y trouvait l'Aurochs, l'Elan et le Renne ; l'aurochs existait encore en France au sixième siècle.

Théodebert périt en 547, à la chasse de ce terrible animal. Buffon croit que le Renne se voyait encore dans les Pyrénées au quinzième siècle. (*Voyez* les notes du Liv. VI de la Guerre des Gaules.) Cette température était due sans doute à la quantité d'étangs et de forêts, dont la Gaule était couverte. Cependant l'agriculture n'y était pas négligée. César parle entr'autres du pays des Bituriges, comme d'une contrée fertile et bien cultivée.

Qualités physiques des Gaulois.

Les Gaulois étaient de haute taille (1) et très-vigoureux : ils avaient de l'embonpoint (2), le teint blanc, les yeux vifs

(1) On a découvert sur différens points de la France de très-anciens tombeaux ; et l'on a inféré, de la grandeur générale des ossemens qu'ils renfermaient, qu'ils avaient appartenu à des corps de six pieds de haut, au moins.

(2) Suivant Strabon, ils cherchaient les moyens de ne pas devenir trop gras : non-seulement ils

et généralement bleus, les cheveux blonds ou roux ; ils faisaient tant de cas de cette dernière couleur que, pour se procurer une chevelure rousse, ils se frottaient la tête, suivant Pline, avec une pommade faite de suif et de certaines cendres, et suivant d'autres avec une lessive, où entrait la chaux. Ils affectaient de porter cette chevelure hérissée, tombant sur les joues, ou quelquefois rejetée sur le sommet de la tête. Tantôt ils se coupaient la barbe, tantôt ils se rasaient; mais alors ils conservaient de longues moustaches. Ils avaient la voix forte et cherchaient tous les moyens de la rendre plus rude; leurs femmes, suivant Athenée, étaient les plus belles des femmes barbares.

---

trouvaient que cela donnait mauvaise grace, mais si un jeune homme dépassait une certaine grosseur, sans doute proportionnée à sa stature, il était mis à l'amende, parce que cet embonpoint leur semblait une preuve d'intempérance et d'inactivité.

Habillement et Parure des Gaulois.

L'habillement des Gaulois consistait 1°. dans la *Saye*, (*Sagum*) petit manteau qui s'agraffait sur l'épaule. En été, il était léger ; en hiver plus épais et souvent d'une peau à laquelle on avait laissé le poil (1). Scipion trouva ce vêtement si commode, qu'il le fit prendre à son armée. Les nobles portaient la saye teinte et rayée de diverses couleurs, souvent avec des ornemens en or.

2°. Dans une tunique ou veste à manches, qui leur servait de chemise et qui descendait à mi-cuisse.

3°. Dans les *Brayes*, (*Braccæ*) encore en usage en Basse-Bretagne (2) et dans l'Auvergne ; sorte de culottes très-larges. Les riches les portaient de diverses

(1) Les paysans des environs de Vitré, (Isle et Villaine) ont conservé cet usage.

(2) Elles y portent le nom de *Bragou*, dont nous avons fait *braguette*.

couleurs et quelquefois peintes ou tissues en or. Aux brayes tenaient des bas ou espèces de guêtres de la même étoffe.

Les Gaulois se couvraient la tête d'un bonnet; mais ils marchaient pieds nus, si ce n'est dans les temps pluvieux qu'ils faisaient usage d'une chaussure, appelée par les Romains *gallicæ*, et dont nous nous servons encore sous le nom de *galoches*.

L'habillement des femmes ne différait guères de celui des hommes que par la longueur de la tunique, qui leur descendait jusqu'à la cheville du pied.

Les Gauloises étaient renommées pour l'amour de la propreté. Cependant quelques-uns de leurs usages ne nous paraîtraient pas agréables, tel que celui de se laver les dents avec leur urine, pour les conserver. Elles croyaient entretenir la fraîcheur de leur teint, en se frottant le visage avec de l'écume de bierre; elles se baignaient souvent, et même prenaient leur nourriture dans le bain, sans en être incommodées.

Les deux sexes étaient également portés pour la parure : ils chargeaient leurs bras, leur cou, leur tête, leurs doigts, leur poitrine des plus riches ornemens qu'il leur était possible de se procurer. L'usage des colliers sur-tout était général, et les historiens parlent souvent de l'immense butin, en colliers d'or, fait par les Romains sur les Gaulois. Une des offrandes la plus distinguée qu'ils croyaient pouvoir faire à leurs Dieux, était celle d'un collier d'or.

Nourriture et Repas des Gaulois.

Dans les circonstances ordinaires, ils vivaient d'une manière frugale : le lait, le fromage, le porc, le blé, le miel, le gibier, qu'ils se procuraient par des chasses fatigantes, faisaient leur principale nourriture. Le poisson y entrait aussi pour beaucoup; ils le mangeaient avec du sel et du vinaigre, assaisonnement qui n'annonce pas une grande recherche et qui peut faire conclure que

les ragoûts leur étaient inconnus. Leur boisson était la bierre, qu'ils nommaient *cervisia*, d'où notre ancien mot de *cervoise*. Leur pain était fermenté, au moyen d'un levain de bierre. Ils prenaient leur repas assis, soit par terre, soit sur leurs lits, qui étaient peu élevés. Ils avaient des tables de bois et se faisaient servir par les plus jeunes de leurs enfans. Leurs ustensiles de cuisine étaient des vases et des plats d'une poterie très-épaisse : chez les riches on en trouvait en cuivre et en argent, avec des figures ciselées.

On se plaçait près du feu, où cuisaien t toutes sortes de viandes ; (il s'agit ici de leurs festins). Ils mangeaient alors peu de pain, mais beaucoup de rôti et de bouilli. Lés Gaulois étaient très-propres dans la préparation de leurs mets, mais ils ne les mangeaient pas proprement, ne connaissant l'usage ni de cuillers ni de fourchettes ; ils prenaient les morceaux à pleine main et les déchiraient avec les dents ; si la viande résistait

trop, ils la séparaient avec un couteau, qu'ils portaient toujours à la ceinture, dans une gaîne. Chacun buvait successivement dans le même vase (1). Quelques Gaulois se servaient d'une corne d'aurochs ou du crâne d'un ennemi, qu'ils avaient tué; les cornes et les crânes étaient sertis aussi richement qu'il leur était possible.

Un Gaulois ne se présentait pas à ces festins sans ses armes; tandis qu'il mangeait, un écuyer, debout derrière lui, tenait son bouclier. Quelquefois on se disputait, les armes à la main, le morceau d'honneur, et le combat ne devait se terminer que par la mort d'un des prétendans. Comme les repas se terminaient presque toujours par l'ivresse des convives, des scènes sanglantes en étaient souvent la suite; on se provo-

(1) Cette coutume existe encore en Basse-Bretagne : elle peut répugner aux gens délicats; mais elle n'en porte pas moins l'empreinte de la bonhommie et de la cordialité.

quait sur le plus léger motif et l'on en venait aux mains : souvent on ne voulait d'abord que faire briller son adresse ; on se portait des coups, on les parait, on ripostait, sans chercher à blesser son adversaire; mais bientôt l'amour propre et le vin échauffaient les athlètes et la mort de l'un d'eux était le résultat de cet amusement indiscret.

Maisons des Gaulois.

Il paraît, d'après César et d'autres auteurs, que les habitations des Gaulois étaient en général de simples chaumières. Du bois, de l'argile et du chaume en étaient les matériaux : dans certains cantons, cependant, on connaissait l'ardoise. Le toit arrondi en voûte, ou se terminant en cône, était percé d'une ouverture, correspondante au foyer pour donner issue à la fumée. L'intérieur ne recevait de jour que par cette ouverture et par la porte, qui était fort grande. Ces maisons étaient vastes et

de forme circulaire : il est probable que les gens opulens en avaient plusieurs attenantes l'une à l'autre ; on pourrait croire même qu'ils en changeaient suivant les saisons. Leurs lits, fort bas, étaient de bois, sur lequel on jetait quelquefois un peu de foin ou de la paille, ou des peaux ; mais la plupart couchaient sur la dure. Dans certains cantons, cependant, on connaissait les matelas : Pline nous dit que les Romains les reçurent des Cadurces et des Lingons. On sait peu de chose de leurs autres ameublemens.

Villes Gauloises.

Quoi qu'en disent certains auteurs, il est difficile de croire que les Gaulois n'aient pas eu de villes dans les temps les plus reculés et bien auparavant la fondation de Marseille. Celle-ci a été plus connue des Grecs et des Romains ; voilà son avantage. Si avant le passage de Bellovèse en Italie, les Gaulois n'avaient

pas eu de villes, ils n'auraient pas commencé par en bâtir aussitôt qu'ils furent au-delà des Alpes : un peuple, qui a l'habitude de vaguer dans les campagnes, ne se détermine pas tout-à-coup à se renfermer dans une enceinte. Cependant c'est immédiatement après l'arrivée de la colonie de Bellovèse, que les écrivains Grecs et Romains placent la fondation de Milan, de Novarre, de Côme, de Trente, etc. Les rues des Gaulois étaient très-étroites : quant à la construction des murs de défense, *voyez* le Liv. VII de la Guerre des Gaules.

De l'Education.

Ils n'élevaient pas leurs enfans aveo mollesse : dès leur bas âge, ils les endurcissaient au froid en les couvrant fort légérement; coutume qu'Aristote cite comme excellente, et comme contribuant beaucoup à en faire des hommes vigoureux. On leur apprenait de bonne heure à nager et à manier les armes;

enfin on les formait à tous les exercices du corps : mais il en était fort peu dont on cultivât l'esprit. Ils servaient leurs parens à table et ne pouvaient paraître en public devant eux ; mais, dès qu'ils avaient reçu les armes, qu'on leur remettait vers l'âge de dix-huit ans dans une assemblée publique, ils passaient d'une obéissance absolue à la plus entière indépendance.

On dit, mais je doute que cela fût général, que les jeunes filles avaient une liberté absolue dans le choix d'un époux. Le père réunissait dans un repas tous les prétendans, et le premier auquel elle présentait une coupe d'eau, était le préféré. Les fiançailles, suivant Plutarque, consistaient à faire boire les deux futurs dans le même vase : c'était là toute la cérémonie. Alors commençait l'esclavage de la femme, que lui rendait souvent encore plus affligeant le libertinage trop ordinaire de son mari.

SECTION II.

De l'Agriculture, et de l'Industrie des Gaulois.

La Gaule n'avait d'inculte que les marais et les forêts, qui ne restaient pas même sans habitans. Elle produisait en abondance du millet et du blé ; les Romains en estimaient le froment, comme plus blanc et donnant plus de paille que celui d'Italie. L'Aquitaine cultivait le *panicum*, sorte de millet.

Long-temps avant César, les Gaules produisaient du vin : mais, du temps de Strabon, on ne cultivait pas encore la vigne dans les pays voisins de l'Océan ; et, hors de la Gaule Narbonnaise, qui produisait tous les fruits d'Italie, le figuier et l'olivier ne prospéraient plus, et le raisin avait peine à mûrir. Le pays en général nourrissait toute espèce de troupeaux.

Les Gaulois savaient employer la marne en engrais : ils en connaissaient de plusieurs sortes, de blanche, de rouge, de gorge de pigeon, de tuffacée, d'argilleuse, de sablonneuse ; ils allaient la chercher jusqu'à cent pieds sous terre. La blanche, au dire de Pline, fécondait les champs pour quatre-vingts ans ; les autres pour cinquante. Les Eduens et les Pictons se servaient de la chaux.

Une façon particulière qu'ils avaient de moissonner, était de faire passer au travers du blé des bœufs ou des chevaux qui, la tête tournée vers les roues, poussaient une espèce de tombereau, dont les bords, armés de dents tranchantes, coupaient par le milieu les tuyaux du blé qui retombait dans le coffre. Le millet et le panis, étaient recoltés à la main.

Les cribles étaient en crin de cheval.

La culture des arbres était très-soignée, et les Romains abandonnèrent l'instrument qui leur servait à greffer, pour adopter celui des Gaulois.

Les légumes que cite Pline sont les carottes, les oignons et le céleri ; il parle encore du *stœchas*, espèce d'hyssope, de la bétoine et de l'absynthe, mais sans en donner l'usage.

Strabon dit que, dans la Gaule comme dans plusieurs autres pays barbares, les travaux affectés aux hommes et aux femmes étaient en sens inverse de ce qui se pratiquait chez les Romains. Il ne s'explique pas davantage ; mais on en pourrait conclure que les ouvrages de la campagne étaient le partage des femmes, et que les hommes ne s'en occupaient guères, d'autant plus qu'il a dit précédemment que les hommes valaient mieux pour la guerre que pour l'agriculture : mais, sous la domination des Romains, quand il ne leur fut plus libre de prendre les armes dans un accès d'effervescence et de caprice, ils s'accoutumèrent par degrés à cultiver la terre.

Les Belges connaissaient peu le blé, et leur mets principal était du lait avec

toute espèce de viande, entr'autres du porc frais ou salé. Leurs porcs, remarquables par leur taille, leur force et leur agilité, couchaient dans les bois, et n'étaient pas moins à craindre que les loups pour l'homme qu'ils ne connaissaient pas. Les Belges en avaient beaucoup, ainsi que de toute espèce de bétail; en sorte qu'ils fournissaient des étoffes et des salaisons, non-seulement à Rome, mais à presque toute l'Italie. La Séquanie, ou Franche-Comté actuelle, était aussi renommée pour ses salaisons, et Narbonne par les laines de ses campagnes pierreuses et couvertes de thym, où l'on amenait de fort loin des milliers de moutons.

Nîmes et le mont Lozère dans le Gévaudan fournissaient à Rome des fromages fort estimés; et des Alpes on y portait entr'autres celui de la Tarantaise.

Industrie et Commerce des Gaulois.

L'art d'obtenir le sel par la chaleur du soleil, était connu sur les bords de la mer; et dans l'intérieur des terres on savait tirer parti des sources salées que l'on découvrait.

Le travail des mines leur était connu de toute antiquité : César parle des mines de cuivre de l'Aquitaine et des mines de fer du Berri; Strabon des mines de fer du Berri et du Périgord, des mines d'or de Tarbes, où l'on rencontrait à peu de profondeur des morceaux d'or gros comme le poing, qui n'avaient presque pas besoin d'être rafinés, et des mines d'argent du Gévaudan et du Rouergue. Les Gaulois connaissaient aussi le plomb et l'étain, qu'ils tiraient apparemment d'Angleterre. Leurs procédés pour la fonte des métaux, excepté le cuivre, étaient sans doute les mêmes que ceux des Romains, car Pline ne parle d'aucune différence.

C'est dans la Gaule que fut inventé l'étamage sur le cuivre, que l'on avait peine alors à distinguer de l'argent; ils en paraient leurs armes, les harnais de leurs chevaux et leurs chars. On employa depuis l'argent aux mêmes usages, et la ville d'Alise célèbre alors était renommée pour cette espèce d'indústrie.

Les Gaulois pêchaient du corail aux environs des îles d'Hières; ils savaient le mettre en œuvre et, dès avant que les Romains en eussent connaissance, ils en ornaient leurs casques, leurs épées et leurs boucliers.

Ils n'ignoraient pas non plus l'art de faire le verre blanc, qu'ils employaient sans doute à différens usages.

Ils avaient des manufactures d'étoffes de laine, dites *vela,* dans le Rouergue, dans le Querci, dans le Berri, dans le pays de Caux, etc., ou plutôt, dit Pline, la Gaule en était couverte. Le Berri fournissait des toiles. Les étoffes mouchetées étaient d'invention gauloise.

Ils connaissaient la teinture en pour-

pre et en toutes sortes de couleurs, mais ces couleurs ne résistaient pas à l'eau: ils y employaient principalement des herbes. Pline cite l'hyacinthus, l'hisgynum, la tourtelle, qu'ils appelaient *vela;* l'airelle dont on teignait en rouge les habits des esclaves; *la guède* ou le pastel. On transportait jusqu'à Rome l'ocre de Berri, dont on faisait usage en peinture pour les ombres.

Outre les richesses que leur fournissait l'intérieur du pays même, les Gaulois allaient chercher chez l'étranger d'autres objets d'échange. Les Venètes entr'autres tirèrent de la Grande-Bretagne de l'étain, qu'on portait en Italie, des chiens de chasse, des peaux et des esclaves.

La navigation était une science familière aux Gaulois. César nous donne assez au long, au Liv. III de la Guerre des Gaules, la construction des vaisseaux des Venètes et le mode de leur gréement. Ils étaient très-forts en bois et très-haut de bords; la proue et la poupe

étaient sur-tout fort élevées ; pour voiles ils avaient des peaux, et des chaînes de fer au lieu de cables d'ancres. Ils n'allaient qu'à la voile. Pline dit, que, pour calfater leurs embarcations, les Gaulois employaient les sommités broyées du roseau, qu'il regarde comme remplissant mieux les vides, que toute autre matière, et comme plus tenaces, sans doute, parce que l'humidité les dilate.

Les bois les plus communs dans la Gaule étaient, suivant le même auteur, le chêne, qu'on employait dans la construction des vaisseaux, le liége, l'if, dont on faisait des vases, l'érable, le pistachier sauvage, le buis arborescent, l'orme, qui servait au charronnage, le saule, dans les terrains humides, et dans les expositions les plus froides, le sorbier et le bouleau.

Des Impôts.

Les impôts étaient connus dans la Gaule, et là, comme ailleurs, l'on trouvait des fermiers-généraux, qui s'enrichissaient aux dépens du public. Les premiers de l'Etat ambitionnaient ces places, et c'est par la perception des impôts que, chez les Eduens, le frère de Divitiacus, Dumnorix, avait acquis une opulence qui le rendait en quelque sorte l'arbitre de sa cité. César, Liv. I de la Guerre des Gaules, ne mentionne que les PORTORIA, nous dirions les *Traites* ou *Douanes*. Mais ce n'était pas sans doute l'unique branche du revenu public.

SECTION III.

DU CARACTÈRE DES GAULOIS.

De leur penchant à la paresse.

Les Gaulois, naturellement fainéans, et grands dormeurs par habitude, souffraient impatiemment la fatigue et la chaleur : « Dès que le combat les échauffe, *dit Florus*, ils fondent en sueur, » comme la neige fond aux rayons » du soleil. » Leur premier choc était plus violent que celui d'un homme ordinaire ; le second plus faible que celui d'une femme. Leur nonchalance allait, comme on l'a dit, jusqu'à laisser au sexe le travail des terres, tandis qu'ils se livraient à leur passion pour la chasse, ou qu'ils se plongeaient dans la débauche. S'ils n'avaient pas de vin, ils y suppléaient par la bierre, dont l'orge était la base ; mais s'ils pouvaient se procurer du vin, ils s'y livraient avec fu-

reur. Les négocians, qui leur en apportaient, faisaient des bénéfices énormes; un Gaulois donnait un esclave pour avoir une simple cruche de vin. Aussi, quand ils eurent une fois planté des vignes, la culture s'en répandit avec une rapidité prodigieuse.

Ignorance des Gaulois.

Les Gaulois étaient ignorans et s'en faisaient une espèce de gloire, comme si l'étude des sciences eût été incompatible avec les occupations militaires. D'ailleurs où auraient-ils trouvé des moyens d'instruction ? Les Druides étaient les dépositaires de tout le savoir; ils ne le communiquaient qu'à ceux qui embrassaient leur institut. Profitant, comme ils faisaient, de l'ignorance générale, il était de leur intérêt de l'entretenir. De l'ignorance et de l'oisiveté du peuple étaient nés cette légèreté, ce goût pour le changement, cette folle curiosité, dont parle si souvent César, et qui leur coûtait souvent si cher.

De cette ignorance, qui ne leur permettait de connaître que leur propre nation, venaient encore cette confiance en eux-mêmes, cette vanité excessive qui donnaient tant d'avantage à l'ennemi.

Défaut de fermeté.

Arrogans quand la fortune leur était favorable, ils semblaient perdre tout courage, dès qu'elle devenait contraire. « Ils se portent à tout, dit Dion, avec » une ardeur extraordinaire; mais si » leur audace ne connaît point de bor- » nes, la terreur, chez eux, n'en con- » naît pas non plus : ils passent dans un » instant de la témérité la plus grande à » l'abattement le plus entier. » Mornes et comme atterrés dans les chaînes, ils ne proféraient pas une parole et semblaient être complettement insensibles : appercevaient-ils une lueur de liberté, ce n'étaient plus les mêmes hommes; leur énergie, leur courage semblaient, tels qu'un ressort, se relever avec d'autant

plus de vigueur, qu'ils avaient été plus long-temps et plus fortement comprimés.

Avidité des Gaulois.

Les Gaulois étaient avides de richesses et les Romains, les plus grands voleurs de la terre, leur en ont fait le reproche, de même que les Grecs, qui le méritaient bien autant. Quoi qu'il en soit, leur inquiétude naturelle et leur humeur belliqueuse, éveillées par la soif de l'or, leur mettaient souvent les armes à la main. Avec de l'or on était sûr de trouver des auxiliaires, par-tout où l'on rencontrait des Gaulois. Cependant, si l'on en croit Athenée, les Sordisques avaient défendu, par une loi, d'importer chez eux ce métal, dont ils avaient reconnu les effets pernicieux. Je ne sais à quelle époque ce changement s'opéra : car les Scordisques figurent parmi les Gaulois, qui pillèrent la Macédoine et la Grèce; ils s'étaient mis précédemment

à la solde des successeurs d'Alexandre, et furent pendant long-temps à celle de ceux des rois d'Asie, qui payaient le plus cher leurs services.

Générosité, sensibilité des Gaulois.

Si les Gaulois avaient les défauts des peuples imparfaitement policés, ils avaient aussi des vertus qu'on ne rencontre guères chez les nations, qui se prétendent parvenues au plus haut degré de civilisation : les malheureux avaient des droits sacrés à leurs secours. Dans leur amitié désintéressée, ils sacrifiaient leurs intérêts les plus chers, pour se rendre utiles à leurs amis. Et leurs affections n'étaient pas circonscrites dans le cercle toujours si étroit des liaisons intimes ; Strabon nous assure qu'ils étaient aussi sensibles aux injustices qu'essuyaient leurs voisins, qu'à celles qu'ils auraient personnellement souffertes.

Il est presque inutile de dire qu'ils étaient amis de la justice, fidèles à leurs

engagemens, sincères et francs dans leurs discours. Ils n'avaient pas atteint ce degré de politesse où la dissimulation prend le nom de prudence et la flatterie celui de politesse.

Ils savaient aussi respecter l'ennemi sans défense; ils en donnèrent la preuve, quand, sous les ordres de Brennus, ils assiégaient le Capitole. C. Fabius sorti seul de cette forteresse, put traverser paisiblement leurs rangs, pour aller offrir, sur le mont Quirinal, un sacrifice annuel, dont sa famille était exclusivement chargée, et rejoindre ensuite sain et sauf ses concitoyens assiégés : il était sans armes.

Hospitalité.

La générosité de leur caractère se déployait particulièrement dans l'exercice de l'hospitalité.

On peut juger à quel point les droits en étaient sacrés, puisqu'on voit au Liv. VII, de la Guerre des Gaules, que les Bello-

vaques, qui refusaient de fournir le contingent de dix mille hommes, exigé par l'assemblée générale de la Gaule, en accordèrent cependant deux mille à Comius, en considération des nœuds de l'hospitalité. Elle existait d'individu à individu, des cités aux individus et réciproquement. Les devoirs ne s'en bornaient pas à des services légers et momentanés ; on trouvait chez ses hôtes un asile dans le malheur et tous les secours qui dépendaient d'eux, de l'argent, des troupes, etc. Trahir son hôte eût été le comble de l'atrocité.

Un autre espèce d'hospitalité se pratiquait envers les étrangers. Le plus inconnu trouvait par-tout le vivre et le couvert; le lui refuser, eût été un déshonneur ou même un délit (1). Cette pratique généreuse s'est long-temps main-

(1) A plus forte raison abuser de sa confiance. Le meurtre d'un Gaulois admettait une compensation pécuniaire; le meurtre d'un étranger était puni de mort.

tenue en France et nous avons d'anciennes lois qui en faisaient une obligation, sous peine d'amende, et permettaient même le vol des comestibles à celui que son indigence mettait hors d'état d'en acheter. C'est le commerce qui, en multipliant les voyages et les communications, a rendu nécessaire l'établissement des maisons publiques qui, de l'ancien usage, ont retenu le nom d'hôtelleries.

Courage des Gaulois et leur amour pour la liberté.

Mais la valeur était leur vertu principale, celle qu'aucun écrivain ne leur a contestée. Ils l'estimaient au-dessus de toutes les autres. Un Gaulois, qui aurait paru craindre la mort, encourait l'infamie. Exaltés par l'amour de la liberté, par le dévouement à la patrie, et par l'orgueil national, résultant de l'un et de l'autre, ils se précipitaient au milieu des rangs ennemis avec une intrépidité souvent téméraire. L'enfant dès ses plus

tendres ans s'accoutumait à manier les armes : le récit des combats, conversation ordinaire des parens, échauffait son jeune courage : les suivre à la guerre était pour lui le synonyme de devenir homme lui-même, puisqu'il ne pouvait paraître devant eux en public, sans avoir, dans une assemblée publique, reçu les armes, qu'il ne quittait plus ; car l'âge ne dispensait pas du service militaire. Divicon, le chef de l'ambassade que les Helvétiens envoyèrent à César, après le passage de la Saône, les avait commandés cinquante ans avant cette époque (1), et Vertiscus, Préfet de la cavalerie Rhémoise, tué dans une affaire avec les *Bellovaques*, pouvait à peine se tenir à cheval (2).

Ces principes, qu'ils suçaient pour ainsi dire avec le lait, ne les portait que trop souvent à la témérité. Dans la fameuse bataille, qui se livra près du cap

(1) De la Guerre des Gaules, Liv. I.

(2) *Idem*, Liv. VIII.

Telamon, entre deux armées Consulaires et les Gaulois d'Italie, les Gésates, leurs alliés, se présentèrent devant l'ennemi, sans autre vêtement qu'un morceau d'étoffe, qui les ceignait au-dessus des reins. Les Gaulois d'Asie en agirent de même, dans les combats où ils furent défaits par le consul Manlius, sur le mont Olympe. « La blancheur de leur » corps, *dit Tite-Live*, rendait plus af- » freuses leurs blessures. Celles que leur » faisaient les coups d'épée, leur sem- » blaient honorables, parce qu'elles » étaient ostensibles, et ne faisaient que » les animer davantage. Mais les bles- » sures moins apparentes des dards et » des flèches les mettaient au désespoir. » Dans leur rage, ils se roulaient par » terre, ou se précipitaient sur les épées » et sur les piques. » Polybe, Liv. II, nous cite un trait pareil.

Leur amour pour la liberté les poussa plus d'une fois à des résolutions encore plus désespérées. Cent dix-huit ans avant J.C., une nation Gauloise fut envelop-

pée par l'armée Romaine : voyant l'impossibilité de résister ou de s'échapper, les hommes, ayant égorgé leurs femmes et leurs enfans, allumèrent un vaste bûcher et s'y précipitèrent. Lors de l'invasion des Cimbres, les Arvernes, assiégés par ce peuple féroce et pressés par la famine, mirent à mort ceux des leurs qui ne pouvaient être utiles dans le combat, et se nourrirent de leurs cadavres. Critognat, renfermé dans Alise, qui manquait de vivres, ne craignit pas de proposer aux Gaulois renfermés avec lui de suivre cet exemple (1).

On ne peut s'étonner, d'après cela, que des Gaulois, faits prisonniers par Annibal, lors de son passage des Alpes, et auxquels il proposa de se battre les uns contre les autres, à la condition que chacun des vainqueurs recevrait un cheval, des armes et la liberté, aient accepté son offre avec joie.

---

(1) César, Guerre des Gaules, Liv. VII.

Courage des Femmes Gauloises.

Et peut-on être surpris que les hommes aient fait voir un pareil mépris de la mort, là où le sexe le plus faible s'accoutumait à la braver. Loin de rester éloignées des camps et du bruit des armes, les femmes Gauloises accompagnaient leurs époux dans toutes leurs courses guerrières : placées derrière les combattans, ou même dans leurs rangs, elles les excitaient par leur présence et par leurs cris, arrêtaient et ramenaient au combat les fuyards, recevaient et pansaient les blessés. Elles prenaient même souvent part à l'action et plus d'une fois on les vit aller chercher la mort dans les rangs ennemis, défendre le camp, en cas de défaite. La crainte de l'esclavage les porta, dans ces tristes circonstances, à des excès, dont le fanatisme de la liberté peut seul rendre compte : elles égorgèrent leurs propres enfans et se firent de leurs cadavres une

arme contre l'ennemi. L'horreur des outrages, qu'elles avaient à redouter du soldat vainqueur, entrait pour beaucoup dans ces résolutions désespérées. Les femmes des Cimbres, refugiées dans leur camp, après la victoire que remporta sur eux Marius, consentaient à se rendre, s'il voulait les destiner à servir les Vestales : sur son refus, elles se donnèrent toutes la mort.

CHAPITRE VI.

DE LA MANIÈRE DE COMBATTRE DES GAULOIS.

Des Armes.

Les armes des Gaulois étaient (1) le casque surmonté de crin, de plumes, quelquefois de cornes, ou même recouvert de la peau de la tête de quelque bête féroce, dont la gueule entr'ouverte laissait voir les dents.

Une cuirasse, soit d'un simple cuir, soit

(1) Il est vraisemblable que rarement l'infanterie, formée d'une populace indigente, était complettement armée : dans les guerres qu'ils soutinrent contre les Romains en Italie et en Asie, on ne voit pas qu'ils eussent la cuirasse : mais ils devaient en avoir, à leurs dépens, senti l'utilité.

d'une plaque de fer, soit à mailles, soit à écailles.

L'épée, *spatha*, très-longue, et quelquefois une seconde, beaucoup plus courte : celle-là se portait à droite, celle-ci à gauche.

Le bouclier fort long, mais plat et très-étroit, ce qui dans le combat leur donnait un grand désavantage.

Enfin plusieurs espèces d'armes de jet, *gsa*, *cateïæ*, et la pique, ou hallebarde, *matara*, *tragula*.

La cavalerie avait la lance et le bouclier rond, et l'infanterie legère l'arc et la fronde.

Ils avaient pour la chasse un dard léger, qui portait fort loin et même, suivant Strabon, plus loin qu'une flèche: ils en empoisonnaient le fer avec le jus de la jusquiame ou du *limeum*, plante connue en Piémont sous le nom d'*herbeterre*. Il paraît que ce dard s'adaptait à une sorte de hampe ou manche auquel ils imprimaient, comme à la fronde un mouvement circulaire, et d'où le trait

s'échappait par la pression d'une détente (1).

De la Cavalerie.

Chez la plupart des peuples de la Gaule la cavalerie jouait le premier rôle : elle se composait de toute la noblesse et de ses affidés, ou *soldures.* « La con- » dition des soldures, dit César, est de » jouir de tous les agrémens de la vie, » avec ceux auxquels ils ont voué leur » amitié ; mais si leur patron périt de » mort violente, ils périssent avec lui, » ou se donnent eux-mêmes la mort. Il » est inoui qu'il s'en soit trouvé un, qui, » voyant tomber l'homme auquel il avait » consacré son amitié, cherchât à lui » survivre.» Il en était presque de même des cliens, pour qui c'était un crime d'abandonner leur patron dans quelque extrémité qu'il se trouvât. Souvent ils entremêlaient leur cavalerie d'archers

(1) Cook a trouvé la même espèce d'arme à la Nouvelle-Zélande.

et de petits pelotons d'infanterie légère. César leur opposa des Germains, qui avaient la même manière de combattre.

Trimarkisia.

On voit dans Pausanias que, chez les Gaulois d'Asie ou Galates, un cavalier en avait à sa suite deux autres, qui ne prenaient pas d'abord part au combat. Si leur chef avait son cheval tué, ils lui en fournissaient un frais; mais s'il était tué, ou blessé dangereusement, l'un de ses deux suivans prenait sa place dans l'escadron, que l'autre complettait à son tour dans le cas où son camarade éprouvait le même sort que son maître. Cette façon de combattre se nommait, comme on l'a dit, *trimarkisia.* César ne parle de rien de pareil. Il est assez probable cependant que les Galates tenaient de leurs ancêtres cet usage, qui paraît être le type de notre ancienne chevalerie.

Formation de l'Armée.

Tous les habitans d'un certain âge prenaient les armes au besoin, quand la guerre avait été résolue dans l'assemblée générale de la cité. Sans doute alors ils se divisaient en compagnies ou bataillons plus ou moins nombreux, suivant le crédit dont jouissaient les différens chefs, et la quantité de leurs cliens et de leurs soldures. Mais la cité nommait le général. Les enseignes étaient de différentes espèces : il y en avait que l'on ne faisait marcher que dans les circonstances extrêmes. Le serment le plus sacré des Gaulois se faisait sur les enseignes réunies.

Du Campement.

Jusqu'au temps de César les Gaulois ne s'étaient point avisés de fortifier leur camp. Des officiers, qui avaient servi sous Sertorius, en apportèrent la mé-

thode aux Aquitains, ainsi que celle de prendre des positions et de harceler leur ennemi, en lui coupant les vivres. Car les Gaulois, toujours plus ou moins présomptueux, ne pensaient qu'à en venir d'abord aux mains, sans faire aucune attention aux avantages que la position donne à celui qui sait en profiter. Les Nerviens entourèrent bien le camp de Cicéron d'une circonvallation, mais c'était un moyen d'attaque plutôt qu'un moyen de défense, encore l'avaient-ils emprunté des Romains, et ce ne fut que dans l'avant-dernière campagne de César que Vercingétorix détermina son armée à se retrancher régulièrement, et que les Gaulois commencèrent à choisir leurs campemens avec réflexion. Cependant dès l'année suivante, Drapès oublia ces sages précautions.

De l'ordre de Bataille.

La manoeuvre la plus familière aux Gaulois dans l'attaque était de se présen-

ter en rangs très-serrés; César appelle cette manière *se former en phalange.* Le premier rang marchait couvert du bouclier, que les autres rangs tenaient élevé sur leur tête. Dans cet ordre, ils s'efforçaient de rompre, par leur masse, les bataillons de l'ennemi. Dans la mêlée ils se servaient de l'épée ; mais les leurs avaient un grand désavantage. La lame en étant trop longue et trop mince pour qu'ils pussent se servir de la pointe, ils ne frappaient que du taillant; et si, l'épée se faussait, il fallait la redresser sous le pied ; ce qui faisait perdre un temps précieux, et donnait à l'ennemi la facilité de frapper, sans avoir à craindre qu'on lui ripostât de suite.

Prompte dissolution des Armées.

Comme avant l'arrivée des Romains toutes les guerres des Gaulois se terminaient par une bataille, que les deux partis cherchaient avec autant d'ardeur que de bonne foi, pour se retirer ensuite

dans leurs foyers jusqu'à l'année suivante ; ils n'avaient que momentanément des troupes sur pied et ne pouvaient ainsi se perfectionner dans les manoeuvres. C'est ce qui donna tant d'avantage aux troupes de César. Cette impatience des Gaulois, qui leur faisoit précipiter la bataille, pour retourner chez eux suivant la coutume de leurs ancêtres, avait, je pense, un second motif dans la nécessité où ils étaient de revenir promptement à leurs occupations domestiques ; nécessité d'autant plus urgente, qu'il ne paraît pas qu'ils eussent une solde réglée. Ils connaissaient en outre fort peu l'art des approvisionnemens, et le résultat était la dissolution prochaine et nécessaire de ces puissantes armées, qui donnèrent quelquefois de l'inquiétude à César lui-même (1).

(1) On verra qu'à l'instigation de Vercingétorix les Gaulois avaient pour un moment su tirer parti de leurs défaites, en adoptant une méthode de faire la guerre qui aurait pu devenir funeste aux Romains; mais l'impatience et la présomption na-

Attaque des Places.

Quant à l'attaque des places, elle était chez eux dans son enfance ; ils n'avaient pas même entendu parler de machines de guerre et, s'ils ne réussissaient pas à prendre une ville d'assaut, ils l'abandonnaient ou se bornaient à la bloquer imparfaitement. Leur coutume, dit César, était de se répandre autour des murailles. Alors ils lançaient de tous côtés des pierres au rempart et, quand ils avaient chassé les assiégés, ils formaient la tortue, s'approchaient des portes et sappaient le mur. Ils ne connaissaient guères mieux la défensive, du moins au commencement de la guerre avec César ; mais on voit au siége d'Avaricum, Liv. VII, qu'ils savaient

turelles à la nation ne leur permirent pas de mûrir ces nouvelles connaissances, et la conquête de la Gaule fut achevée, avant qu'elle pût se remettre de la défaite de celui qui avait entrepris, d'abord avec succès, cette révolution dans la tactique.

profiter des leçons, qu'ils recevaient à leurs dépens.

Les Gaulois furent long-temps dans l'habitude, lorsqu'ils revenaient d'une expédition, de porter suspendues au poitrail de leurs chevaux, les têtes des ennemis qu'ils avaient tués ; elles figuraient ensuite sur des pieux, aux portes de leurs villes. Strabon, qui nous a transmis cette coutume, ajoute que, quant aux têtes des hommes de marque, ils les embaumaient d'une substance résineuse, *cedrio*, pour les montrer aux étrangers, et qu'ils ne les auraient pas rendues pour leur poids en or.

César ne laisse aucune équivoque sur le courage des Gaulois, quoiqu'ils reconnussent eux-mêmes, suivant lui, la supériorité des Germains de ce côté ; mais cela ne peut être admis sans de nombreuses exceptions, et peut-être seulement à l'égard de certains peuples tombés dans la mollesse. En effet on ne voit pas que la défaite d'Arioviste lui ait plus coûté que celle des Helvétiens

et des Nerviens. Peut-être les Germains plus endurcis soutenaient-ils plus long-temps la fatigue ?

L'aperçu, qui suit, de la tactique Romaine mettra dans tout son jour le désavantage énorme, avec lequel les Gaulois durent combattre huit ans contre César.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME PARTIE.

DU RÉGIME MILITAIRE DES ROMAINS.

LA constitution et les lois civiles des Romains sont généralement connues ; leur régime militaire l'est beaucoup moins. Polybe en parle d'une manière assez étendue, mais Polybe est relégué dans les bibliothèques des savans : d'ailleurs, dans l'intervalle qui le sépare de César, la milice Romaine éprouva divers changemens. Ce qu'il a dit est sans doute exact, mais il n'a pas tout dit, et quelquefois il est besoin de suppléer à sa narration ou de la développer par des passages, que nous offrent d'autres auteurs. Ces notions éparses ont bien été recueillies ; mais tout le monde ne se soucie pas, ou n'a ni le temps ni la facilité

de compulser les ouvrages volumineux des critiques et des commentateurs.

Il en résulte qu'en lisant César, Tite-Live ou tout autre historien des guerres du PEUPLE ROI, l'on voit bien les effets de cette discipline fameuse, qui le rendit vainqueur de toutes les nations, et qui, lors même qu'il eut dégénéré, soutint durant des siècles l'empire penchant vers sa ruine; mais les bases restent cachées, et si l'on voulait s'instruire sous le point de vue militaire, on achève l'ouvrage, sans remplir complettement son but. En effet, pour ne parler que de César, il écrivait pour des contemporains familiers avec mille détails, dont nous n'avons qu'une légère idée; et, s'il en effleura quelques-uns, comme ils ne sont que des incidens au récit, ils ont encore souvent besoin d'explication.

C'est d'après ces considérations que je vais retracer les institutions militaires des Romains, en prenant Polybe pour guide et sans en rien retrancher,

afin que l'aperçu que j'offre au public puisse servir à l'intelligence des auteurs qui nous ont laissé l'histoire des siècles antérieurs à César. Mais, ayant sur-tout en vue de rendre la lecture de celui-ci plus instructive et plus intéressante, j'ai cru que je remplirais ce but en faisant remarquer en temps et lieu les changemens survenus dans les differentes parties du régime militaire des Romains, depuis Polybe jusqu'au commencement de la guerre des Gaules.

Je diviserai la matière en six chapitres. Le premier traitera du mode de lever les troupes, de leur organisation et de la nomination des officiers; le second, de l'armement; le troisième, du campement, du service, des exercices, des travaux; le quatrième, de la marche, de l'ordre de bataille, des dispositions préliminaires de l'action; le cinquième, de ce qui concerne la solde, les punitions, les récompenses et les congés; le sixième de l'attaque et de la défense des places.

CHAPITRE PREMIER.

SECTION I.

DE LA LEVÉE DES TROUPES.

Conditions exigées dans l'Infanterie.

TOUT citoyen Romain sans exception était soldat; il devait, s'il en était requis, servir ou dix ans dans la cavalerie ou vingt ans dans l'infanterie, et pouvait être enrôlé dès l'âge de dix sept ans : pour être exempt, il en fallait ordinairement quarante six.

Mais quoique tout Romain dût le service militaire, les lois en excluaient jusqu'au temps de Marius, celui qui ne jouissait pas d'une certaine aisance, et par cela seul, il était inhabile à remplir aucune magistrature, puisqu'on ne pou-

vait en être revêtu sans avoir porté les armes pendant la moitié du temps fixé par les lois. Il ne suffisait pas même de justifier d'une somme acquise par le commerce ou par quelqu'industrie ; la plupart des métiers ne furent d'abord exercés à Rome que par des étrangers ou des esclaves, et les arts mécaniques y furent toujours fort peu considérés. Pour être admis dans l'armée il fallait donc posséder un bien fonds. Suivant les institutions Servius Tullius, il devait être de douze cents drachmes d'argent, faisant environ douze cents livres de notre monnaie (1) : dans la suite on n'en exigea que le tiers.

Matelots.

On appelait du nom de *prolétaires*, PROLETARII, ceux dont la fortune ne s'élevait pas à la somme requise ; on ne

(1) L'argent valait alors soixante-dix fois son poids en airain.

les employait que comme matelots. Au dessous étaient encore ceux qui, n'ayant rien, ne comptaient que pour faire nombre, *capite censi*. Il y eut cependant des circonstances urgentes où on les admit dans les armées, comme après la bataille de Cannes (1) ; mais ils ne commencèrent à en faire habituellement partie que du temps et par l'influence de Marius, qui s'étaya du peuple et même de la populace pour tenir tête à la noblesse. Peu de temps après, c'est-à-dire, lors de la guerre sociale, on enrôla des affranchis.

Convocation.

Au jour indiqué par le conseil pour procéder au choix des soldats (2), DELECTUS, tout ce qui était en état de porter les armes se rassemblait dans les

(1) On y reçut même alors des esclaves.

(2) La proclamation se faisait tantôt par un édit affiché, tantôt par un hérault, suivant le plus ou moins d'urgence.

différens quartiers de la ville, et se rendait ensuite au Capitole, sur lequel ce jour-là flottait un drapeau. En supposant que l'on voulût lever quatre légions (1), le Peuple et les Consuls avaient, par avance, nommé vingt-quatre Tribuns, dont quatorze ayant au moins cinq, et le reste dix ans de service; les premiers étaient de l'ordre des Chevaliers, et conséquemment avaient servi dans la cavalerie, où cinq campagnes équivalaient à dix dans l'infanterie, dont étaient tirés les derniers.

Règle générale, pour toute place supérieure, dans le militaire, il fallait avoir fait au moins la moitié de son temps de service.

Marius porta le nombre des Tribuns à dix par légion.

Conscription.

Toute la jeunesse étant réunie, les Tribuns les moins âgés se divisaient pour

(1) Du mot *legere*, choisir.

former le noyau des quatre légions : quatre étaient destinés à la première, trois à la deuxième, quatre à la troisième, et trois à la quatrième. Des dix anciens deux s'attachaient à la première, trois à la deuxième, deux à la troisième, et trois à la quatrième; alors les six Tribuns de chaque légion allaient s'asseoir ensemble, séparément, mais à portée de leurs collègues, et chaque tribu se présentait devant eux, dans le rang que le sort lui avait assigné (1). On y désignait quatre jeunes gens à peu près égaux d'âge et de tournure ; les Tribuns de la première légion en choisissaient un, puis ceux de la deuxième, de la troisième et de la quatrième : venaient ensuite quatre autres jeunes gens, sur lesquels les Tribuns de la deuxième légion avaient le

(1) La conscription, le plus souvent, ne portait que sur un certain nombre de tribus que l'on tirait au sort. Il est probable que celles sur lesquelles il était tombé n'y concouraient de nouveau que quand toutes les autres avaient passé en revue.

premier choix, qui, pour les quatre suivans, passait aux Tribuns de la troisième, etc.; d'où résultait une parité presque absolue dans la composition des corps. Le nom de chaque soldat était de suite porté sur un contrôle, d'où le mot CONSCRIBERE, *conscrire*, pour dire lever des troupes. On ne prenait d'ordinaire que des hommes d'environ cinq pieds dix pouces Romains, ce qui revient à cinq pieds quatre pouces de notre toise : et quand les cohortes furent distinctes, il fallut six pieds Romains, pour entrer dans la première.

Comme les anciens croyaient beaucoup aux bons, ainsi qu'aux mauvais présages, on avait soin que le premier qu'on enrôlait portât un nom d'heureux augure, tel que SALVIUS, VALERIUS, STATORIUS, dont l'étymologie rappelait l'idée de la santé, du courage, de la persévérance.

On sent que dans un moment de crise, après une défaite, à l'approche soudaine des ennemis, ce mode de conscription

ne pouvait être suivi dans tous les points; il n'était question en pareil cas, ni de tribus, ni de sort, etc. On prenait des hommes à la hâte, et comme on les trouvait sous la main. On les appelait *soldats* du *moment*, SUBITARII, et TUMULTUARII, *levés en confusion.* Quelquefois on en venait jusqu'à la *levée en masse* : c'est ce qu'on vit sur-tout dans les premières guerres des Romains contre les Gaulois d'Italie. Alors on ne connaissait d'exemption que celle de l'impossibilité *physique* de porter les armes : ni l'âge, ni les charges n'en dispensaient.

Peines contre les réfractaires.

Ceux qui négligeaient ou refusaient de répondre à l'appel nominal, qui avait lieu dans les temps ordinaires, encouraient des peines, qui variaient suivant le caractère plus ou moins sévère des Consuls, qui présidaient aux opérations de la conscription : on prononça, dans un temps, les fers, l'enlèvement des bes-

tiaux, la confiscation des biens; dans un autre, la note d'infamie, souvent l'esclavage; on alla jusqu'à faire battre de verges les coupables; il y en eut même de condamnés au dernier supplice. Mais, avant que les richesses se fussent introduites à Rome avec le luxe et la mollesse, loin qu'on eût des exemples fréquens à faire, on n'avait souvent pas besoin de recourir à la conscription; soit lorsque l'espèce de la guerre offrait au soldat la perspective d'un riche butin, soit lorsque le caractère connu du Général lui avait mérité l'estime et l'affection publiques.

Exemptions de droit.

Il n'y avait que trois exemptions de droit: la première, pour ceux qui se trouvaient revêtus d'une magistrature, ou d'un sacerdoce; la seconde, pour les hommes âgés, en certaines circonstances, de quarante-cinq ans passés, en d'autres de cinquante; la troisième

pour ceux qui avaient fait le nombre de campagnes exigé par les lois, et *qu'on* appelait *émérites*.

Exemptions de fait.

Il est inutile de dire que les infirmités entraînaient l'exemption, ainsi que certains défauts physiques, tels qu'un vice de conformation qui aurait gêné l'armure ou la marche, la perte d'un ou de plusieurs doigts, tant de la main droite qui maniait le javelot et l'épée, que de la gauche qui tenait le bouclier; et certaines maladies, comme l'épilepsie, etc. Mais il ne suffisait pas d'avancer le fait: on le discutait, quand le temps le permettait; sinon, la vérification avait lieu dans un autre moment, et l'on punissait comme déserteur celui dont l'excuse n'était pas reconnue pour légitime. Du temps d'Auguste, un père ayant coupé les pouces à ses deux fils pour les soustraire au service, fut mis en vente avec tout ce qu'il possédait; dans le temps de

la République, il aurait payé ce délit de sa tête.

Exemption honorable.

Enfin, il y avait une sorte d'exemption, à titre de récompense, qui ne pouvait être accordée que par le Sénat et le Peuple. Elle était quelquefois absolue; mais, le plus souvent, elle se bornait à dispenser d'une ou plusieurs années de service. Il y eut des cas extraordinaires, où elle s'étendit aux enfans de celui qui l'avait méritée.

De la cavalerie.

Le choix de la cavalerie se faisait primitivement après celui de l'infanterie; du temps de César il avait lieu d'abord. Les cavaliers se tiraient du corps des Chevaliers et, pour en pouvoir faire partie, on devait justifier d'une conduite irréprochable, et d'un bien fonds de quatre cent mille sesterces, qui valaient

environ 90,000 livres d'aujourd'hui (1). Les Censeurs conféraient seuls l'anneau d'or, distinction exclusive aux Chevaliers. Ceux qui le portaient formaient deux classes, l'une qui recevait de l'état un cheval et une somme annuelle pour l'entretenir : c'était de celle-ci seulement que dans l'origine on tirait la cavalerie : l'autre classe, qui se montait à ses frais, ne recevait d'indemnité que lorsqu'elle faisait le service.

Les exemptions étaient les mêmes pour la cavalerie que pour l'infanterie.

Dans ces dispositions il n'a point été question des enfans de Sénateurs : on sait qu'ils servaient comme Chevaliers ; plus souvent encore ils suivaient l'armée comme *commensaux*, CONTUBERNALES, du Général, qui leur confiait même des

---

(1) Telle était du moins la valeur exigée sous Auguste ; il est assez probable qu'elle ne fut pas la même dans l'institution : la somme aurait été bien forte pour l'époque antérieure aux conquêtes des Romains hors de l'Italie.

commandemens ; on en verra dans César des exemples: mais dans les beaux jours de la République, les premiers de l'état firent plus d'une fois faire à leurs fils leur apprentissage dans les rangs des légions, en qualité de simples soldats.

Nous observerons une fois pour toutes, que ce que nous dirons de relatif aux Alliés n'avait plus d'application, lorsque César écrivait. Car après la guerre *Sociale*, (des Alliés,) c'est-à-dire, environ l'an de Rome 670, presque tous les peuples d'Italie ayant obtenu de la République le droit de cité, furent admis dans les légions, sur le même pied que les habitans de Rome et de son territoire immédiat, et firent même la principale force des armées, dont les Romains proprement dits se retirèrent presqu'entièrement peu à peu. Ce qu'on appela des Alliés dans la suite, n'eut pas la même organisation et ne jouit pas à beaucoup près des mêmes prérogatives que les premiers : ce ne furent que des auxiliaires.

Levées chez les Alliés.

En même temps que la conscription se faisait à Rome, une opération semblable avait lieu chez les Alliés, aux magistrats desquels les Consuls avaient fait savoir le nombre d'hommes qu'ils devaient fournir, ainsi que le jour et l'endroit où s'assemblerait l'armée. Les Alliés se trouvaient au rendez-vous sous les ordres d'un Commandant et d'un Questeur; celui-ci chargé de la solde et de tout ce que la cité devait fournir à son contingent. L'infanterie des Alliés était égale en nombre à l'infanterie Romaine; ils envoyaient le double de cavalerie.

Du serment.

La conscription étant par-tout achevée, les soldats juraient d'*obéir à leurs chefs, en tout ce qu'ils ordonneraient, autant que le leur permettraient leurs forces.* » Ce serment se prêtait entre les

mains des Tribuns de chaque légion et des officiers qui en tenaient lieu chez les Alliés, au nom du Général pour lequel se faisait la levée; si de son consentement, ou en vertu d'un Sénatus-consulte, les troupes passaient sous les ordres d'un autre chef, elles prêtaient un nouveau serment. L'on nommait un conscrit pour prononcer la formule, et les autres, individuellement, disaient à haute voix: *je le jure.*

Des auxiliaires.

On ne vit des auxiliaires dans les armées Romaines, que vers la fin de la deuxième guerre punique. La levée et l'organisation s'en réglaient par des conventions particulières, à peu près sans doute comme celles de nos anciens corps francs, et leur entretien était en entier aux frais de la République.

Des évoqués ou volontaires.

Souvent des *émérites* reprenaient du service par attachement pour certains Généraux et sur une invitation particulière de leur part, ce qui leur fit donner le nom d'EVOCATI, *évoqués* ou *appelés*. Il paraît qu'ordinairement ils formaient un corps à part, qu'ils ne faisaient de service que les jours d'action et que, pour les récompenses pécuniaires, ils étaient assimilés aux Centurions (1).

Le mode de conscription, que nous venons de rapporter, fut le seul usité,

(1) César qualifie aussi d'*évoqués* des hommes distingués par leur courage et leur naissance, qu'il tirait des cités alliées, ou des pays soumis aux Romains; mais comme ils n'étaient guères libres de se refuser à des invitations pareilles, et qu'ils pouvaient même en quelque sorte se considérer comme d'honorables ôtages, on peut dire qu'ils n'avaient que le nom de commun avec les premiers, qui réellement étaient des *volontaires*.

tandis que la qualité de citoyen Romain fut privative aux habitans de Rome et du territoire des tribus qui formaient le peuple Romain. Au temps de César, les Généraux, sans le concours des Consuls, et seulement en conséquence du Sénatus-consulte ou du Plébiscite, qui les avait nommés, faisaient des levées dans la partie de l'Italie, où ils commandaient. Ainsi César leva plusieurs légions dans la Gaule Cisalpine, soit par lui-même, soit par ses Lieutenans (1).

(1) Peu avant ou pendant la guerre civile, on vit même lever des légions tout entières dans les provinces, où s'était répandu le droit de cité. Pompée en eut de cette espèce en Espagne, Scipion en Afrique, etc. César avait beaucoup de confiance dans une légion Gauloise, surnommée l'*Alouette*, apparemment parce que cet oiseau formait le cimier du casque. Elle n'était pas composée de citoyens Romains.

CHAPITRE I. SECTION II.

ORGANISATION DE L'ARMÉE.

Distribution des conscrits.

Le serment prêté, les Tribuns indiquaient aux légionnaires un jour et un lieu pour se rassembler sans armes. Au jour dit, on faisait d'abord le triage des plus jeunes et des plus pauvres pour en former les *vélites* (1). Les plus âgés entraient dans les *triaires*, les plus vigoureux dans les *princes*, le surplus dans les *hastates*. En supposant la légion de quatre mille deux cents hommes,

(1) *Vélites*, *à Volitando*, parce qu'ils étaient les voltigeurs de la légion. Dans les premiers temps les Romains avaient deux espèces de troupes légères, sous le nom de *Rorarii* et *d'Accensi*. Ils commençaient le combat à coups de flèches et de pierres.

elle était composée de douze cents vélites, de douze cents hastates, de douze cents princes et de six cents triaires : si elle était plus forte, l'excédent se répartissait entre les hastates, les princes et les vélites, le nombre des triaires restant toujours le même.

Force de la légion.

Observons en passant que, du temps de Romulus, la légion était de trois mille hommes : delà le nom de Centurions donné à l'officier qui en commandait la trentième partie; nom qu'il conserva, lorsque ce trentième devint plus considérable. Peu après l'expulsion des Rois, la légion fut de quatre mille fantassins et de trois cents cavaliers, et resta longtemps à ce nombre. Dans la guerre contre Annibal, elle fut portée à cinq mille hommes d'infanterie et quatre cents de cavalerie. Scipion, passant en Afrique, mit l'infanterie à six mille hommes et réduisit la cavalerie à trois cents, nom-

bre qui demeura fixe pour celle-ci. Il paraît que, du temps de Polybe, la légion n'avait régulièrement que quatre mille deux cents hommes; cependant Scipion fut imité plus d'une fois : mais, depuis lui, le nombre le plus habituel fut celui de cinq mille, et telle était, je crois, la force des légions de César. Revenons à l'organisation.

Formation de la légion.

La légion se formait en trois lignes distinctes : en tête se trouvaient les hastates, au centre les princes, en arrière d'eux les triaires, qui, dans le principe, étaient les seuls pesamment armés. Ils étaient nommés ainsi, parce qu'ils occupaient le troisième rang, et s'étaient antérieurement appelés PILANI, parce qu'eux seuls avaient alors le gros javelot, PILUM, devenu commun ensuite aux princes et aux hastates. Les princes, qui, dans l'origine, combattaient au premier rang, conservèrent leur nom en passant au second, et les hastates, ainsi

désignés d'abord, parce qu'ils étaient armés de *piques*, HASTA, gardèrent leur dénomination, lors même qu'ils les eurent abandonnées (1).

Division de la légion.

Les soldats étant classés, l'on créait des Centurions, et de concert avec eux, les Tribuns divisaient chaque espèce de combattans, excepté les *vélites*, en dix parties; ainsi la légion se composait de trente divisions, chacune ayant ses officiers. Les vélites étaient partagés également entre toutes ces divisions, aux officiers desquels ils étaient subordonnés.

Chaque division s'appelait un *manipule*, MANIPULUS : le mot français qui

(1) Un auteur de mérite (M. Guischard) prétend que jamais la légion Romaine n'abandonna totalement la pique; je sais qu'elle fut d'usage sous les Empereurs : mais Polybe n'en parle pas dans le détail qu'il fait de l'armure des Romains, et César n'en dit pas un mot pour la guerre de campagne.

correspond au latin est celui de *peloton*; mais, comme il nous donne l'idée d'une fraction moins considérable que n'était le manipule, nous nous en tiendrons au mot latin francisé. On voit qu'un manipule de triaires en bataille devait être au moins de moitié plus faible que ceux des hastates et des princes.

De cette formation, il résultait trente manipules, dont trois, un de chaque ligne, formaient la cohorte; ainsi la légion était de dix cohortes. Si, comme au temps de Polybe, la légion était de quatre mille deux cents hommes, la cohorte était de quatre cent vingt hommes, dont soixante triaires, cent vingt princes, cent vingt hastates et cent vingt vélites.

Mais, à l'époque où vivait César, les vélites avaient été fondus dans les rangs; Marius en admettant dans l'armée les *prolétaires* et les CAPITE CENSI, avait aussi probablement voulu faire disparaître l'espèce de tache que le triage des vélites jetait sur les classes les plus

pauvres. On pourrait ajouter qu'ils étaient devenus inutiles, depuis que les Romains disposaient des frondeurs des îles Baléares et des archers de Crète.

Des Alliés.

Passons aux Alliés. Lorsqu'ils étaient rassemblés, leurs Tribuns commençaient par choisir, dans le corps entier, cavalerie et infanterie, un nombre d'hommes qui devaient être plus immédiatement à la disposition du Général : on les appelait EXTRA-ORDINAIRES, à la lettre, *tirés des rangs*. On prenait pour ce service un tiers de la cavalerie et un cinquième de l'infanterie; et dans ce tiers et ce cinquième, on faisait encore choix d'un homme sur cinq, pour en former une compagnie de cavalerie et une demi-cohorte d'infanterie, sous le nom d'ABLECTI, ou *gens d'élite*.

Les légions étant toujours supposées occuper le centre, les Alliés, infanterie et cavalerie, se divisaient pour former

les ailes ; et, leur nombre étant toujours relatif à celui des Romains, ils se sous-divisaient en autant de cohortes et de compagnies. Il est sensible que leurs sections de cavalerie étaient plus fortes, puisque, le tiers prélevé, il leur restait encore quatre cents hommes ; et d'un autre côté, leurs cohortes étaient plus faibles de ce que l'on en avait tiré pour les *extra-ordinaires*. Ceux-ci probablement formaient deux petites cohortes et quatre fortes compagnies de cavalerie. On verra qu'ils occupaient en marche et dans le camp une position particulière.

NOMINATION DES OFFICIERS.

Des Tribuns.

On a dit que les Tribuns des soldats étaient créés par le peuple et par les Consuls : originairement ils l'avaient été par les Rois et par les Consuls seulement. Le peuple ensuite en nomma le quart. Vers l'an 450 de Rome, il en élut

les deux tiers, et cela resta long-temps ainsi, du moins en principe. Car le Sénat donna quelquefois par un arrêté la nomination de la totalité, soit aux Consuls, soit aux Préteurs. Quelquefois aussi le Peuple disposa de toutes les places. Enfin un décret du Sénat statua qu'une moitié serait au choix du Peuple, l'autre à celui des Consuls, et c'est ce qui le plus souvent avait lieu, lorsque la conscription se faisait à Rome. Les Tribuns choisis par le Peuple avaient le pas sur ceux qu'avaient nommé les Généraux; mais cette distinction n'avait rien de réel, quant à l'autorité. Tel était l'état des choses du temps de Polybe. Mais quand Marius eut divisé la légion en dix cohortes, chacune commandée par un Tribun, il fit de ces dix Tribuns deux classes, l'une subordonnée à l'autre. Alors les cinq de la première classe, appelés grands Tribuns, eurent chacun à leurs ordres deux cohortes et un petit Tribun.

Lorsque la conscription ne fut plus

annuelle, comme aux premiers temps de la République, et que les armées, devenues permanentes, firent la guerre dans les contrées lointaines, il est à présumer que les Consuls et les autres Généraux en chef nommèrent aux places de Tribuns qui vaquaient dans les anciennes légions, comme à celles qu'il fallait créer dans les nouvelles. Peut-être était-il besoin pour cela d'une extension de pouvoirs.

Lors des discordes civiles, toutes les lois étant sans force, il est inutile de dire que chaque chef de parti se donnait les officiers qui lui convenaient. A moins que la légion ne fût sous les ordres immédiats d'un Lieutenant du Général (et ce fut la pratique constante de César,) les Tribuns la commandaient chacun à leur tour. On parlera de leurs fonctions plus en détail, à l'article du campement.

Les Tribuns plébéiens avaient, depuis la dernière guerre punique, le droit de porter l'anneau d'or; ce qui, hors de ce

cas, n'était permis qu'aux Chevaliers Romains. On pense qu'il y avait aussi quelque chose de remarquable dans leurs armes et dans leur manteau, SAGUM.

Des Centurions.

Ceux-ci étaient nommés par les Tribuns, au nom et de l'agrément du Général en chef. On en choisissait d'abord dix dans les rangs des triaires, dix dans ceux des princes, dix parmi les hastates, et cela d'après leur valeur et leur conduite reconnues : ce mode fut généralement observé dans le bel âge de la République ; mais au temps de César on comptait dans le nombre des jeunes gens, qui n'en étaient encore qu'à leur apprentissage. Après les trente premiers Centurions, on en nommait trente autres de la même manière ; les uns et les autres s'appelaient *chefs-de-files*, DUCTORES ORDINUM. Les vélites, quand il en existait, n'avaient aucun droit à ces nominations.

Chaque manipule, formant deux compagnies, avait deux chefs, l'un toujours pris parmi les premiers élus, l'autre parmi les derniers; s'ils étaient présens l'un et l'autre, celui-là commandait la droite et celui-ci la gauche; dans l'absence de l'un, l'autre commandait le manipule entier. Leur marque distinctive était une canne ou forte baguette de vigne. La leur ôter, c'était les dégrader. On croit que leur casque avait aussi quelque chose de particulier.

Des sous-Centurions.

Les Tribuns nommaient ensuite deux VRAGUS ou sous-Centurions, autrement dits TERGI DUCTORES, *serre-files*, par opposition à DUCTORES ORDINUM, *chefs-de-files*, parce qu'ils étaient placés au dernier rang pour maintenir l'ordre. Ils furent pendant un temps à la nomination des Centurions, et s'appelaient alors OPTIONES, *les choix*.

Des Porte-enseignes.

Ce n'était qu'après la nomination de ces chefs, que les Tribuns, comme on l'a dit, formaient les conscrits en manipules, ou si l'on veut en *files*, ORDINES, ou en *enseignes*, SIGNA ; on choisissait pour *porte-enseignes* dans chaque manipule trois des hommes les plus braves et les plus vigoureux.

Du Primipile.

Le premier Centurion élu dans chaque rang ou ordre, avait de droit entrée au conseil ; ainsi trois Centurions par légion y étaient admis : les autres n'y entraient que lorsqu'ils y étaient appelés. Mais les plus grandes distinctions étaient pour le premier Centurion des triaires, celui qu'ils nommaient PRIMIPILE, ou *premier javelot*. Il était spécialement chargé de la garde de l'Aigle ; à défaut de Tribuns, il prenait le com-

mandement de la légion ; enfin sa qualité lui donnait celle de Chevalier Romain, du moins sous Auguste. Le premier officier après lui, c'était le premier Centurion des princes, ensuite le premier des hastates ; venait après le premier Centurion du deuxième manipule des triaires, etc ; de manière qu'à grade égal, les triaires et les princes ensuite avaient la prééminence, et que dans chaque ligne elle appartenait à l'antériorité du numéro.

Quant à l'avancement, on croit qu'il n'avait pas lieu dans la classe même où se trouvait l'individu ; par exemple : Que le Centurion du troisième manipule des princes ne passait pas au deuxième, mais qu'il prenait le troisième manipule des triaires, dont le Centurion aurait passé au deuxième des hastates, etc. Au reste, si, comme il est probable, il y avait des règles générales d'avancement, la faveur des chefs et les actions d'éclat le rendaient souvent plus rapide ; et il n'était pas rare que, des der-

niers manipules on passât aux premiers, même au rang éminent de Primipile.

On voit aussi César faire passer dans les nouvelles légions, qu'il levait dans la Cisalpine, des Centurions pris dans les anciennes troupes, qui gagnaient à ce moyen plusieurs rangs ; c'était encore une innovation venue depuis Polybe.

Officiers de cavalerie.

Chaque compagnie de cavalerie, qui n'était que de trente hommes, avait de son temps trois officiers, appelés DECURIONS, du nombre de cavaliers qu'ils commandaient, et chacun d'eux se choisissait un VRAGUS ou *serre-file.* Quand la compagnie n'eut plus qu'un chef, qui conserva pourtant le nom de Décurion, les Tribuns s'emparèrent du droit de lui donner son VRAGUS. Lorsque la compagnie avait trois *Décurions*, le premier nommé la commandait, et le plus ancien des premiers Décurions d'une légion, en commandait toute la cavalerie.

Mais elle avait du temps de César des chefs particuliers nommés par le Général. Leur grade, je le suppose, était intermédiaire entre celui de Tribun et celui de Lieutenant; car on voit bientôt au nombre des derniers L. Minucius Barilus, que César envoya contre Ambiorix avec sa cavalerie; et Volusenus était Tribun, lorsque M. Antonius le mit à la tête de la sienne.

Officiers des Alliés.

Les Alliés; lorsqu'il en existait, nommaient leur Questeur seulement : le général Romain nommait les Préfets. L'autorité de ces officiers sur leurs troupes était égale à celle des Tribuns sur la légion; comme eux ils classaient et divisaient leurs soldats, et leur donnaient les officiers nécessaires, qui étaient les mêmes que chez les Romains.

DES OFFICIERS GÉNÉRAUX.

Des Lieutenans.

Les officiers que j'appelle *Lieutenans* se nommaient en latin LEGATI, *envoyés*, mot qui exprimait leurs fonctions primitives. Car, dans les temps anciens, ces Lieutenans étaient des hommes d'expérience, que le Sénat *envoyait* aux Généraux, sur-tout pour les aider de leurs conseils. Ils furent, dans la suite, choisis par les chefs, d'abord peut-être avec l'agrément du Peuple et du Sénat; Scipion l'Africain s'offrit pour être celui de son frère. Sous César, on ne les voit chargés que de l'exécution; et, si l'on trouve dans le nombre un Propréteur et d'anciens officiers, on y rencontre aussi de très-jeunes gens des premières maisons de Rome, tels que Brutus et Volcatius Tullus, qui préludaient, dans son camp, aux premières magistratures.

Les Tribuns étaient subordonnés aux

Lieutenans, qui ne l'étaient eux-mêmes qu'au Général; en son absence ils avaient le droit de licteur : mais ce ne fut, peut-être, que tandis que leur nombre fut très-borné, comme au temps de Polybe, où ils n'étaient que deux qui sans doute avaient rempli déjà, l'un et l'autre, des magistratures *curules* (1). César en eut au moins autant que de légions, et ses Tribuns ne commandèrent que des cohortes.

Toute la gloire des actions d'un Lieutenant était censée appartenir à son Général; ainsi quel que fût l'avantage remporté par un Lieutenant, et quelque éloigné qu'il fût alors de son chef, il ne pouvait prétendre aux honneurs du triomphe. Pompée fit exception.

---

(1) Ces magistratures étaient le Consulat, la Préture et la grande Edilité. Ceux qui les exerçaient avaient le droit de s'asseoir dans la chaise d'ivoire, et de marcher précédés par un nombre plus ou moins grand de licteurs. Le Consul en avait douze.

Du commandement de la flotte.

Si le Général armait une flotte, il en nommait le commandant. Les Romains au surplus n'avaient point, du temps de César, ce que nous appelons une armée navale, ou des vaisseaux montés constamment par des hommes uniquement affectés à la marine. On levait des matelots, on équipait des navires, quand on en avait besoin, et jusques-là les galères restaient à sec sous des hangards : aussi n'avaient-ils point d'officiers de mer, et les bâtimens étaient commandés par des Tribuns ou des Centurions.

Du Questeur.

La comptabilité de l'armée regardait le Questeur.

La Questure était fort ancienne et datait au moins de l'expulsion des Rois : les Questeurs, d'abord au nombre de deux, étaient comme des Intendans du

trésor public, chargés du recouvrement des deniers, et de veiller sur les malversations qui pouvaient se commettre en cette partie. Le peuple ayant été admis à cette magistrature l'an 338 de Rome, il y eut depuis lors quatre Questeurs, deux sédentaires, gardes immédiats du trésor et chargés de diverses autres fonctions, et deux autres pour accompagner les Consuls, lorsqu'ils allaient à l'armée. Ils étaient nommés par le Peuple. Outre les attributions civiles et militaires, que les Généraux et les gouverneurs voulaient bien leur donner, s'il arrivait que le magistrat supérieur partît sans avoir été remplacé, ils le représentaient de droit jusqu'à l'arrivée du successeur. Leurs fonctions directes étaient de fournir aux troupes les vivres et la solde, de tenir compte des revenus tant ordinaires qu'extraordinaires de la province (1), et de gar-

(1) On appelait province, l'étendue d'un commandement, quelque vaste qu'elle fût. Ainsi la

der en dépôt, auprès des aigles, l'argent des soldats. C'était encore dans leurs mains que le butin se déposait; ils le faisaient vendre, pour en verser le produit dans le trésor.

L'accroissement de la République en fit bientôt créer un plus grand nombre, qui furent attachés aux Proconsuls, aux Préteurs, enfin à tous les généraux d'armée, et aux gouverneurs de province. On choisissait pour cela des hommes d'une probité reconnue; aussi des personnages Consulaires se faisaient un honneur d'exercer cet emploi. Le nombre des Questeurs fut porté à vingt sous Sylla, et Jules César en créa quarante. On conçoit que, dans les temps de trouble, le mode de leur nomination variait, comme celui de leurs attributions et de leur comptabilité.

Macédoine, l'Asie Romaine, etc., ne formaient qu'une province.

qui par devant ne tombait pas jusqu'aux genoux, et qui par derrière descendait à mi-jambe. Il se portait par dessus les armes, agraffé sur l'épaule droite, et c'était dans ce costume que le Général, après avoir sacrifié dans le Capitole à Jupiter, sortait de Rome pour aller prendre le commandement de l'armée, accompagné de ses amis, et précédé de ses licteurs, revêtus d'un manteau de la même couleur, mais plus court.

Le cheval du Général avait de même un harnois distingué.

CHAPITRE II.

DES ARMES.

ARMES DE L'INFANTERIE (1).

Armes des vélites.

Les *vélites*, non cuirassés, n'avaient pour armes, que 1°. l'épée *espagnole*; 2°. la PARMA, bouclier oval d'un bois léger, recouvert d'un cuir; son plus grand diamètre était de trois pieds; il

(1) Le soldat ne portait sous ses armes qu'une tunique en laine, qui lui serrait le corps et venait à mi-cuisse. Sur la cuirasse, il avait le *sagum*, petit manteau, que Scipion, le premier Africain, emprunta des Gaulois.

On portait les cheveux courts, depuis que

n'avait point d'ornemens; 3°. sept dards, dont le bois, qui n'était guères plus gros que le doigt, était armé d'un fer d'un pied de long très-aigu et si effilé, qu'il ployait du premier coup : ainsi l'ennemi ne pouvait en faire usage; 4°. une sorte de casque, ou plutôt ce que nous appelons une casquette, de feutre ou de cuir, sur laquelle se fixait et flottait quelque chose de distinctif, qui faisait dans le combat reconnaître le vélite par les siens.

Armes de l'infanterie de ligne.

Les *triaires*, les *princes* et les *hastates* avaient l'armure complette, sans

---

l'usage fut venu de les faire couper, en prenant la robe virile. Le même Scipion introduisit l'usage de se raser.

La chaussure militaire était le brodequin de cuir, laçant par-devant jusqu'au gras de jambe, avec la semelle garnie de clous de fer. La chaussure ordinaire n'était qu'une simple semelle, attachée avec des bandelettes.

autre différence entre les individus que celle qui pouvait se rencontrer dans la forme de la cuirasse. Ils portaient :

1°. Le grand bouclier, SCUTUM, d'où notre mot *écu*. Sa largeur, en suivant la convexité de sa surface, était de deux pieds et demi, sa hauteur de quatre, et quelquefois, mais rarement, de quatre et demi. Il se formait de plusieurs petites planches ou plaques de figuier, de saule, de bouleau, de tilleul ou de peuplier, serrées l'une contre l'autre, doublées d'un second rang de plaques avec une toile grossière dans l'entre-deux, et formant un tout compact, au moyen de la colle qui les réunissait. Le bouclier était recouvert d'un cuir plus ou moins épais, et fortifié dans son pourtour par une bande de fer ou d'airain, plus épaisse vers le haut et vers le bas (1). Outre

(1) On ne fit usage de cette bande que depuis la première guerre contre les Gaulois; Camille ayant observé que le bouclier, tel qu'il était alors, ne résistait pas aux grands coups de taillant, que portait l'ennemi.

qu'elle servait à préserver le corps du bouclier du tranchant de l'épée, et qu'elle lui donnait la consistance nécessaire pour qu'il ne souffrît pas trop des chocs qu'il éprouvait dans la mêlée, cette bande soutenait le poids du corps, lorsque le soldat voulait s'appuyer. Le bouclier avait encore dans son centre une pro-éminence de fer ou d'airain, UMBO, sur laquelle glissaient les coups de pique et les traits de l'ennemi. Le soldat Romain dans la charge heurtait aussi l'ennemi avec cet *umbo*, qui s'élevait presqu'en pointe.

Ce bouclier, représentant dans sa largeur un segment de cercle, s'arrondissait d'ordinaire un peu dans le haut et dans le bas. Comme tous les boucliers, il se fixait au bras gauche par deux courroies, dont l'une glissait jusques sur l'avant-bras, tandis que la main saisissait l'autre.

2°. Le casque (1). Il était de fer ou

(1) Même observation que pour le bouclier : jusqu'au temps de Camille il n'était probablement que de l'espèce de la casquette des vélites.

d'airain, et laissait à découvert toute la partie inférieure du visage. Pour les trois ordres dont nous parlons, il était surmonté d'un cimier de plumes, et quelquefois de crin, d'où s'élevaient à la hauteur d'une coudée trois pennes noires ou rouges, qui semblaient ajouter à la taille du soldat, et lui donner un air plus redoutable.

3°. La cuirasse. Elle était de deux espèces : l'une n'était qu'un simple plastron de fer ou d'airain, de neuf à dix pouces carrées qui ne couvrait que la poitrine, d'où lui vint de nom de *pectoral*, PECTORALE. Avec ce plastron le soldat était censé complettement armé ; mais les plus riches portaient la cuirasse dite HAMATA, ce qui revenait à notre *cotte de mailles*. Il y avait aussi la cuirasse en écailles, SQUAMATA, à bandes, comme la queue d'une écrevisse, etc.

4°. Les cuissars, OCREÆ : en général on n'en portait qu'un à droite, la gauche étant couverte par le bouclier. Les cuissars étaient de fer ou d'airain. On voit

sur d'anciens monumens des guerriers dont la jambe est défendue comme la cuisse.

5°. Les javelots, PILA. Ils étaient tantôt ronds et tantôt carrés, c'est-à-dire, quant au bois ; mais remplissant la main dans l'une ou l'autre forme. Le soldat Romain en portait quelquefois deux, dont l'un était plus léger et l'autre plus massif (1). La longueur du bois était pour les deux de trois coudées, (quatre pieds et demi). On y adaptait un morceau de fer de la même longueur, aigu et barbelé; mais cette tige entrait jusqu'à moitié dans le bois, où elle se fixait solidement. A l'endroit où elle sortait, elle avait un pouce et demi de diamètre. Ce fer était retenu dans la hampe par deux plaques de cuivre, traversées par deux fortes chevilles de fer, à l'une desquelles Marius en substitua une de bois, qui, rom-

(1) Il passait alors au poignet la deuxième courroie du bouclier, et tenait de la main gauche un des javelots.

pant par l'effort du coup, faisait pendre la hampe au bouclier de l'ennemi, l'embarrassait, et devenait plus difficile à arracher.

6°. L'épée. C'était l'épée espagnole; elle était courte, avec une forte arrête, une bonne pointe, un double tranchant. Les Romains l'adoptèrent, en ayant reconnu l'avantage dans le cours de la seconde guerre Punique. Elle se portait sur la cuisse droite. A gauche, où elle paraît plus commodément placée pour dégaîner, elle aurait gêné le mouvement essentiel du bouclier. Cependant on le voit à droite sur d'anciens monumens; mais cette situation est la moins commune.

Le *pilum*, quoique presque toujours arme de jet, était quelquefois arme ferme; il tenait alors lieu de pique. Lucullus, dans la bataille contre Tigranes, ordonna de ne pas lancer le *pilum*, mais de s'en servir pour en frapper aux endroits découverts les chevaux bardés de l'ennemi.

DES ARMES DE LA CAVALERIE (1).

Grosse cavalerie.

Elle ne portait point primitivement la cuirasse ; mais si les mouvemens du cavalier en étaient bien plus libres, il était aussi bien plus exposé. Deux javelines qu'il avait alors, lui devenaient à peu près inutiles ; et parce que le bois en était si mince, que le mouvement du cheval et la secousse, qu'on leur imprimait en les lançant, suffisaient pour les rompre au raz du fer, et parce que leur légéreté ne permettait guères de leur donner une direction certaine. Le bouclier n'était à la même époque qu'un cuir de bœuf arrondi et bombé, de peu

(1) Il lui était assez ordinaire de porter une sorte de caleçons, dont l'usage même n'était pas étranger à l'infanterie : on les nommait *campestres*, mot qui indique assez qu'on ne s'en servait pas en ville.

de résistance par conséquent et ne rendant plus aucun service, dès qu'il avait été quelque temps à la pluie, qui le détrempait et le déformait.

Aussi les Romains, ayant éprouvé les inconvéniens de cette armure, adoptèrent-ils celle des Grecs, dès qu'elle leur fut connue. Elle consistait : 1°. Dans le bouclier rond, moins grand et d'une autre forme que celui de l'infanterie, mais fabriqué de même, ainsi que le casque et la cuirasse, qui peut-être étaient seulement un peu plus légers ; 2°. dans les cuissars ; 3°. dans l'épée plus longue que celle de l'infanterie, et qui se portait de même à droite ; 4°. dans une pique ou lance qui ne se dardait pas ; 5°. dans une sorte de carquois, qui renfermait trois dards et plus, presque aussi longs que la lance, mais sans doute plus légers, puisqu'ils étaient armes de jet.

De l'équipage du cheval.

Quant au cheval, il était enharnaché bien différemment des nôtres. Les selles étaient inconnues, et les harnois des Romains, *ephippia*, n'étaient que des couvertures assujéties sur le dos du cheval, et plus ou moins ornées. Ils n'avaient point non plus d'étriers ; aussi la voltige était-elle au nombre des exercices du soldat.

Cavalerie Numide.

Telle était la grosse cavalerie. Quant à la cavalerie légère, les Romains après avoir vaincu Carthage, eurent des NUMIDES. « Rien, dit Tite-Live, de plus
» méprisable à la première vue : ce sont
» de petits hommes grèles, sur des che-
» vaux de mauvaise mine, et de roide
» encolure, tout nus, sans autres ar-
» mes que des javelots, et sans autre dé-
» fense que leur vêtement, dont ils s'en-
» veloppent le bras gauche ; loin d'avoir

» des harnois, ils ne se servaient pas » même de frein. »

Cependant il se trouvait des Numides qui faisaient usage de l'épée, du frein et d'armes défensives; mais ils n'étaient jamais aussi pesamment armés que les Romains et, s'ils l'avaient été, comment, conduisant souvent deux chevaux à la fois, auraient-ils pu dans la chaleur du combat, s'élancer de l'un sur l'autre? Les Romains, depuis qu'ils eurent conquis l'Afrique, eurent presque toujours des Numides dans leurs armées.

Tarente fournissait une cavalerie à peu près semblable.

Cavalerie Gauloise.

César en trouva dans la Gaule une excellente et nombreuse. Celle des Eduens et de plusieurs autres cités lui fut d'abord fort utile. Presque tous les peuples Gaulois s'étant coalisés contre les Romains, il appela des Germains : on verra quelle était leur manière de combattre.

CHAPITRE III.

CAMPEMENT, SERVICE, EXERCICES, TRAVAUX.

1°. DU CAMPEMENT.

QUAND elle était organisée, l'armée s'assemblait à l'endroit indiqué par le Général, et sans doute commençait par y passer la revue. Aussitôt elle se mettait à fortifier un camp, chose qui avait lieu, quelqu'éloigné que l'on fût de l'ennemi, dans les pays les plus amis, et même aux portes de Rome. Nous parlerons plus bas du mode suivi dans ce travail, pour ne nous occuper en ce moment que de l'emplacement du camp et de sa distribution intérieure.

De l'emplacement du camp.

Des Tribuns et des Centurions (1) allaient en avant reconnaître une position: ils avaient la plus grande attention à la choisir telle, qu'à l'avantage du terrain elle réunît la facilité d'avoir du fourrage et de l'eau. La forme du camp était presque toujours la même; ses dimensions seules variaient: l'emplacement des différens corps étant fixe, chaque soldat, dès qu'il avait campé une fois, voyait du premier coup d'œil, au moyen des signes établis, en quel quartier il devait se porter, la rue et l'endroit de la rue où il devait dresser sa tente. Il entrait dans le camp comme dans la ville qu'il aurait le mieux connue, et chaque

(1) Il y avait, du temps de César, un officier nommé Préfet du camp, qui, sans doute, avait la direction du campement; il avait en outre l'inspection des bagages et des malades. César n'en parle cependant nulle part; mais il en est question dans le livre de la guerre d'Espagne.

troupe, appuyant à droite ou à gauche, gagnait sans confusion son emplacement, dont l'habitude lui rendait familiers l'ensemble et les détails.

C'était en vue de cette facilité, que les Romains s'étaient écartés de la manière des Grecs, qui préféraient une position forte par elle-même, sans qu'on fût obligé de la protéger par des ouvrages. Aussi la forme de leurs camps était-elle assujétie aux localités, et l'emplacement de chaque corps variait-il avec le terrain. Les Romains, pour s'assurer l'uniformité du campement et les avantages qui en résultaient, aimèrent mieux imposer à leurs troupes des travaux, que s'épargnaient les Grecs.

De la distribution du camp.

La distribution du camp ne changeant jamais, les officiers, chargés de le tracer, s'en acquittaient promptement et sans peine.

Tente du Général.

La partie du terrain la plus commode pour tout voir et pour donner les ordres nécessaires, était affectée à la tente du Général, qu'on nommait *Prétoire* (1). Au centre de l'endroit que l'on y destinait, on fichait en terre un drapeau blanc, d'où l'on tirait avec le cordeau quatre lignes, chacune de cent pieds de longueur, formant par conséquent un carré de deux cents pieds sur toutes les faces. Cet espace paraît d'abord bien étendu : mais le Général avait près de lui, 1°. ses licteurs; 2°. ses commensaux, *contubernales* et *familiares;* c'étaient ou des amis, ou des jeunes gens des premières maisons de Rome, qui faisaient à sa suite leur apprentissage dans le métier des armes. 3°. Il avait des chevaux, des

(1) Du nom de *Préteur*, dérivé du mot *præesse*, titre qu'on donnait souvent aux Consuls, avant qu'on eût établi des magistrats de ce nom, l'an de Rome 388.

valets, des bagages, des meubles, etc. (1).

La tente du Général était ordinairement ronde ; elle avait à droite le lieu destiné à prendre les augures, *augurale ;* on y élevait un autel : à gauche était l'estrade, *suggestus ;* d'où le Général haranguait, ou rendait la justice. En avant se plaçaient les Aigles ; en arrière étaient les écuries, les cuisines, etc.

Portes Prétorienne et Décumane.

La porte qui conduisait à l'ennemi se trouvait toujours en face du Prétoire et s'appelait *la porte Prétorienne :* on nommait *porte Decumane* celle qui lui correspondait à l'autre bout du camp, et par laquelle on allait au bois, au fourrage, à l'eau, etc. L'armée campait

(1) César, dit-on, poussa le luxe au point d'avoir quelquefois avec lui des parquets en marqueterie des bois et des marbres les plus précieux. *Voyez*, pour la recherche de toutes les commodités de la vie, le détail que l'on donne du camp de Pompée, après la bataille de Pharsale.

entre le Prétoire et celle-ci. Avec le drapeau blanc planté dans l'emplacement du Prétoire, on en alignait trois autres de couleur pourpre; l'un marquait la porte Decumane, l'autre le point central de l'espace où camperaient les Tribuns; le troisième était au milieu du terrain qu'on destinait aux légions. Les endroits où devaient être la porte Prétorienne et celles de côté se désignaient ou par une pique, ou par un drapeau d'une couleur particulière.

Tentes des Tribuns.

Distribuons à présent l'armée. En la supposant de deux légions sous un Consul, elle avait douze Tribuns. On leur donnait à chacun un emplacement de cinquante pieds en carré, pour eux, leurs valets, leurs chevaux et leur bagage. Les tentes étaient sur la même ligne, à cinquante pieds en avant du Prétoire, séparées l'une de l'autre par une rue de vingt pieds et tournées vers

la porte Decumane. Elles occupaient un front égal au campement des légions.

Tentes des Préfets.

Lorsqu'il y avait des Alliés, les tentes de leurs Préfets étaient de droite et de gauche à la suite de celles des Tribuns : elles prenaient la même étendue de terrain ; mais il n'y avait que douze pieds et demi de distance de l'une à l'autre.

Forum, Questeur et Lieutenans.

On voit que, derrière les Tribuns et les autres commandans, il restait un terrain vacant des deux côtés du Prétoire : la partie de gauche était destinée au marché, FORUM. A droite, était le Questeur avec ses bureaux que, primitivement, il avait à la porte Decumane : d'un et d'autre côté l'on pouvait au besoin placer les tentes des Lieutenans.

Tentes de volontaires et de l'élite à cheval.

Celles des volontaires à cheval, EVOCATI, et de l'élite de la cavalerie *extraordinaire* des Alliés, ABLECTI *equites*, faisaient de droite et de gauche un angle droit avec celles des commandans des Alliés, ayant en face les unes le marché, les autres le QUÆSTORIUM.

Tentes de volontaires de l'élite à pied.

Adossée à cette cavalerie campait, tournée vers le rempart du camp, l'infanterie de la même espèce, ABLECTI, EVOCATI, *pedites.* Dans les marches et dans les combats, les uns et les autres se tenaient près du Consul, des ses Lieutenans ou du Questeur dont ils étaient comme les gardes, et qui employaient les cavaliers comme ordonnances.

Tentes des extraordinaires.

Entre ces corps et la porte Prétorienne

et parallèlement au campement des Tribuns, sous un double rang de tentes adossées, campaient l'infanterie et la cavalerie *extraordinaires;* celle-là faisant face au rempart, celle-ci regardant l'intérieur. Une rue de cent pieds de large, qui allait d'un rempart à l'autre, en passant devant le marché, le Prétoire et le *Quæstorium*, séparait les *ablecti* et les *evocati* des *extraordinaires.* Lorsqu'il n'y eut plus d'Alliés, l'emplacement des uns et des autres fut affecté probablement à quelqu'autre élite : telle que la cohorte Prétorienne, la cavalerie Germaine, Gauloise, etc. Ce double rang de tentes était coupé dans son centre par une rue de cinquante pieds de large, conduisant du Prétoire directement à la porte Prétorienne.

Ce qu'il pouvait rester d'espace à droite et à gauche servait pour les étrangers ou pour quelqu'allié, qui survenait inopinément.

Grandes rues transversales, ou Principia.

En avant des tentes des Tribuns, on avait mesuré une rue de cent pieds de large appelée Principia, rue des Autorités : elle aboutissait aux deux portes de côté, qui prenaient d'elle le nom de *Principales*. Les tentes des subalternes commençaient de l'autre côté de cette rue. De son centre, il en partait une autre, également de cent pieds de large, par laquelle on découvrait du Prétoire la porte Decumane. Des deux côtés de cette dernière rue, campait, par compagnies, la cavalerie de chaque légion.

Tentes des triaires.

Adossés à la cavalerie étaient de droite et de gauche les triaires par manipule : le front de leurs tentes était sur des rues parallèles à celles du centre, et de la même largeur.

— Des princes et des hastates.
— Des Alliés.

En face des triaires campaient les princes auxquels s'adossaient les hastates, qu'une rue de cinquante pieds séparait de la cavalerie des Alliés. A celle-ci s'adossait leur infanterie, qui faisait face au rempart, et dont les tentes, offrant un front pareil à celui des légionnaires, avaient le double en profondeur.

Quand il n'y eut plus d'Alliés, la place qu'ils occupaient le fut par des légions, qui campèrent probablement d'une manière un peu différente. Peut-être fit-on alors sept rues au lieu de cinq.

Entre la cinquième et la sixième compagnies de cavalerie, le cinquième et le sixième manipules, une rue appelée *Quintana* coupait les autres à angles droits.

Tentes de la cavalerie.

L'infanterie et la cavalerie avaient la même façon de camper. L'espace qu'on

leur affectait était constamment un carré, dont la face sur la rue avait cent pieds; mais la profondeur n'était pas la même par-tout. Pour les triaires, par exemple, elle était moitié moindre que pour les princes et les hastates, parce qu'ils étaient de moitié moins nombreux. Six tentes de Tribuns (1) et les rues, qui les séparaient, occupaient un front de quatre cents pieds : qu'on en ôte cinquante pour la rue qui se trouvait entre les triaires et les princes, il en restera trois cent trente pour la profondeur de quatre rangs de tentes, dont cent pour la cavalerie, cent pour les princes, cent pour les hastates et cinquante seulement pour les triaires, ou pour ceux-là dix mille et pour ceux-ci cinq mille pieds carrés. En déduisant le tiers pour les tentes des Centurions, les valets, le gros

(1) Lorsqu'il y eut dix Tribuns, tant grands que petits, on peut supposer que leurs tentes gagnèrent en profondeur ce qu'elles durent perdre de front.

bagage, il restait pour chaque homme un espace d'un peu plus de huit pieds sur quatre, en supposant la légion de cinq mille hommes et conséquemment le manipule de deux cents.

La totalité du camp et toutes ses divisions et sous-divisions étaient, comme on voit, de forme carrée.

Espace entre les tentes et le rempart.

Ce n'était qu'à deux cents pas des dernières tentes, en tout sens, que l'on élevait le rempart. Ce vide était d'une grande utilité pour l'entrée et la sortie des troupes et pour les exercices : on y gardait encore les chariots, le bétail, les bagages, le butin.

Un autre avantage c'était, que, dans une attaque de nuit, les traits ne pouvaient porter jusqu'aux tentes, ou du moins y tombaient presque sans effet, par l'éloignement, et par la résistance de la tente même.

S'il se trouvait un nombre plus qu'or-

dinaire d'Alliés, ou que le Général eût été joint avant l'ouverture de la campagne par beaucoup de ses amis, ou d'*evocati*, l'on formait une nouvelle rue sur un des flancs ou sur les deux, et le rempart se reculait d'autant.

Le nombre des rues augmentait aussi sans doute suivant le nombre des légions, et le camp prenait plus de largeur, sans gagner en longueur; car il est à croire que tous les Tribuns campaient sur la même ligne, et les légionnaires sous les yeux des Tribuns. S'il survenait des renforts en Alliés, en *evocati*, etc., depuis la campagne commencée, et qu'ils ne fussent pas trop nombreux, on les plaçait dans tout le *forum*, et dans l'espace vide qui restait entre le Prétoire et les extraordinaires.

Manière de camper lors de la jonction de deux armées.

Si deux armées commandées par deux Généraux, indépendans l'un de

l'autre se réunissaient, elles n'avaient qu'un même camp, ou elles en formaient deux. Dans le premier cas elles n'en restaient pas moins distinctes, chacune conservant son *forum*, son *questorium*, son Prétoire, etc. : mais elles n'étaient divisées que par les extraordinaires de l'une et de l'autre; de sorte que les deux Prétoires se trouvaient au centre du camp, dont la longueur était doublée; alors il n'y avait plus de porte *Prétorienne*, mais deux portes *Decumanes* et sans doute quatre *Principales*, ou latérales.

Si chaque Général avait son camp, les deux portes Prétoriennes étaient l'une vis-à-vis de l'autre; toutes les autres dispositions restant les mêmes.

CHAPITRE III.

SECTION II.

DE LA DISCIPLINE DU CAMP.

J'ENTENDS par discipline tout ce qui concerne le mode du service, les exercices, les travaux divers, dont le premier était de fortifier le camp, qui, comme on l'a dit, l'était toujours, quelqu'éloigné que fût l'ennemi. L'armée ne pouvait ainsi jamais être surprise et le soldat s'accoutumant à ce genre de travail, l'exécutait avec une promptitude et une facilité, qui nous étonnent.

Fortification du camp.

L'ouvrage était réparti également par légion et par manipule, sous la direction des Centurions et l'inspection des

Tribuns. Tandis qu'il y eut des Alliés, ils retranchaient les flancs et les légions le double front. Les soldats travaillaient l'épée au côté.

Ne dût-on passer qu'une nuit dans l'endroit, on creusait un fossé de huit pieds de largeur et d'autant de profondeur à peu près. Ces dimensions augmentaient et souvent de beaucoup suivant les circonstances, comme on le verra dans César.

En-deçà du fossé s'élevait le rempart, *vallum*, formé de la terre du fossé et de gazon soutenu par des pieux et des fascines ou branches d'arbres[1], dans une proportion déterminée. La coupe même du gazon n'était pas arbitraire; il devait avoir un demi-pied sur chaque face et un pied d'épaisseur. Le rempart avait au moins quatre pieds de haut et souvent dix ou plus. Les pieux, qui fixaient le gazon, étaient fourchus, s'aiguisaient par la pointe et se durcissaient au feu; s'ils avaient quelques branches flexibles, on les conservait pour les entre-

lacer, ayant soin de laisser toujours saillantes leurs extrémités pointues, qui formaient une frise. Le rempart avait quelquefois un parapet; mais ce n'était pas une règle générale.

Il était rare qu'on employât à ces travaux des valets ou des esclaves; seulement on leur faisait porter du gazon, quand la circonstance exigeait qu'une grande partie des troupes restât sous les armes.

Camp d'hiver.

Remarquons que les Romains avaient deux espèces de camps; ceux d'été, que nous venons de voir, et où ils se servaient de tentes de peau; ceux d'hiver qui étaient barraqués, constamment munis de tours, et bien mieux fortifiés. Ils devaient avoir aussi proportionnellement plus d'étendue : car, outre que les troupes n'avaient en campagne qu'une petite partie de leurs bagages, on trouve dans les camps d'hiver plusieurs établissemens, qu'on ne voit pas dans ceux

d'été, tel qu'un *hôpital*, VALETUDINARIUM (1), un *arsenal*, ARMAMENTARIUM. une *fabrique* d'armes et de machines, FABRICA, même des galeries couvertes pour l'exercice; enfin, c'était une ville temporaire.

Le soldat n'avait pas la permission de dresser ses tentes, avant que le camp fût entièrement retranché.

Garde de police.

Quand tout était en règle, il se détachait de chaque légion un manipule de princes et un des hastates, pour être de garde dans la rue, dite *Principia*, qui, comme on l'a vu, se prolongeait dans toute la largeur du camp, parallèlement

(1) On ne voit pas cependant qu'il soit question de médecins ni de chirurgiens dans les armées, jusqu'au temps d'Auguste. Les blessés étaient probablement pansés par leurs camarades; et, le régime sévère des camps rendant les maladies peu compliquées, il est à présumer que leur traitement était des plus simples.

aux tentes des Tribuns. C'était dans cette rue, la plus large de toutes, que les soldats passaient une grande partie du temps; aussi l'on avait grand soin qu'elle fût toujours propre : on l'arrosait même au besoin.

Service près des Tribuns.

Sur les dix-huit manipules disponibles de princes et de hastates, le sort en donnait à chaque Tribun trois, qui tour à tour étaient à ses ordres. Lorsque l'on campait, le manipule de service applanissait l'emplacement de sa tente, la dressait et lui formait une clôture, s'il la jugeait nécessaire. Ce manipule fournissait en outre deux petites escouades de quatre hommes, dont l'une se tenait en arrière de la tente près des chevaux; l'autre, qui était en avant, accompagnait probablement le Tribun, lorsqu'il sortait, et lui fournissait des ordonnances. Comme un manipule, du temps de Polybe, était de cent vingt hommes, que

son tour ne venait que tous les trois jours, et qu'il ne fournissait que huit hommes à la fois, ce service près du Tribun était presque insensible.

Service des triaires.

Les troupes légères et les triaires en étaient exempts ; mais chaque manipule de ceux-ci fournissait une garde à la compagnie de cavalerie à laquelle il était adossé : cette garde veillait à ce que les chevaux ne s'embarrassassent pas dans leurs longes, d'où il pouvait leur arriver de se blesser en se débattant, et à ce qu'ils ne vinssent pas à se détacher et à courir dans le camp, etc.

Service près du Général.

Chaque jour un manipule sur toute l'armée montait la garde chez le Général. Le Questeur et les Lieutenans avaient aussi leur piquet.

Sentinelles, grand'-gardes, et patrouilles.

De jour il y avait des sentinelles sur le rempart, des grand'-gardes en avant du camp, et dans l'intérieur des cohortes de service, *in statione*, pour les soutenir, avec un nombre égal d'Alliés, lorsqu'il en existait. On tenait au dehors un détachement de cavalerie, qui poussait au loin des védettes et des patrouilles. Cette cavalerie était relevée de six en six heures.

Il y avait peine de mort contre celui qui s'écartait de son poste.

De l'ordre et du mot d'ordre.

La manière dont on donnait l'ordre et le mot d'ordre est très-exactement détaillée dans Polybe. Dans la compagnie de cavalerie et dans les trois manipules les plus rapprochés de la porte Décumane, on choisissait un soldat qui était dispensé de tout autre service :

chaque jour, vers le soleil couchant, il se rendait à la tente du Tribun du jour, qui lui remettait, écrits sur une planchette, l'ordre et le mot d'ordre, qu'il avait reçus lui-même du Général. Le soldat retournait à sa compagnie, ou à son manipule, et délivrait en présence de témoins la planchette, *tessera*, au Centurion ou Décurion; celui-ci en prenait communication et la remettait, toujours devant témoins, au Centurion ou Décurion, qui le précédait immédiatement dans la ligne; elle arrivait ainsi au premier Centurion ou au premier Décurion, qui devait la rendre au Tribun, avant qu'il fût nuit. S'il recevait autant de planchettes qu'il en avait données, il était certain qu'elles avaient passé dans toutes les mains, et que les intentions du Général étaient bien connues: sinon on voyait aussitôt celle qui n'était pas revenue, et l'auteur du retard était puni suivant les circonstances et le degré de négligence.

Garde de nuit.

La garde de nuit était la même que celle du jour près du Général, du Questeur, des Lieutenans, des Tribuns et de la cavalerie ; chaque manipule avait en outre ses sentinelles. Les vélites, puis dans la suite les troupes légères, qui se reposaient tout le jour, avaient des détachemens aux portes du camp et bivouaquaient en partie au dehors.

La garde, la faction ou la veille, *vigilia*, était de trois heures. Le *Vragus*, ou l'officier serre-file de chaque manipule, conduisait le soir chez le Tribun ceux qui devaient faire la première faction, à chacun desquels le Tribun remettait pour chaque veille une planchette très-petite, portant une marque, ou peut-être deux, le numéro du manipule et celui de la veille. On en verra l'usage (1).

(1) Il semble résulter de ce qui précède, que le nombre des veilles ou factions n'était pas toujours le même. En effet, la première commençait au mo-

Rondes.

La cavalerie était chargée des rondes. Le Décurion de la première compagnie de chaque légion donnait ordre le matin à l'un des officiers *serre-files* de prévenir, lors des repas qui se faisaient au milieu du jour (1), les quatre cavaliers qui devaient être de ronde. Le même soir, il avertissait le Décurion de la

ment où l'on sonnait la retraite devant la tente du Général, ce qui probablement n'avait lieu qu'au coucher du soleil; d'autant plus que l'ordre ne se donnait qu'un instant auparavant. Or, la faction étant de trois heures, si le soleil se couchait à sept heures et demie, il ne devait y avoir que trois veilles; à moins que la première et la dernière ne fussent que d'une heure et demie, ou que les quatre ne fussent réduites à deux heures et un quart chacune.

(1) Il n'y avait que l'heure de midi qui fût fixe chez les Romains : que le soleil se levât plus tôt ou plus tard, en été comme en hiver, le jour se divisait en douze heures plus ou moins longues, suivant la saison.

Au moment où il en recevait l'ordre, le cavalier auquel avait échu la première ronde, se mettait en marche avec quelques amis, qui lui servaient de témoins. Il visitait les postes qu'on lui avait désignés, tant le long du rempart et vers les portes, que près des manipules et des compagnies de cavalerie : s'il trouvait les sentinelles éveillées, il recevait leurs plaquettes; étaient-elles endormies ou absentes, il en prenait à témoins ses camarades, et passait outre. Le mode de toutes les rondes était le même.

Au jour, chacun des cavaliers de ronde rapportait au Tribun les plaquettes qu'il avait recueillies : s'il n'en manquait aucune, il s'en allait; mais s'il s'en trouvait moins que l'on n'en avait délivré, l'on voyait par le numéro celle qui était de moins et l'on faisait amener par leur Centurion celui ou ceux qui avaient dû faire la faction, pour discuter le fait avec le cavalier de ronde. Il faisait approcher ses témoins; et, s'il n'en présentait pas, la faute retombait sur lui, car on ne l'en

croyait pas sur sa parole. Le Conseil de guerre s'assemblait aussitôt; le Tribun jugeait et pouvait condamner à la bastonnade, *fustuarium*.

Cri de nuit.

On ne doit pas douter qu'à l'approche des rondes, il n'y eût comme chez nous un cri *de qui-vive* (1), ou tout autre équivalent. On conjecture même, d'après quelques passages des anciens, que dans l'intervalle des rondes, les sentinelles avaient une formule, qu'elles s'adressaient alternativement, pour s'assurer de leur vigilance réciproque.

On faisait de plus des patrouilles au dehors du camp; mais ce n'était pas d'après une règle fixe, comme ce qu'on

(1) Virgile nous en donne un exemple dans l'épisode de Nisus et d'Euryale. Volscens les appercevant dans l'ombre leur crie : *State viri : quæ causa viæ ? qui-ve estis in armis ?* Halte là, guerriers ; quel dessein vous conduit ? et qui êtes-vous ?

vient de lire : le Général les ordonnait, suivant les circonstances.

Fonctions des Tribuns.

Les Tribuns n'étaient que deux de service à la fois : leur commandement durait deux mois, au bout desquels ils le remettaient à deux autres. Mais ils ne l'exerçaient pas tous les deux en même temps ; un seul était de jour et chargé de tout le détail, de l'inspection des travaux, etc. Les Centurions et les Décurions se rendaient au point du jour à sa tente et lui faisaient cortège, lorsqu'il allait prendre les ordres du Général pour les leur transmettre. C'était l'ordre pour le jour ; on a vu que l'ordre pour la nuit se donnait le soir.

SECTION III.

DES EXERCICES.

« Si quelqu'un, *dit Josephe*, considère l'ordre établi dans la milice des » Romains, il verra qu'ils ne doivent

» pas leur vaste domination à des chan-
» ces heureuses ; mais à leur courage
» et à leur habileté. Car ce n'est point en
» entrant en campagne qu'ils commen-
» cent à se familiariser avec les armes ;
» ils ne sont pas inactifs dans la paix :
» mais, comme s'ils étaient nés pour la
» guerre, ils s'en occupent sans cesse,
» et tous leurs exercices ne tendent réel-
» lement qu'à entretenir leur courage
» et leur audace. Chaque soldat répète
» chaque jour et de tout cœur ce qu'il
» devra pratiquer en face de l'ennemi ;
» d'où il résulte qu'il combat avec ai-
» sance et presque sans fatigue. Point de
» crainte qui l'étonne, point de travail
» qui l'épuise, point de confusion qui
» désorganise les rangs; ainsi, contre un
» ennemi, qui n'a point la même habi-
» tude et la même consistance, il est
» toujours assuré de la victoire; et l'on
» ne se tromperait pas en appelant ses
» exercices des combats sans effusion
» de sang, et ses combats de sanglans
» exercices. » Aussi le nom même d'ar-

mée dans leur langue dérivait d'un mot qui signifie exercer : *exercitus* ab *exercitare.*

Les nouveaux soldats, TIRONES, étaient exercés deux fois par jour; les anciens une fois seulement. Leurs armes d'exercice, quand ils étaient en quartier, étaient deux fois plus pesantes que celles de bataille.

Jet du javelot.

Le *recrue* était formé d'abord à lancer son javelot contre une pièce de bois de six pieds de haut : l'instructeur lui faisait observer exactement de ne pas se découvrir en cherchant à frapper ce pieu, qui lui représentait un ennemi. Le javelot portait assez loin et c'était une arme très-dangereuse dans les mains des Romains, quand ils étaient à une juste distance. On voit au premier Livre de la Guerre des Gaules, qu'ils le lançaient assez vigoureusement pour percer deux boucliers : et l'histoire parle d'un COTTA, qui, du même coup, tra-

versait et la cuirasse et l'homme qu'il clouait à terre (1).

Manœuvres.

Le nouveau soldat apprenait en même temps à se servir du bouclier, soit pour percer, soit même pour heurter son adversaire avec la bosse presque aiguë qui s'élevait du centre, *umbo;* on l'instruisait à manier l'épée, la pique, etc. (2).

(1) Si quelqu'un était tenté de voir dans ces faits de l'exagération, je le renverrais au témoignage de M. Cook sur la force avec laquelle les sauvages de la nouvelle Zélande dardent leurs Javelines de huit pieds de long. « L'un d'entr'eux, *nous dit-il*, » lança la sienne à notre prière ; elle fendit l'air » avec une roideur et une rapidité qui nous sur- » prit, quoique, dans sa direction, elle ne s'elevât » pas à plus de quatre pieds au-dessus de terre, » et elle entra profondément dans un arbre à » cinquante pas de distance. » Cette Javeline n'était cependant pas armée de fer.

(2) Le Consul Rutilius établit des maîtres d'armes en titre dans les legions, l'an de Rome 647, à l'occasion de la guerre contre les Cimbres et les Teutons.

Enfin on le dressait à garder son rang et à marcher d'un pas régulier, direct ou oblique, etc.

Le poste de chaque soldat était fixé par une matricule, faite sans doute par les Centurions; ainsi chacun connaissait sa file et son numéro dans la file. Un des points essentiels de l'excercice était de faire rompre les rangs et d'accoutumer le soldat à les reprendre rapidement dans cette confusion volontaire.

César nous dit que ses anciennes troupes n'avaient pas besoin de commandement pour se placer dans les circonstances les plus difficiles; et ses légions s'élançant à la course contre les Pompeïens, à la bataille de Pharsale, s'arrêtèrent à moitié chemin pour reprendre haleine, sans que leur halte soudaine mît le désordre dans leurs rangs; aussi une légion, après huit campagnes actives, n'avait-elle encore qu'une réputation secondaire.

De l'arc et de la fronde.

L'infanterie légère était sur-tout exercée à se servir de l'arc et de la fronde, et à lancer au loin ses javelots légers. Le but pour les frondeurs et les archers était un fagot ou une petite colonne de gazon, éloigné de cent vingt toises; et souvent ils y frappaient. Sénèque prétend qu'une balle de fronde s'échauffait dans l'air jusqu'à s'amollir; et, suivant Diodore de Sicile, elle rompait casques, boucliers et cuirasses. Quant aux flèches, on cite, dans la guerre des Goths, la vigueur d'un Aligerne; on reconnaissait à leur sifflement celles qui partaient de sa main: et, dans un siége qu'il soutenait en Sicile, il perça l'un des Généraux Romains à travers son bouclier et sa cuirasse, qui, sans doute, étaient de de la meilleure espèce.

Des promenades militaires.

Outre l'exercice de détail pour la marche, on faisait, dans les momens de

tranquillité, des promenades militaires plus ou moins fréquentes, pour mieux accoutumer le soldat à l'uniformité du mouvement. Ces promenades étaient d'une journée de marche ordinaire, *justum iter*, c'est-à-dire de vingt mille pas Romains, ou quinze mille deux cent quatre-vingts toises qu'on devait faire l'été dans cinq heures. Le soldat Romain, en gardant son rang, faisait par conséquent sous les armes trois mille cinquante-six toises à l'heure. Les Généraux à pied donnaient l'exemple surtout dans les beaux temps de la République, et César marchait souvent tête nue aux premiers rangs.

Au pas accéléré l'on faisait vingt-quatre milles dans le même espace de temps ou trois mille six cent soixante-six toises par heure.

De la course.

Il y avait de plus la course, DECURSIO. L'on y exerçait le soldat pour

qu'il chargeât plus impétueusement l'ennemi, qu'il le poursuivît plus vivement, etc. La course se faisait sous les armes; la trompette donnait le signal et les plus agiles recevaient des prix. Dans des jeux qu'un des Scipions donnait à son armée, l'espace à parcourir fut de quatre milles, ou trois mille cinquante-six toises.

Poids que portait le soldat.

Outre son casque, sa cuirasse, ses cuissars, son bouclier, son épée et ses javelots que, dit Cicéron, il ne regardait pas plus comme un fardeau que ses épaules, ses bras et ses mains, le soldat Romain en campagne portait du bled pour quinze jours et davantage, des courroies, une chaîne de fer, une serpe, un, deux pieux et plus pour le retranchement du soir, enfin les outils pour le travail et les ustensiles dont il pouvait avoir besoin pour la cuisine, tels que hâches, scie, bêche, corbeille, cruche,

broche, bassin, marmite, *olla*, avec une sorte de four de campagne, *clibanus*. Quant aux derniers objets, il est probable que ceux qui servaient à plusieurs, se répartissaient entr'eux comme chez nous; le tout avec quelques vêtemens formait un paquet qui se fixait entre les doigts d'une fourche et que l'on portait sur l'épaule (1). Le casque dans son étui pendait sur sa poitrine à droite. On ne le mettait qu'à l'approche de l'ennemi; dans la marche, il n'était suppléé par rien; ainsi le soldat avait la tête nue exposée aux vicissitudes de l'air, de la pluie et du soleil.

On a dit que le soldat ainsi chargé devait faire en cinq heures plus de six grandes lieues et tiers au pas ordinaire,

---

(1) Cette manière fut introduite par Marius, qui mit le soldat dans l'usage de porter beaucoup plus pesant qu'il n'avait coutume jusqu'alors. On doit le présumer du moins, d'après le nom que l'on donna aux légionnaires de *mulets de Marius*.

militari pede, et plus de sept et demie au pas accéléré. Mais l'histoire nous a transmis des marches bien plus fortes. *Voyez* au Livre V de la Guerre des Gaules, quand César marche au secours de Cicéron, et au Livre VII, lorsqu'il veut prévenir la jonction des Éduens avec les Arvernes. On doit juger à quel point le soldat Romain devait de cette manière s'endurcir à la fatigue. Aussi Plutarque nous apprend-il que dans la chaleur de la terrible bataille que livra Q. Catulus aux Cimbres, le le Consul observa que pas un de ses soldats n'était en sueur, ni même essoufflé.

Le saut faisait aussi partie des exercices; on en sent l'utilité.

De la natation.

La natation était une partie essentielle de l'éducation militaire: « Caton, suivant » *Plutarque*, enseigna lui-même à son » fils non seulement à lancer le javelot, » à se servir de ses autres armes, à mon-

» ter à cheval, etc. mais encore à souffrir
» le froid et le chaud et à traverser les
» fleuves à la nage dans les endroits où
» le courant était le plus rapide, et même
» dans ceux où les eaux tournoyaient.»

« Les Romains, *dit Végèce*, avaient
» placé, tout exprès, le champ de Mars
» sur les bords du Tibre, afin que la
» jeunesse, couverte de sueur et de
» poussière par le violent exercice au-
» quel elle se livrait, pût se laver et se
» délasser par le bain et la natation. »

César, dans la guerre d'Alexandrie, ne dut son salut qu'à son habileté dans cet exercice; pressé par les ennemis, il gagna tout armé les vaisseaux à la nage, sans même abandonner son bouclier.

De la voltige.

La voltige, SALITIO, concernait plus particulièrement la cavalerie. On exerçait le cavalier novice à se lancer sur un cheval, à droite, à gauche, la lance ou l'épée à la main; et l'on a vu que les Ro-

mains ne connaissaient pas les étriers. César, dans sa jeunesse, s'abandonnait les mains derrière le dos sur un cheval, qui courait ventre à terre.

Les Généraux les plus distingués assistaient et se mêlaient à ces exercices. Tite-Live loue le Consul Valerius « De » s'être, plus qu'aucun autre général, » familiarisé avec le soldat et d'avoir » partagé sans répugnance même les » plus simples exercices; au point qu'il » ne refusait pas un défi, lorsque, dans » les jeux militaires, on se disputait de » force ou de vîtesse, et que, vainqueur » ou vaincu, son visage était le même. » Salluste nous apprend de Pompée « Qu'il » disputait le prix du saut aux plus les- » tes, celui de la course aux plus agiles » et celui de la force aux plus nerveux. » Et Plutarque dit du même, » Qu'à l'âge » de cinquante-huit ans, lors de la guerre » civile, il s'exerçait encore assidue- » ment avec ses troupes, soit à pied soit » à cheval. »

DES TRAVAUX.

« Quel soldat, *dit Tite-Live*, vaut le » soldat Romain pour le travail? quel » autre soutient mieux la fatigue? » On a vu plus haut quels étaient les travaux qu'entraînait chaque changement de camp : dans certaines circonstances, ce que les troupes exécutaient tient presque du prodige. Lisez dans César, Livre VII de la Guerre des Gaules, le détail de la circonvallation et de la contrevallation d'Alesic; et dans le Livre III de la Guerre Civile, celui des ouvrages exécutés autour du camp de Pompée près de Dyrrachium.

Plutarque nous apprend que, « Dans » la guerre des Gladiateurs, les restes » de l'armée de Spartacus s'étant réfugiés » vers Reggio dans le *Brutitum*, Cras- » sus, qui les poursuivait, fit en peu de » temps tirer d'une mer à l'autre, par- » dessus les hauteurs de la péninsule, » un fossé de plus de trente-sept millesde

» long sur quinze pieds de largeur et » de profondeur, avec un rempart » d'une élévation et d'une force éton- » nantes. »

C'était un principe chez les Romains de ne jamais laisser le soldat oisif, et les raisons en sont palpables. On vit Flaminius, afin d'occuper son armée, faire ouvrir un chemin de Bologne à Arezzo, et presque toutes les belles routes de l'Empire Romain furent l'ouvrage des soldats. Scipion Nasica, pour tenir les siens en activité, leur faisait construire des vaisseaux, dont il n'avait pas besoin.

Parc de Machines, etc.

Quoique chaque légionnaire devînt artisan au besoin, chaque armée avait des compagnies d'ouvriers pour les machines et pour tout ce qui était d'un usage ordinaire. Servius Tullius en établit deux. Au Livre I de la Guerre Civile, on voit que César renvoie à Pompée

le chef de ses ouvriers, Magius. Il est évident qu'avec des hommes pris au hasard dans les rangs, on n'aurait pu si promptement exécuter les tours, les ponts, etc., et remplacer les machines hors de service. Peut-être prenait-on dans chaque légion un certain nombre d'artisans en bois, en fer, etc.; mais il y avait sans doute en outre un parc permanent que les auteurs mentionnent expressément, *armamentarium*, *fabrica*, en parlant des camps d'hiver (1).

(1) On ne parle point ici des pionniers, qui souvent étaient fournis par les pays où l'on faisait la guerre. L'emploi de chef des pionniers était fort recherché, parce qu'il était très-lucratif. Mamurra, qui l'occupait dans l'armée de César, était Chevalier Romain et fit une fortune prodigieuse.

CHAPITRE IV.

DE LA MARCHE ET DE L'ORDRE DE BATAILLE.

SECTION I.

DE LA MARCHE DE L'ARMÉE.

Signal pour lever le camp.

TOUT était prévu pour la marche de l'armée comme pour le campement. Au premier signal on abattait les tentes, et l'on réunissait le bagage dont le soldat ne devait pas se charger (1).

Un deuxième signal avertissait de charger les bêtes de somme. Alors un

(1) Il n'était permis de dresser ou d'abattre les tentes, que lorsque celles du Général ou des Tribuns étaient dressées ou abattues.

héraut, placé à la droite du Général, demandait, à trois reprises, si l'on était prêt? Les soldats répondaient par une acclamation en levant la main droite, ou même prévenaient la demande : cela s'appelait VASA CONCLAMARE.

Tout le camp se mettait en mouvement, et l'on commençait à défiler, ordinairement par la porte Prétorienne.

Ordre de marche habituel.

A la tête de l'armée était le plus souvent les extraordinaires, venaient ensuite l'aile droite des Alliés, suivie de ses bagages et de ceux des extraordinaires, la légion de droite, celle de gauche, enfin l'aile droite des Alliés, toutes ayant derrière elles leurs bagages. La division de cavalerie affectée à chaque corps voltigeait sur les flancs ; elle était spécialement chargée de maintenir l'ordre et d'assurer la marche du bagage.

Si l'on craignait pour ses derrières, l'ordre était le même : seulement les

extraordinaires passaient de la tête à la queue.

Le deuxième jour de marche, l'aile gauche des Alliés et la seconde légion étaient en avant. Elles alternaient ainsi dans la route, afin que chacun eût à son tour l'avantage d'arriver à l'eau le premier, et de trouver le fourrage encore intact.

Autre ordre de marche.

Si l'on était en plaine et que l'on crût avoir des précautions à prendre, on suivait un autre ordre : l'armée se formait sur trois lignes, l'une de hastates, l'autre de princes et la troisième de triaires, chacune précédée de ses bagages. Si l'on découvrait l'ennemi, le bagage faisait halte ; les manipules continuaient d'avancer par les intervalles, et formaient en peu de temps la ligne de bataille : ils laissaient ainsi derrière eux les équipages, pour lesquels on cherchait une bonne position, où on les plaçait sous la garde

d'un détachement plus ou moins considérable.

Tel était l'ordre de marche du temps de Polybe. Dans le Livre deuxième de la Guerres des Gaules, César décrit celui qu'il observait. En approchant de l'ennemi, les bagages étaient réunis sous l'escorte de son arrière-garde; lorsqu'il en était encore éloigné, ils étaient entre les légions. Dans toutes ses campagnes on voit qu'il avait en général sa cavalerie en avant, suivie de son infanterie légère. Son ordonnance au reste variait selon les circonstances, le local, l'espèce et les forces de l'ennemi; c'est ce qu'on verra sans peine à la simple lecture.

Passage des rivières.

C'est ici le lieu de parler du passage des rivières.

A gué.

Les Romains, excellens nageurs, accoutumés dès l'enfance à se jeter dans

le Tibre, tout armés et couverts de sueur, au sortir des exercices du champ de Mars, se hasardaient à des gués qui nous sembleraient presque impraticables. *Voyez* le passage de la Sègre, Liv. I de la Guerre Civile; les soldats n'avaient que les épaules et le haut de la poitrine hors de l'eau, *humeris ac summo pectore exstantes :* celui de la Loire, Livre VII de la Guerre des Gaules, les épaules seules étaient hors de l'eau, *brachia atque humeri libera :* celui de la Tamise, Livre V, la tête seule paraissait, *solo capite exstantes.* En cas pareil on disposait une partie de la cavalerie au-dessus du gué, pour rompre le fil de l'eau, el le reste au-dessous pour recevoir ceux qu'elle pourrait entraîner.

Sur des ponts de bateaux.

Le mode de passage le plus ordinaire ensuite était de construire des ponts avec des bateaux rassemblés sur les

lieux. C'était aussi la méthode pour établir les communications. Ces ponts étaient faits comme les nôtres. Les bateaux, assujétis entr'eux et fixés au rivage avec des cordages, avaient sur leur largeur des solives, qui portaient des madriers ou de fortes perches, recouvertes de claies et de gazon.

Autres méthodes.

Si le canton ne fournissait pas assez de bateaux, on en construisait sur-le-champ, ou l'on y suppléait par des radeaux. César, dont les circonstances difficiles ne faisaient que développer le génie, jeta sur la Sègre un pont de barques, dont la membrure en bois blanc n'était revêtue que de claies recouvertes de cuirs. *Voyez* au Livre I de la Guerre Civile.

Dans une circonstance pressante il fit couler dans le Guadalquivir des gabions remplis de pierre, sur lesquels il établit son pont. *Voyez* Guerre d'Espagne.

Pontons.

Mais c'était seulement lorsqu'une marche rapide ou la difficulté des chemins ne permettait pas de faire suivre les gros équipages que, du temps de César, on se trouvait réduit à ces expédiens. Un passage d'Hirtius, Livre VIII de la Guerre des Gaules, ne permet pas de douter que l'armée ne fût pourvue d'un équipage de pontons ou de l'équivalent. Végèce en donne la description. « Il parut commode, dit-il, de » faire marcher avec l'armée des nacelles » creusées dans un seul arbre, et por- » tées sur des chariots avec des planches » et des chevilles de fer toutes prépa- » rées : ainsi, sans essuyer aucun retard, » on établit un pont qui, assujéti avec » des cables, offre la solidité d'une voute » en pierre. »

Ponts solides.

Les Romains, que la grandeur du travail n'arrêta jamais, établirent quelqu -

fois, pour peu de jours, des ponts, qui auraient pu durer des siècles. *Voyez* Livre IV de la Guerre des Gaules, la description du pont établi sur le Rhin.

Ponts de tonneaux et d'outres.

Enfin on jetait des ponts sur des tonneaux et même sur des outres. Alexandre employa, dit-on, ce dernier moyen.

Il est inutile de dire que les Romains fortifiaient avec soin leurs têtes de pont.

SECTION II.

DE L'ORDRE DE BATAILLE.

Lorsque l'armée sortait du camp pour livrer bataille, on sent qu'elle n'avait à sa suite aucuns bagages ; ils restaient dans le camp, que l'on faisait garder par un nombre de troupes plus ou moins considérable, qui protégeait la retraite, ou servait de réserve au besoin. Mais avant de décrire l'ordre de bataille de toute l'armée, je crois devoir tracer celui de la légion.

Ordre de bataille de la légion.

En première ligne étaient les dix manipules de hastates, distans entr'eux de la largeur de leur front.

A cinquante pas en arrière du dernier rang des hastates, était le premier des princes, dont les manipules, séparés par les mêmes distances, correspondaient aux intervalles, qui divisaient les manipules des hastates.

Enfin, à cent pieds des princes, vis-à-vis des intervalles ménagés entre leurs manipules, étaient les triaires.

Ainsi l'ordre de bataille de la légion était une sorte de quinconce; les distances entre chaque ligne empêchaient que celle qui était repoussée ne se rejetât trop brusquement sur l'autre, et n'y mît le désordre. Les intervalles entre les manipules facilitaient la retraite de ceux de la première ligne dans les rangs de la seconde.

« Les hastates, dit Tite-Live, com-
» mencent l'attaque; s'ils ne peuvent

» enfoncer l'ennemi, ils rétrogradent,
» et les princes les laissent passer dans
» l'intervalle qui sépare les lignes. Alors
» c'est aux princes de combattre, et les
» hastates ne sont plus qu'en seconde
» ligne. Les triaires se tiennent de pied
» ferme sous leurs enseignes, la cuisse
» gauche en avant, *le bouclier appuyé*
» *contre l'épaule*, *le talon de la pique*
» *portant à terre*, et présentant l'aspect
» d'un mur hérissé de pointes de fer.
» Si les princes n'ont point l'avantage,
» ils se rapprochent insensiblement des
» triaires : delà vient que l'on dit prover-
» bialement, quand on se trouve dans
» un embarras, que l'*affaire en est*
» *aux triaires*. Dès qu'ils ont reçu dans
» leurs rangs les princes et les hastates,
» les triaires se redressent, ferment
» leurs intervalles, en serrant les mani-
» pules, et marchent contre l'ennemi,
» ne formant plus avec les deux pre-
» mières lignes qu'un corps continu,
» dernier espoir de l'armée. C'était un
» grand sujet d'étonnement et de terreur

» pour l'ennemi, qui croyait poursuivre
» des vaincus, que de voir se former
» tout-à-coup une nouvelle armée plus
» nombreuse que la première. »

J'ai copié en entier le texte de Tite-Live ; mais comme il rend compte en cet endroit d'une manœuvre absolument hors d'usage au temps où il écrivoit, je crois, avec M. Guischard, que les détails en sont en partie erronés. Comment, en effet, concevoir l'encastrement définitif des trois lignes ? L'intervalle entre les manipules rendait bien possible, et même peu difficile aux hastates, de passer et de se reformer en arrière ou dans les rangs des princes ; mais comment ensuite, tout en combattant, ménager de nouveaux espaces pour recevoir les triaires ? Avec quelle précision il aurait fallu manœuvrer, avec quel sang-froid il aurait s'agi de se replier une seconde fois et de rétablir la ligne devant un ennemi devenu plus impétueux par le succès ! Divers passages d'autres anciens auteurs, me font penser avec M. Guis-

chard, que les hastates seuls s'encastraient en se retirant avec les princes pour former la seconde attaque, et que les triaires restaient en réserve.

Profondeur et front des manipules.

On aurait dû peut-être donner avant tout, le nombre d'hommes que chaque manipule offrait en profondeur et de front; mais on ne sait rien d'absolument précis à ce sujet. On suppose que chacun de ces petits corps distincts formait un carré long de dix ou douze hommes de hauteur, sur un front proportionné à la quotité des soldats, et que les triaires, présentant un front égal, n'avaient par conséquent que la moitié de cette profondeur. La tactique romaine varia sur cet objet; et, suivant les circonstances, le nombre des ennemis, la position, il n'y eut que deux lignes, ou même qu'une: mais jamais les légions ne se déployèrent dans un ordre aussi mince, que celui que nous pratiquons aujourd'hui.

On peut donner pour très-vraisemblable que, du temps de César, les files étaient de huit hommes : car Frontin s'étonne que Pompée, à la bataille de Pharsale, eût fait les siennes de dix. En effet, si une grande épaisseur rendait le choc plus violent, il y avait aussi bien des javelots inutiles quand l'ennemi s'avançait rapidement ; car, même avec l'avantage du terrain, que les Romains se ménageaient autant que possible, il fallait que le premier rang, après avoir lancé son javelot, mît un genou en terre ou du moins s'inclinât, et après lui le second, etc. jusqu'à ce que les derniers eussent lancé leurs traits, qui sans cela n'étaient d'aucun usage ; car on ne s'en servait pas dans la mêlée. (*Voyez* au Livre I de la Guerre des Gaules, la bataille contre Arioviste.) Il semble qu'il était encore survenu du temps de César un autre changement dans la tactique, et que la légion ne se formait alors que sur deux lignes. On avait aussi presque généralement supprimé les in-

tervalles entre les manipules, pour n'en laisser qu'entre les cohortes : c'est ce qu'il faut entendre quand il s'agit d'un ordre de bataille, CONFERTIS COHORTIBUS, à *cohortes serrées.*

Distance entre les soldats.

Quant à la distance qui devait être entre chaque rang et chaque soldat dans son rang, on n'a rien de précis, pour le temps de César : on sait par Vegèce que, sous les Antonins, « le soldat Romain » avait, comme le soldat Macédonien, » trois pieds d'espace, tant en arrière » que sur le côté; distance nécessaire » pour se servir avantageusement de » l'épée et du bouclier. »

Ante-signani.

Que la dénomination de triaires, de princes et de hastates, subsistât encore ou non, César ne les distingue nulle part; ce qu'il nous apprend, c'est que, lorsqu'il n'y eut plus que deux lignes, les

soldats de la première prirent le nom *d'ante-signani*, comme étant en avant des enseignes, *signa;* mot qui ne signifie dans ce cas que l'Aigle seule. C'est ici le moment de parler de ce signe heureux de ralliement et des autres enseignes des Romains.

De l'Aigle.

Les légions n'avaient que l'Aigle à l'époque de César. Les Romains prétendaient la tenir de Jupiter et tout au moins des Troyens. Il est plus probable qu'ils l'avaient empruntée de leurs voisins ou qu'ils l'avaient choisie; et certes l'effigie d'un animal rapace était un point de ralliement naturel pour ce peuple essentiellement guerrier, et sur-tout pour un ramassis de brigands, tel qu'il fut dans son origine. Aussi primitivement l'Aigle ne fut-il pas l'unique animal carnassier et fougueux qui leur servit d'enseigne. Pline nous apprend que, « ce fut Ma-» rius qui, dans son second consulat, » affecta exclusivement l'Aigle aux lé-

» gions : elle était déjà leur première en-
» seigne ; mais elles en avaient en outre
» quatre autres, le loup, le minotaure,
» le cheval et le sanglier, *qu'on portait*
» *devant chaque ligne* (1). Quelques
» années avant Marius on avait com-
» mencé à ne porter au combat que
» l'Aigle ; les autres enseignes restaient
» au camp. Marius en abolit l'usage.

L'Aigle était d'or, ou dorée, et d'un petit volume, quoiqu'elle eût les ailes éployées : elle était portée par un officier distingué par sa bravoure ; on le nommait AQUILIFER, *Porte-aigle*. Son casque était recouvert d'une peau d'ours avec le poil, où figurait un muffle de lion. Quand on licenciait une légion, l'Aigle était déposée dans le trésor du

(1) Il est ici question de cinq lignes, et nous n'avons parlé que de trois : c'est qu'anciennement, outre les hastates, les triaires et les princes, il y avait un quatrième et un cinquième corps attachés à la légion, *accensi* et *rorarii*, troupes légères qui furent remplacées par les vélites.

temple de Saturne, sous la garde des Questeurs sédentaires. Elle se portait au bout d'une pique, dont le talon, armé de fer, servait à la planter en terre dans le camp, dans les haltes ou même au commencement du combat.

L'Aigle, dans le camp, se plaçait vis-à-vis de la tente du Général. Elle recevait de l'armée une espèce de culte; on jurait par elle; on se réfugiait près d'elle et l'on était en sûreté. On la parait, on l'oignait de parfums, enfin elle recevait les mêmes honneurs que les statues des Dieux.

Des simples enseignes.

Chaque manipule avait une ou même deux enseignes : elles ne furent d'abord que des poignées de foin ou de paille au bout d'une perche, MANIPULI, nom qui devint celui de la portion de troupes, dont elles étaient le point de ralliement. On remplaça ces perches par une pique, dont la pointe, traversant un morceau de bois, qui formait la croix, était sur-

montée ou d'une main, peut-être par allusion au nom de manipule, ou d'une aigle, ou d'un loup, ou d'un sphinx, ou d'un dragon. Quelquefois à la traverse était horisontalement fixé un petit drapeau, et quelquefois un petit bouclier, qui présentait les images de Mars, de Romulus, et autres divinités belliqueuses. On y plaça depuis l'effigie des Empereurs, même celle des généraux.

Les étendards de la cavalerie, au temps de César, étaient d'un drap pourpre, et de la forme à peu près qu'ils ont de nos jours, excepté qu'ils étaient fixés à une barre horisontale, au lieu de l'être à un bâton vertical.

C'était un crime, une infamie, une espèce de sacrilège d'abandonner ses enseignes, ou de les laisser enlever. Aussi voit-on dans l'histoire des généraux et des chefs les lancer au milieu des ennemis, « certains que la crainte de les perdre donnerait du courage aux plus » épuisés et aux plus timides; parce que, » s'ils ne les recouvraient, ils n'avaient

» d'autre perspective que l'ignominie et » la mort. » En effet, on voit dans Tite-Live battre de verges et condamner à perdre la tête, les Porte-enseignes, qui avaient survécu à la perte de leurs enseignes, et même les soldats qui les avaient abandonnées. On fut dans la suite moins sévère.

Postes des Officiers de légion.

Les Tribuns et le Primipile se tenaient près de l'Aigle; les Centurions, comme on l'a dit, à la droite et à la gauche du premier rang des manipules, et les *Vragus* au dernier. Les Porte-enseignes étaient dans le second rang, en marchant à l'ennemi; dans la retraite ils rentraient dans le manipule.

Ordre de bataille de l'armée.

Tel était l'ordre de bataille d'une légion : passons à celui d'une armée. Il varia beaucoup. Dans les premiers temps, où souvent la ligne n'était que de deux légions, il n'existait point de corps de

bataille, mais seulement deux ailes, CORNUA. Le poste d'honneur était la droite ; il appartenait à la plus ancienne légion, ou bien le sort en décidait au commencement de la guerre : quelquefois cependant le Général dérogeait à l'usage.

Poste du Général et des Lieutenans.

Sa place ordinaire était au centre de l'armée, dans l'intervalle assez considérable qui séparait les rangs des légions, en avant des triaires et en arrière des princes ; il y était entouré d'une élite d'infanterie et de cavalerie. Ses Lieutenans étaient auprès de lui ou sur les ailes. César en mettait un à la tête de chaque légion.

Quand il y avait deux Consuls à l'armée, ils alternaient pour le commandement, et se le partageaient un jour de bataille.

Le Général, les Lieutenans et les Tribuns étaient soit à pied, soit à cheval,

suivant les circonstances. Il est probable cependant que le plus souvent les Tribuns combattaient à pied. Quelquefois même le Général faisait retirer tous les chevaux. *Voyez* Guerre des Gaules, Livre I, dans la bataille contre les Helvétiens.

Divers ordres de bataille.

Dans l'ordre de bataille ordinaire, les Alliés ou auxiliaires étaient par portions égales sur le flanc des légions : delà vient qu'ils ne sont désignés souvent dans les anciens auteurs que par le nom d'ALARES, *troupes des ailes.* Au reste, César ne s'en servait guères, ou même point du tout en ligne.

Quant à la cavalerie, elle était le plus communément distribuée à droite et à gauche pour couvrir les ailes. Il était rare qu'elle chargeât une infanterie en masse, qui ne pliait pas encore, ou du moins qu'elle la chargeât de front. L'infanterie était la force d'une armée Ro-

maine : la cavalerie allait à la découverte, soutenait les fourrageurs, retardait l'ennemi dans sa marche, poursuivait les fuyards, etc.; mais on trouve peu de circonstances où elle ait joué le rôle principal.

Quelquefois les légions, quand elles n'étaient que deux, se réunissaient en un corps de bataille; alors les Alliés à eux seuls formaient les ailes.

Dans certaines occasions, on diminuait le front : en ce cas, les légions formaient une première ligne et les Alliés une seconde, ou bien c'était l'inverse.

Des réserves.

C'était, du moins dans les derniers temps, une règle à peu près générale chez les Romains, d'avoir une réserve, quelque disproportionné que fût le nombre des ennemis et ne dût-on y placer que quelques cohortes. Quoique César n'articule pas toujours cette mesure, il est presque certain qu'il ne l'oubliait ja-

mais. En lisant ses Commentaires, on est convaincu qu'il dut en grande partie ses succès à cette sage pratique, et que ce fut sur-tout pour l'avoir négligée que les Gaulois et même Pompée essuyèrent des défaites si sanglantes et si décisives.

Ordre droit.

Quand toute l'armée attaquait de front, l'ordre de bataille s'appelait *ordre droit*, ACIES DIRECTA.

— Oblique.

Quand une des ailes présentait le combat et que l'autre s'y refusait, c'était l'*ordre oblique*. Il peut sembler difficile que, dans un temps où l'on se battait corps à corps, on pût éviter d'en venir aux mains; mais on n'en sera pas étonné, si l'on connaît l'attention scrupuleuse des Romains à choisir leur champ de bataille.

Un troisième ordre était lorsque les deux ailes attaquaient à la fois et que le

centre ne prenait point part au combat, du moins dans le commencement. Scipion en fit usage en Espagne : s'apercevant que l'ennemi avait renforcé son corps de bataille aux dépens de ses ailes, il les fit attaquer par ses meilleures troupes, qui, les ayant culbutées, prirent le centre en flanc.

Ordre bombé.

Il y avait un quatrième ordre, l'*ordre bombé*, GIBBERA ACIES, lorsque, le corps de bataille se portant seul en avant, les ailes formaient avec lui comme un croissant renversé. Ce fut de cet ordre qu'Annibal fit à Cannes un usage si funeste aux Romains.

Le coin.

L'armée se rangeait encore en *coin*, CUNEUS, on disait aussi *en tête de porc ;* son front n'était alors que d'un petit nombre d'hommes, que suivait le reste de l'armée, en s'élargissant dans la forme

de notre majuscule A. On en voit un exemple en petit dans le Livre VI de la Guerre des Gaules.

La tenaille.

La *tenaille* s'opposait au coin et formait un V renversé, Λ, où venait s'emboîter l'A. A la bataille de Cannes, l'armée Carthaginoise finit par prendre à peu près cette derniere forme, et l'armée Romaine la figure du coin.

La tour, le cercle, la potence, la tortue, le bataillon carré, etc.

L'ordre de bataille en tour, *turris*, était un carré long; il y avait encore le *globe*, ou cercle, dont le nom indique assez la forme. On en voit faire usage aux IV[e] et V[e] Livres de la Guerre des Gaules : la *potence*, la *tortue* (1), etc., méthodes qu'adoptait le

(1) Voici ce qu'en dit Dion Cassius, Livre XLIX, campagne d'Antoine contre les Parthes. — «Les

Général, suivant les lieux et les circonstances du combat. On voit, par exemple, César, au Livre II de la Guerre des Gaules, ne se soutenir contre les Nerviens, qu'en formant le bataillon carré.

» Parthes vainqueurs le serraient de près dans la
» retraite, et quelquefois pressaient vivement les
» légions. — Antoine ordonne de former la tortue
» pour se garantir des flèches et de la cavalerie.
» Or, voici quelle est cette manœuvre. On reçoit
» au centre de l'infanterie pesamment armée tous
» les bagages, l'infanterie légère et la cavalerie;
» autour et la face vers l'ennemi, les soldats, qui
» portent le bouclier oblong courbé en segment
» de cercle, forment comme un mur tout à fait à
» l'extérieur : ce qui reste d'hommes armés de
» même se serre dans l'intérieur couvert et cou-
» vrant les autres de son bouclier ; de sorte que
» la phalange n'offre aux yeux que des boucliers
» si rapprochés, que tout le monde est à l'abri des
» traits. Cette voûte a tant de force, que des hom-
» mes y pourraient marcher, et qu'en la resserrant
» davantage, elle soutiendrait des chevaux et des
» chars. Telle est cette manœuvre qu'on appelle *la*

Annonce du combat.

Lorsque le Général avait résolu de livrer bataille, ou qu'il se voyait dans le cas de la recevoir, on élevait au-dessus de sa tente, au bout d'une pique, une

---

» *tortue*, à cause de sa consistance et parce qu'elle » couvre parfaitement. On la pratique en deux » circonstances, soit quand on attaque de vive force » un camp ou une ville, (alors on essaie de jeter » par ce moyen des hommes sur le rempart), soit » pour se garantir des traits : dans ce cas, tout le » monde se courbe simultanément, et l'on apprend » même aux chevaux à se baisser, en ployant les » genoux. Cette posture donne aux ennemis l'idée » d'une troupe accablée de lassitude : ils s'appro- » chent ; mais à l'instant on se relève, on les charge » et la terreur s'en empare. » C'est ce qui arriva aux Parthes. Croyant les Romains épuisés par la fatigue et les blessures, ils sautèrent de cheval et les attaquèrent l'épée à la main, pensant qu'il ne s'agissait plus que de saisir la victoire ; mais, à un signal, les Romains se redressent, fondent sur les Parthes et les mettent en fuite. Ils ne furent plus inquiétés.

tunique de pourpre; ce signal avertissait les soldats de préparer leurs armes. Dans les circonstances ordinaires il était en évidence dès la veille de l'action; quelquefois ce n'était qu'à l'instant même.

La harangue.

L'armée étant en bataille, et quelquefois avant qu'elle sortît du camp, le Général la haranguait. Si c'était sur le champ de bataille, il parcourait les rangs, soit à pied soit à cheval, rappelant à chaque corps ses exploits et s'adressant nominativement aux Centurions les plus distingués, et même à de simples soldats: mais, dans le camp, le Général, ayant à ses côtés ses Lieutenans et les Tribuns des soldats, parlait du haut d'un petit tertre de gazon, SUGGESTUS, autour duquel les troupes se rangeaient par manipules en arrière de leurs enseignes, qu'entouraient les (1)

(1) La harangue, *allocutio*, avait lieu dans plu-

Centurions. Les soldats témoignaient leur satisfaction, soit en poussant des cris et levant la main droite, soit en frappant de leurs javelots sur leurs boucliers. Ce dernier mode était emprunté des Gaulois ou du moins leur était commun avec les Romains. Le mécontentement s'exprimait par des murmures ou par un morne silence.

Le mot.

Au moment d'en venir aux mains, on donnait *le mot*, pour se reconnaître dans la chaleur du combat. On le choisissait de bon augure et facile à retenir: César, en Afrique, choisit celui de FELICITAS, *bonheur;* Brutus, à Philippes, celui de LIBERTAS, *liberté. Le mot* est ancien; il était en usage dès le temps de Cyrus.

---

sieurs autres cas; s'il s'annonçait une sédition, si le Général était mécontent ou satisfait, etc. On trouve dans César des exemples applicables à ces diverses circonstances.

Du signal.

Les troupes ayant reçu le mot de reconnaissance, on donnait le signal, appelé *classicum* et *signum* (1). C'était primitivement avec un cornet fait d'une corne de bœuf, *buccina ;* ce cornet fut ensuite d'airain et presque circulaire. On y joignait la trompette, *tuba*, et le *lituus*, qui décrivait une assez grande courbe ; il appartenait plus particulière-

(1) On sonnait aussi ce que nous appelons la *diane*, la retraite, le travail, le rappel du travail, etc. Les trompettes chez les Romains tenaient lieu de nos tambours : il y en avait d'attachés à chaque manipule et d'autres au corps entier de la légion ; ils avaient un poste désigné pendant le combat. C'était un trompette attaché à un Général ou à un premier manipule de légion, qui commençait à sonner la charge ; les trompettes des légions lui répondaient par un air modulé, puis tous ensemble reprenaient le premier mouvement. Quant à la *diane*, *à la retraite*, etc., elles se sonnaient devant la tente du Général en chef : c'était un honneur qui n'appartenait qu'à lui.

ment à la cavalerie (1). On regardait comme d'un heureux présage que la charge fût vigoureusement sonnée.

Le cri.

Les *buccines* et les trompettes ayant donné le signal, une armée Romaine s'avançait lentement et en silence; si elle était encore un peu loin de l'ennemi; mais, quand elle était à portée et au moment de charger, elle poussait un grand cri en vue de l'intimider. César regarde cet usage comme très-utile. Ce cri avait sa formule qui était de toute antiquité; on croit qu'elle ne consistait qu'en quelques syllabes. Le soldat en

(1) De ces trois instrumens, la buccine était affectée au Général et sonnait entr'autres pour l'assemblée, les exécutions, enfin pour tout ce qui annonçait l'autorité supérieure. Les buccinateurs avaient un casque particulier, figurant un muffle de lion. Leur institution était très-ancienne; elle remontait à Servius Tullius, qui en établit deux centuries, pour être attachées aux armées.

même temps frappait sur son bouclier, avec le fer de son javelot. L'on tirait un bon ou mauvais augure de la manière dont ce cri était poussé. Tite-Live, parlant d'une bataille où les Romains furent défaits par les Volsques, dit que « Le » cri fut le premier présage de l'issue du » combat. Celui des Romains, faible, » discordant, poussé à plusieurs re» prises, était un indice trop certain de » leur crainte, et celui de l'ennemi fut » au contraire éclatant et bien soutenu. »

Le soldat était rigoureusement puni s'il engageait le combat, avant qu'on eût donné le signal; et, même en poursuivant des ennemis battus, il ne devait pas quitter les rangs, encore moins s'éloigner de ses enseignes. César défendit quelquefois de se porter plus de quatre pieds en avant; et sous certains Généraux des premiers âges, la contravention la plus légère aurait entraîné la peine de mort.

CHAPITRE V.

DES LOIS.

Nous les diviserons en cinq sections.

SECTION I.

Du vol et du butin.

Indépendamment du serment prêté au moment de la conscription, les Tribuns, au premier campement, faisaient défiler devant eux chaque corps, tant les hommes libres que les esclaves, et chacun prêtait individuellement le serment, « De ne rien voler dans le camp » et même, s'il trouvait quelque objet » égaré, de le rapporter aux Tribuns. » Voilà ce que dit Polybe, et sans doute le serment se bornait de son temps à ce

peu de mots; mais antérieurement les soldats en prêtaient un plus détaillé, dont Aulu-Gelle nous a transmis la formule curieuse. « Au moment de la con» scription, le Tribun des soldats leur » faisait anciennement prêter le serment » en ces termes : *Vous ne déroberez* » *point dans le camp, ni à dix milles* » *à la ronde, soit seul, soit avec d'au*» *tres*, PLUS D'UNE PIÈCE D'ARGENT PAR » JOUR ; *et, si, hormis* UNE PIQUE, UNE » JAVELINE, DU BOIS, DU FRUIT, DU » FOURRAGE, UNE OUTRE, UN SAC, UNE » PETITE TORCHE, *vous enlevez quel*» *que chose* VALANT PLUS D'UN ÉCU » D'ARGENT, *vous le rapporterez au* » *Consul, ou à celui qui tient sa place,* » *ou vous le rendrez à celui que vous* » *en croirez le maître, si vous voulez* » *faire ce qui est bien.* » Cette permission de voler une certaine valeur et certains effets, se sent un peu des premiers fondateurs de Rome ; elle put subsister dans un temps où l'Etat ne fournissait qu'imparfaitement aux besoins du sol-

dat, si même on lui fournissait quelque chose : car, jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois, ou du moins jusqu'au siége de Veïes, la solde était inconnue ; chacun servait à ses frais et, tout au plus, recevait un peu de blé.

La peine du vol, au temps de Polybe, était la bastonnade ; dans la suite il y alla de la tête. Au surplus, le vol était rare chez les Romains dans les beaux temps de la République ; et telles étaient leurs mœurs ou la discipline, qu'un arbre à fruit s'étant trouvé dans le camp de Scaurus, il était encore intact le lendemain, lorsque l'armée partit.

En pays ennemi, le pillage partiel était défendu ; mais on formait souvent des détachemens pour aller au butin, qui était mis en commun, et se distribuait également entre toutes les troupes. Ce partage n'était pas une règle générale dans les premiers temps. Alors ni le soldat, ni le Général, n'avaient un droit positif au butin : on le portait au Questeur, qui le vendait, pour en verser le

prix dans le trésor public. Si l'on accordait quelque chose au soldat pour indemnité de ses fatigues, c'était par une loi, qui réglait le mode et la quotité de la distribution. Du temps de Polybe, cela ne concernait plus que les Généraux. « Voici, *dit-il*, comment se conduisent » les Romains, quand ils emportent une » ville. Ils divisent leurs troupes, tantôt » par légions, tantôt par manipules, de » manière qu'il n'y en ait jamais qu'une » moitié qui s'occupe du pillage; l'autre » est sous les armes, soit en dehors, soit » en dedans de la ville. Alors, d'après » l'ordre établi, tous ceux qui ont été » chargés du pillage, portent ce qu'ils ont » pris, à leur aile, si ce sont des Alliés, » et près de l'Aigle, s'ils sont légionnai» res. Ensuite les Tribuns distribuent » également le butin, non seulement aux » capteurs et aux troupes de garde dans » la ville, mais à celles du camp, aux » blessés, aux malades, et à ceux qui » auraient été chargés de quelque mis» sion. En entrant en campagne, le soldat

» a juré de ne rien dérober ni soustraire » du butin : or, tandis qu'une partie de » l'armée est occupée à piller, le reste » veille à ce qu'il n'arrive rien de fâ- » cheux ; et, le bénéfice étant le même » pour ceux qui pillent et pour ceux qui » ne pillent pas, personne ne quitte son » son rang, ni son poste, ce qui souvent » entraîne de graves inconvéniens. »

SECTION II.

De la solde et des distributions.

La solde des fantassins était de deux oboles par jour ; l'obole valait trois sous environ de notre monnaie. C'était peu en apparence, car le soldat avait à se pourvoir absolument de tout, à commencer par son armure : mais, lors de l'institution, les denrées étaient sans doute en proportion, car le peuple en fut satisfait. Elle n'augmenta point jusqu'à César, qui la doubla ; mais si elle resta trois cents ans la même, quoique le

prix de tout se fût très-élevé par l'accroissement rapide et prodigieux du numéraire, c'est que l'on avait fixé la valeur du blé et de tout ce que l'on fournissait au soldat en déduction, de manière qu'elle était encore suffisante pour les besoins réels. Postérieurement à Polybe, une loi de C. Gracchus ordonna que les vêtemens seraient fournis sans retenue ; et, du temps de César, le soldat avait gratuitement ses vivres, ou du moins le blé.

Les Centurions recevaient le double et l'on doit croire que les *Vragus*, et les Porte-enseignes avaient aussi plus que le simple soldat. La solde des cavaliers était triple et celle du Tribun quadruple.

Les Alliés étaient payés par leur cité.

On délivrait par mois aux fantassins les deux tiers d'un médimne attique de blé, (le médimne pesait soixante-douze ou soixante-quinze de nos livres,) et aux cavaliers deux médimnes de blé, avec sept d'orge. On en pourrait conclure

que les cavaliers, qui étaient, comme on sait, du corps des Chevaliers, avaient plusieurs chevaux avec un ou deux valets. L'infanterie des Alliés recevait autant de blé que les légionnaires; mais les cavaliers n'en avaient qu'un médimne et tiers, avec cinq d'orge.

La troupe recevait en outre du sel, des lentilles, des pois et autres légumes, du vinaigre dans les marchés, et même du lard. Il y avait, du temps de César, des compagnies chargées des approvisionnemens; on les voit donnés à l'entreprise, dès la seconde guerre Punique.

Il est probable que les Centurions, les Tribuns, etc., avaient part aux distributions dans une proportion relative à leur grade.

La trompette donnait le signal des repas : il y en avait deux, le dîner, *prandium*, et le souper, *cœna*. Le premier se prenait debout; l'on n'y mangeait rien de cuit, ou plutôt de chaud. Le second se faisait assis, contre la coutume qu'avaient les Romains chez eux de manger

couchés. On y avait de la viande bouillie ou rôtie. Les plats, les vases à boire étaient de bois. César reproche aux partisans de Pompée les lits et la vaisselle d'argent, trouvés dans son camp après la bataille de Pharsale.

Il était défendu de vendre des vivres cuits dans le camp; chaque soldat devait préparer les siens. Il brisait lui-même son blé avec une meule à bras, pétrissait son pain et le faisait cuire, soit dans un four ordinaire, soit dans une espèce de tourtière ou four de campagne, *clibanus*, soit même sur les charbons: souvent il se contentait d'une sorte de bouillie. Sa boisson était de l'eau, avec du vinaigre dans les chaleurs, et les Généraux rigides défendaient le vin sous des peines sévères. Les tables étaient inconnues; on mangeait à terre.

SECTION III.

Des récompenses.

Outre la double ration de blé, la double solde, les distributions d'argent

et autres prérogatives utiles, les Romains avaient établi des distinctions purement honorifiques qui n'étaient pas moins enviées. Ecoutons Polybe.

« Les Romains savent parfaitement
» animer la jeunesse et lui faire affron-
» ter les dangers : car, lorsque dans une
» occasion un soldat a fait quelque trait
» de courage, le Général fait assembler
» toutes les troupes et, plaçant à ses cô-
» tés ceux qui se sont distingués, il fait
» d'abord leur éloge, s'étendant et sur
» leur nouvel exploit, et sur tout ce
» qu'ils ont pu faire jusques-là de re-
» marquable ; ensuite il donne une pi-
» que à celui qui a frappé l'ennemi. »
(Cette pique était sans fer et s'appelait, *hasta pura*, pique vierge.) « Celui qui
» a renversé et dépouillé l'ennemi reçoit
» un bracelet, s'il est fantassin, une
» chaîne pour le cou, s'il est cavalier,
» et quelquefois la pique seulement.
» Ces dons ne sont pas accordés à celui
» qui frappe et dépouille un ennemi en
» bataille rangée, mais au guerrier qui,

» sortant des rangs, va chercher volon-
» tairement le danger, dans un moment
» où ce n'est pas une nécessité pour lui
» de s'exposer. »

Il fallait pour cela une permission des chefs : on vit des généraux Romains condamner à mort leur propre fils, pour s'être battu et avoir vaincu sans leur ordre.

« Lorsqu'une ville est prise, les pre-
» miers qui ont mis le pied sur le rem-
» part reçoivent une couronne d'or; de
» même celui qui défend et sauve un
» Romain ou un Allié reçoit du Général
» des marques d'honneur ; et si ceux
» qu'il a sauvés ne couronnent pas de
» leur propre mouvement leur libéra-
» teur, ils y sont forcés par les Tribuns.
» Ils doivent toute la vie le considérer
» comme un père et lui rendre toute es-
» pèce de services et de déférences,
» comme s'ils étaient ses enfans.

» Aussi de tels encouragemens por-
» tent-ils l'émulation et le mépris des
» dangers non-seulement chez ceux

» qui en sont témoins, mais chez ceux » même qui n'ont pas quitté leurs foyers. » Car, outre leur gloire à l'armée et la » réputation qu'ils se font dans leur » pays, ceux qui ont obtenu ces dons, » de retour dans leur patrie, y paraissent » avec distinction dans les jeux et les » fêtes, parce qu'ils ont seuls le droit de » porter les ornemens qu'a mérités leur » valeur. Ainsi, de leur attention à dis- » tribuer les récompenses et les peines, » résultent avec justice pour les Ro- » mains leur succès constans et leur il- » lustration dans le métier des armes. »

Polybe a passé sous silence quelques-uns des dons usités, tels que les colliers d'or ou d'argent, TORQUES, et les drapeaux, *vexilla ;* ceux-ci étaient tantôt d'une étoffe d'or ou d'argent, tantôt de drap d'une ou plusieurs couleurs.

Il ne parle aussi que de deux couronnes : la *murale* et la *civique.* Celle-là était d'or ou d'argent, et représentait dans son pourtour des tours ou des creneaux : la seconde n'était que de chêne ;

mais c'était la plus honorable. Pour la mériter, il fallait sauver un Romain ou un Allié; la conservation d'un auxiliaire ne suffisait pas.

Il y avait en outre, 1°. l'*obsidionale*, en simple gazon; elle appartenait au Général qui délivrait une ville assiégée: les troupes qui lui devaient leur salut la lui mettaient sur la tête, en poussant des cris de joie.

2°. La CASTRENSIS; elle était en or et dévolue, comme son nom le dit, au premier qui entrait les armes à la main dans le camp ennemi, dont elle figurait le rempart.

3°. La *navale*, qui était d'or; elle se donnait au premier qui s'élançait dans un navire ennemi.

4°. Le Général, qui remportait une grande victoire sur mer, obtenait la couronne *rostrale*, ROSTRATA, dont le cercle représentait les becs ou éperons dont était armée la proue des vaisseaux de guerre.

Il y avait encore la couronne d'olivier,

qui était d'une haute distinction ; mais on n'est pas d'accord sur sa destination précise.

Le Sénat et le Peuple Romain décernaient la rostrale ; les Généraux donnaient la murale, la *castrensis* et la navale. Ceux qui avaient reçu ces diverses marques d'honneur en paraient l'endroit le plus apparent de leurs maisons.

Denys d'Halicarnasse et Valère-Maxime citent avec admiration un *Siccius* ou *Sicinius*, qui avait suivi neuf marches triomphales. Tous les yeux se fixaient sur ce guerrier, devant lequel on portait *huit couronnes d'or, quatorze couronnes civiques, trois murales, une obsidionale, cent quatre-vingt-trois colliers, cent soixante bracelets, dix-huit piques et vingt-cinq chaînes*, « ornemens, observe l'historien, qui auraient suffi » pour faire honneur à une légion entière. »

Enfin, outre les marques d'honneur, le soldat, après avoir fait son temps, avait pour perspective une distribution

de terres et un établissement fixe dans quelque colonie, que fondait ou l'Etat ou quelque magistrat opulent.

Entrons à présent dans quelques détails sur la distinction la plus éclatante que pût obtenir un Général, sur le dernier but de son ambition, le triomphe.

Du Triomphe. Conditions pour l'obtenir.

Cet honneur ne pouvait être déféré qu'à des généraux revêtus d'une charge qui donnait droit d'Auspices. Il n'y en avait que trois, la Dictature, le Consulat et la Préture; malgré ses grands succès en Espagne, Scipion, depuis surnommé l'*Africain*, ne put l'obtenir (1), parce qu'il avait été envoyé dans cette province *sans magistrature*. Il était de

(1) Pompée triompha cependant, n'étant encore que Chevalier Romain : mais, la première fois, ce fut sous la dictature et de l'agrément de Sylla. Du temps de Scipion on tenait encore strictement aux lois.

plus nécessaire que, dans la victoire remportée par les troupes de la République, il fût resté peu de Romains sur la place, et cinq mille ennemis au moins; que le Général livrât à son successeur la province subjuguée et paisible, et que cela fût certifié par le serment, tant des Tribuns, des Centurions et des Questeurs, que de celui même qui prétendait au triomphe. Il venait à Rome avec son armée, qui devenait témoin de sa demande. Mais il fallait encore qu'elle eût pour objet une nouvelle conquête, car on ne l'obtenait point pour avoir terminé une guerre civile, dompté des rebelles, et repris des villes ou des provinces.

Formes observées.

Celui qui prétendait au triomphe restait hors de la ville, et se démettait du commandement de son armée; il ne pouvait entrer dans Rome avant d'avoir obtenu sa demande. Il la formait devant le Sénat assemblé dans le temple de Bel-

lone, et lui en exposait les motifs. Quand le Sénat jugeait ses exploits dignes de cet honneur, il le lui décernait et faisait approuver le décret par le Peuple, parce que le Sénat seul, et sans le Peuple, ne pouvait accorder le commandement à Rome, et que l'on avait jugé convenable de le déférer au triomphateur le jour de sa pompe.

Pompe triomphale.

Quand on l'avait fixé, le triomphateur faisait ses préparatifs pour rendre son entrée la plus éclatante possible. Au lever du soleil le cortège se mettait en marche pour traverser la ville jusqu'au temple de Jupiter Capitolien; venaient d'abord le Sénat et la foule immense des citoyens, tous habillés de blanc, ensuite des trompettes et des musiciens, des chariots remplis de casques, de cuirasses et de boucliers, et d'autres armes, dépouilles de l'ennemi, arrangées de manière, que, se choquant

par le mouvement des chariots, elles formaient par leur cliquetis un bruit de guerre, analogue à cette fête martiale. D'autres chariots portaient les plans des villes et des forteresses conquises, modelées en cire, en bois doré, même en argent, avec des inscriptions en grosses lettres et des tableaux, où étaient peintes les batailles, et les attaques de place. On voyait aussi les représentations des fleuves et des montagnes, des productions extraordinaires, et même des Dieux des nations vaincues, le butin en or, argent, étoffes, tableaux, statues, enfin tous les effets précieux conquis par l'armée triomphante.

Les captifs.

Après cet attirail, dont le détail serait infini, et dont la marche durait quelquefois plusieurs jours de suite, paraissaient les Rois et les chefs ennemis, la tête rasée, en signe de servitude, et chargés de chaînes de fer, d'argent ou

d'or, selon les temps et la richesse des dépouilles. Quand les captifs étaient arrivés au Capitole, on les menait à la prison, où presque toujours on faisait aussitôt mourir les chefs et les capitaines.

Les victimes que l'on devait immoler venaient ensuite, couronnées de fleurs et les cornes dorées, accompagnées des victimaires portant la hache, et suivies des prêtres qui assistaient à la cérémonie.

Le triomphateur.

Venaient immédiatement les officiers de l'armée, puis enfin le triomphateur dans son char, souvent entre ses enfans, ou ses plus chers amis. Il portait la toge triomphale de pourpre, chargée de bandes de brocard, d'où son épithète *palmata*, et la couronne de laurier, dont il tenait une branche à la main. Il avait autour de lui ses licteurs couronnés aussi de lauriers, dont leurs faisceaux étaient également entourés. Son char, attelé de quatre chevaux blancs, et quel-

quefois d'éléphans, était d'ivoire avec des reliefs dorés ou même d'or. On en vit d'argent ciselé. Du temps de la République, le triomphateur portait au doigt un anneau de fer, tels que ceux des esclaves, pour lui rappeler que la fortune qui l'élevait si haut, pouvait l'abaisser jusqu'à la servitude. C'était aussi pour cela qu'il avait derrière lui un esclave, ou selon d'autres un exécuteur, qui l'avertissait de temps en temps qu'il était homme : RESPICIENS POST TE, lui disait-il, HOMINEM MEMENTO TE; *en regardant derrière toi, songe que tu es un homme.*

L'armée.

Enfin la marche était fermée par les soldats en habit militaire, couronnés de laurier, avec toutes les marques d'honneur, qu'ils avaient méritées. Ils marchaient avec allégresse, les uns criant, IO TRIUMPHE, d'autres chantant des chansons guerrières à la louange du triomphateur, ou des vers satyriques

contre lui ; car, dans ce jour privilégié, il leur était permis de tout dire.

Il nous reste des couplets obscènes, qui furent chantés au triomphe de César (1).

Sacrifice.

Le cortège défilait le long de la rue Triomphale ; sur la route étaient dressés des arcs de triomphe. Arrivé au Capitole, le triomphateur sacrifiait des taureaux blancs à Jupiter, et mettait sur la tête de ce dieu sa couronne de laurier en faisant cette prière : « Jupiter » très-bon et très-grand, auguste Junon » et vous autres Dieux, habitans et gar» diens de cette enceinte, je vous rends » graces avec joie et de tout mon cœur » de ce que vous avez voulu conserver » par mes mains et faire prospérer jusqu'à » ce jour la République Romaine ; ne » cessez de la conserver, de la favori» ser, de la protéger, de lui être pro» pice : je vous le demande et vous en » supplie. »

---

(1) *Voyez* Suétone, in Julio, 49 et 51.

Il faisait ensuite des présens au temple, des largesses au peuple : puis commençait, aux dépens de l'Etat, un festin où les premiers de la République étaient invités, excepté les Consuls qui ne s'y trouvaient pas, afin que le triomphateur jouît de tous les honneurs.

Autres honneurs.

Sa gloire ne se terminait pas à ce jour : un décret du Sénat lui accordait une maison qu'on appelait *Triomphale :* son corps était comme tous les autres brûlé hors de Rome ; mais on y rapportait ses os et ses cendres : enfin, on lui érigeait des statues triomphales.

Ovation.

On appelait *ovation* le petit triomphe dont la pompe était peu de chose en comparaison de la précédente. Le vainqueur vêtu seulement d'une robe blanche, bordée de pourpre, marchait à pied ou à cheval à la tête de ses trou-

pes, sans autres marques de ses succès que quelques couronnes de myrthe, et les acclamations populaires; cependant le Sénat, les Chevaliers et les principaux citoyens lui faisaient cortège jusqu'au Capitole, où il sacrifiait des brebis blanches. L'ovation s'accordait à ceux qui avaient remporté la victoire sans grande perte pour les ennemis et sans terminer la guerre, ou qui n'avaient défait qu'un ennemi peu redoutable.

Le triomphe fut plus d'une fois accordé par le Peuple malgré le Sénat, qui, jusqu'en l'an 304 de Rome, époque d'un différend, avait exclusivement dispensé cet honneur. Comme il l'eut refusé aux Consuls Horatius et Valerius, pour se venger de ce qu'ils avaient favorisé les demandes du Peuple, le Tribun Icilius porta l'affaire devant le Peuple, qui le décerna, profitant ainsi de l'occasion d'étendre son pouvoir.

Diodore de Sicile rapporte l'institution du triomphe à Bacchus. Romulus trompha le premier à Rome.

SECTION IV.

Des peines et de la juridiction.

Le soldat, jusqu'au moment où il recevait son congé, ne pouvait être traduit que devant ses officiers; et les lois, au reste, ne permettaient pas d'intenter une action contre toute personne employée au service de l'état, tant que duraient ses fonctions.

Le Général avait l'autorité la plus illimitée, avec le droit de vie et de mort même sur ses Lieutenans, même sur les Prêteurs, dès que l'armée était à mille pas de Rome : tous ses jugemens étaient sans appel. En certains cas, tels que la désertion et l'insubordination, il prononçait sans instruction et sans formalités. Un soldat était censé déserteur, non seulement s'il abandonnait l'armée avant d'avoir servi le nombre de campagnes exigées par la loi, mais même, les ennemis fussent-ils éloignés, s'il s'écartait assez de son manipule pour ne

pouvoir plus entendre la trompette. Les exécuteurs étaient les licteurs, et la peine capitale, d'être battu de verges et décapité.

Dion nous apprend, qu'il fallait une loi expresse pour donner aux Lieutenans droit de vie et de mort.

« De même que les Tribuns, *dit* » *Polybe*, étaient subordonnés aux » Consuls, de même les légionnaires » devaient obéir aux Tribuns. Ils ju- » geaient en dernier ressort, le conseil » assemblé, jusqu'à la peine de mort » exclusivement. Ils avaient le droit de » mettre à l'amende; et, si l'on ne la » payait pas sur l'heure, ils se faisaient » remettre un gage, par exemple, quel- » que partie des armes. C'eût été une » infamie de ne pas le retirer prompte- » ment. » La peine la plus grave à laquelle condamnaient les Tribuns, était la *bastonnade*, FUSTUARIUM.

Punitions diverses.

Le Tribun prenant un bâton en touchait le condamné : alors, tous les soldats tombaient sur lui, les uns à coups de bâton, les autres à coups de pierre. On voit que, suivant le degré d'indignation qu'excitait le délit, les coupables pouvaient souvent perdre la vie. La bastonnade était infamante, et ceux qui échappaient à la mort n'avaient d'autre perspective qu'un sort misérable. Tout retour dans leur patrie leur était interdit, et pas un ami n'eût voulu les recevoir dans sa maison.

On a vu que la bastonnade se donnait pour des fautes graves en faction et dans les rondes : on y condamnait aussi le soldat qui, pour un même sujet, avait été mis trois fois à l'amende, les menteurs, les voleurs (1), les jeunes gens qui se prostituaient.

(1) Il fut un temps où l'on coupait la main aux plus coupables : on se contentait de tirer du sang aux moins criminels.

On était puni comme un lâche, un homme sans honneur, pour avoir abandonné par crainte son poste, ou sa faction, pour avoir cherché à s'attirer des distinctions et des récompenses, en se parant aux yeux des Tribuns de quelque trait de courage supposé, pour avoir dans le danger même perdu par un effet de la peur quelque partie de ses armes. Delà venait que des soldats, accablés par le nombre, attendaient unè mort assurée, plutôt que de paraître quitter leur poste par un lâche motif: on en voyait qui, ayant, par accident, perdu dans la mêlée leur épée ou leur bouclier, se jetaient au milieu des ennemis, résolus ou de recouvrer ce qui leur manquait, ou de se soustraire par la mort à une ignominie publique, et à des opprobres certains de la part de leurs camarades.

Ces derniers délits entraînaient le plus souvent la mort, ainsi que la désertion, la sédition, l'insubordination; mais s'il y avait plusieurs coupables et que, par

exemple, des manipules entiers eussent abandonné leur poste, au lieu de livrer tout le corps à la hache ou au bâton, les Romains avaient un mode, souvent adopté depuis. Le Tribun assemblait les troupes et faisait former le cercle. Au centre étaient les coupables auxquels on adressait les plus vifs reproches : ensuite, le sort en désignait six, huit, plus ou moins, suivant le nombre, de manière qu'en général il y en avait un de puni sur dix. Ceux sur qui tombait le sort n'avaient point de grace à espérer. La même chose avait lieu lors des séditions; par ce moyen, quoique la peine ne tombât que sur quelques-uns, tous avaient ressenti une crainte salutaire et subi le supplice de l'incertitude.

La portion de coupables, qu'avait favorisée le hasard, était condamnée à quelques-unes des peines comprises sous le nom d'IGNOMINIA, qu'on pourrait traduire *punitions par la honte.* Elles consistaient, 1°. à camper au-dehors du camp sur le bord du fossé; c'était le

châtiment des soldats qui se rendaient prisonniers aux ennemis et des lâches; 2°. à ne recevoir que de l'orge au lieu de froment; cette peine était souvent une addition à la première; 3°. dans la privation de solde; elle concernait surtout les nouveaux soldats, et s'infligeait pour cause de négligence; 4°. à se voir déchu d'une année de service, c'est-à-dire, que l'année courante n'était point comptée dans les vingt, qu'il fallait aux termes de la loi pour être émérite; des légions entières subirent quelquefois ces deux dernières punitions; 5°. à servir à pied, si l'on était cavalier, ou dans les troupes légères, si l'on était légionnaire; 6°. à rester depuis le matin jusqu'au soir dans la rue du camp dite *Principia*, sans ceinture et vêtu d'une tunique déchirée, et encore à travailler sans ceinture à la vue de toute l'armée.

Outre le supplice des verges, après lequel le coupable avait la tête tranchée, il y avait une peine qui s'infligeait aussi par les verges; mais qui

n'était pas capitale. Valère-Maxime en parle sous le nom de CASTIGATIO, *correction*.

Les Centurions portaient, comme on sait, une baguette de vigne, dont il leur arrivait de faire usage à la minute, et sans doute pour des fautes légères; car les coups qu'ils en donnaient n'avaient rien d'infamant pour ceux qui les recevaient. Oter cette baguette aux Centurions, c'était les dégrader.

Les punitions étaient fort adoucies du temps de César; on le verra se borner à chasser honteusement des Tribuns et à dégrader des Porte-enseignes, qui, dans les temps antérieurs, auraient payé leur délit de leur tête (1). Les anciennes lois n'avaient pas été cependant abrogées; mais l'ambition des Généraux et

---

(1) Il ne se montra ferme et sévère que vis-à-vis des séditieux. On peut voir dans l'observation, qui est à la fin du Livre II de la Guerre Civile, la conduite qu'il tint à l'égard de la neuvième légion, qui s'était mutinée.

le desir de se faire des créatures, ou la crainte d'en perdre, avaient fait succéder une molle condescendance à la sévérité de la discipline. Au reste, comme on l'a déjà dit, un Général Romain eut dans tous les temps une autorité despotique sur son armée et modifia les peines, les aggrava, les atténua, suivant le temps, les circonstances, et souvent aussi d'après son caractère plus ou moins sévère.

SECTION V.

Des congés.

Il y avait quatre espèces de congés. 1°. L'*honorable*, HONESTUS; il s'accordait au soldat qui avait servi pendant le nombre d'années fixé par les lois, c'est-à-dire, vingt ans dans l'infanterie et dix dans la cavalerie, à moins que, pour quelqu'action d'éclat, on n'eût obtenu la dispense d'une ou plusieurs campagnes.

2°. Le *motivé*, CAUSSARIUS; il se don-

nait pour mauvaise santé, pour infirmité, pour la perte d'un membre, pour l'affaiblissement de la vue, en un mot pour tout ce qui mettait vraiment hors d'état de porter les armes.

Ces deux espèces de congés s'appelaient aussi *congés légitimes*, JUSTÆ MISSIONES.

3°. Le congé de *graces* et *hors de règles*, GRATIOSA, INJUSTA MISSIO, était celui qu'on obtenait de la faveur du Général; on vit souvent les Censeurs en annuller de ce genre.

4°. Enfin, le congé *ignominieux*, IGNOMINIOSA MISSIO, c'était d'être chassé de l'armée. On en voit un exemple dans César, Guerre d'Afrique.

Il y eut sous les Empereurs une espèce de demi-congé qui s'appelait EXAUCTORATIO. Les soldats qui l'obtenaient étaient exempts de toute espèce de service, hormis les jours de bataille; ils avaient leurs enseignes particulières, formaient un corps absolument distinct et s'appelaient *vétérans*.

Il y avait aussi des congés temporaires : mais ils ne dépendaient que de la bienveillance du Général, et s'accordaient beaucoup plus rarement que chez nous. La raison en est sensible : jusqu'au temps des Empereurs, on n'avait guères de ces armées, qu'on pourrait appeler de précaution ; on levait des troupes à ſur et mesure du besoin.

CHAPITRE VI.

DE L'ATTAQUE ET DE LA DÉFENSE DES PLACES.

Les Romains n'eurent dans les premiers temps d'autre méthode de prendre les villes, que l'attaque de vive force; et comme ils adoptèrent toujours avec empressement les méthodes militaires qui leur parurent offrir quelqu'avantage, leurs voisins n'étaient pas probablement plus habiles qu'eux. L'escalade, le bris des portes et peut-être la sappe furent les premiers moyens qu'ils employèrent; et, si la résistance était trop vive, contens d'avoir ravagé la campagne, ils revenaient à Rome avec leur butin.

Ils ne tardèrent pourtant pas à con-

naître les machines, s'il est vrai, comme le dit Tite-Live, que Servius Tullius établit deux compagnies d'ouvriers pour ce service, l'an de Rome 220; et dans le fait Denis d'Halicarnasse fait mention du belier, au siége de Camérine, en 252. Mais, puisqu'un siècle après, Veïes ne put être réduite que par un siége de dix ans, quoiqu'on y eût fait usage de tous les moyens connus alors, on doit croire que la théorie de l'attaque des places était encore bien imparfaite. Il est probable qu'elle ne se perfectionna, ou plutôt que les Romains n'en eurent une, que lorsqu'ayant poussé leurs conquêtes dans la grande Grèce et delà dans la Sicile, ils connurent et adoptèrent cette partie de la tactique des Grecs.

De l'attaque de vive force.

Pour l'attaque de vive force, l'armée entourait la place sur une triple ligne: la première d'infanterie pesante, la seconde de cavalerie, la troisième de trou-

pes légères, archers, frondeurs, etc., tirant continuellement aux murs pour en écarter les ennemis; alors on formait la tortue et l'on approchait les échelles.

De la tortue.

Quoique nous ayons déjà parlé de la tortue, comme les détails que nous en donne Tite-Live dans une description de jeux militaires, Livre XLIV, sont plus directement relatifs à notre sujet actuel, nous les insérons ici. « Les » combattans ayant formé le bataillon » carré, le premier rang resta debout, » le second s'inclina tant soit peu, le » troisième davantage, le quatrième en- » core plus et de même jusqu'au dernier, » qui mit le genou en terre; tous se cou- » vraient la tête de leurs boucliers ser- » rés l'un contre l'autre, et représen- » taient ainsi la tortue, inclinée comme » un toit. Deux champions parurent se » menacer et gagnèrent le sommet de » ce plancher de boucliers : puis on les

» vit tantôt se poursuivre jusqu'au bord » même, tantôt se charger dans le cen- » tre comme de vrais combattans sur un » terrain solide. La tortue, s'étant appro- » chée d'un pan de mur d'une hauteur » proportionnée, fut couverte d'hom- » mes armés, qui se trouvèrent ainsi de » niveau avec les prétendus assiégés : les » guerriers placés au premier rang, sur » le front et sur les flancs, étaient les » seuls, qui, pour n'être point exposés » sans défense, se couvrissent de leur » bouclier, comme dans une bataille. » Aussi les traits partis du mur ne leur » faisaient aucun mal, et ceux qu'on » lançait sur la tortue, glissant comme » la pluie sur son plan incliné, tom- » baient à terre sans aucun effet. »

Ses usages.

On formait la tortue, 1°. comme on vient de le voir, pour essayer d'escalader les remparts peu élevés; sur la première il s'en formait quelquefois une se-

conde : *voyez* Tacite, dans son Histoire; Livre III; 2°. pour attaquer les portes que l'on s'efforçait de briser; 3°. pour faciliter l'approche du mur au sapeur.

Des échelles.

Presque généralement on avançait en même temps les échelles, dont Capanée, disait-on, s'était servi le premier au siége de Thèbes.

De l'échelle ordinaire.

Polybe veut que, si le mur a dix pieds de haut, l'échelle en ait douze au moins, et que le pied soit distant du mur de la moitié de sa hauteur. Trop éloignées, elles seraient sujettes à se rompre, trop rapprochées, elles deviendraient faciles à renverser.

Echelle qui se démontait.

Outre l'échelle commune, il y en avait qui se démontaient : on serrait dans des sacs ou des caisses les bâtons et

même les montans, qui étaient de plusieurs pièces, d'où la facilité de les transporter et de cacher à l'ennemi les apprêts d'une escalade. Telles furent, au dire de Plutarque, celles dont se servit Aratus, pour escalader la citadelle de Sicyone.

Des échelles de corde.

Il y en avait de corde, armées à leur extrémité de crochets pour saisir le parapet ou les crenaux.

Du tolleno.

Du temps de Vegèce, on connaissait une machine dite TOLLENO, sans doute du mot latin TOLLERE, enlever. « On » fait, dit-il, un *tolleno*, en enfonçant » profondément en terre une poutre, au » haut de laquelle on en assujétit une » autre en travers par son milieu, de » manière que, si l'on en abaisse un des » bouts, l'autre s'élève. A l'une des deux » s'attache une caisse en claies ou en

» planches, dans laquelle se placent des
» soldats, et l'on abaisse avec des cordes
» l'extrémité opposée, ce qui met la
» première au niveau de la muraille. »

Echelle d'observation.

Les auteurs parlent aussi d'une échelle d'observation. Elle avait une base fixe et solide, sur laquelle on l'élevait avec des poulies, et son point d'appui se trouvait conséquemment en arrière. On y faisait monter quelqu'un pour observer ce qui se passait dans la ville.

De la SAMBUCE.

Pour donner l'assaut par mer, on établissait d'énormes échelles sur des vaisseaux : Voici ce qu'en dit Polybe. « On
» fait faire des échelles larges de quatre
» pieds, hautes en proportion du mur,
» et que l'on couche sur la proue des
» navires, qu'elles débordent de beau-
» coup. Dans les mâts sont des pou-
» lies avec des cordes, attachées à la

» tête de l'échelle; des hommes placés à
» la poupe mettent ces cordes en action,
» tandis que d'autres à la proue les aident
» à élever l'échelle, en la soulevant avec
» des perches. Quand elle est dressée,
» on pousse le vaisseau vers le mur. Au
» haut de l'échelle, dont les côtés sont
» garnis de claies, se trouve un repos,
» qui en est également revêtu de trois
» côtés, et forme ainsi comme une pe-
» tite tour, où montent quatre hommes,
» qui, rejetant les claies, se trouvent
» sur le mur, où ils sont suivis par
» d'autres. »

On appelait *sambuca*, du nom d'un instrument de musique, cette espèce d'échelle, à cause du triangle qu'elle formait avec les mâts et les cordes qui la soutenaient. Marcellus voulut s'en servir au siége de Syracuse, mais ce fut sans succès. Il disait ensuite en plaisantant « Qu'Archimède avait reçu ses sam-
» buces avec de trop violens soufflets. »
Il les avait brisées avec des quartiers de roc et des machines de son invention.

Quoique la tortue et les échelles fussent les moyens les plus communs et les plus immédiats d'une attaque de vive force, on y employait aussi les CRATES, les PLUTEI, les MUSCULI, dont nous allons parler, ainsi que les machines à jet, quand on en avait à portée.

Du siége en règle et du blocus.

Le siége en règle, OPPUGNATIO DIUTURNA, entraînait comme le blocus exact, OBSESSIO, des travaux immenses. Les ouvrages de César autour d'Alise et près de Dyrrachium, d'Uxellodunum, de Marseille, peuvent en donner une idée, ainsi que des obstacles à surmonter, lorsque, comme au dernier siége, il fallait aller au loin chercher le bois.

Le premier soin du Général était de reconnaître la place; et, d'après l'inspection des lieux, la difficulté des approches, la force de la position, des remparts et de la garnison, celle de son armée, la situation des ennemis du de-

hors, enfin d'après toutes les circonstances, tant intérieures qu'extérieures, il se déterminait pour un siége ou pour un blocus.

Dans ce dernier cas, où il s'agissait de prendre l'ennemi par famine, on entourait la place d'une circonvallation la plus exacte possible. La description que nous a laissée César de celle d'Alexia, au Livre VII de la Guerre des Gaules, nous présente la disposition du double fossé, des CIPPI, espèce des chevaux de frise, des *lys*, LILIA, autrement nommés STYLI CŒCI, qui étaient de pieux pointus et cachés, des *chausse-trapes*, STIMULI, etc. Tous ces moyens de défense, employés ensemble ou séparément, faisaient la sureté de la ligne, qui formait un rempart continu, renforcé de distance en distance par des redoutes et des tours.

Ce que j'appelle du nom de *redoute*, était un *petit camp* véritable, CASTELLUM, qui ne différait d'un grand, que par les proportions, et dans lequel se tenaient

une ou plusieurs cohortes. Les tours, qui n'étaient qu'à la petite portée du trait les unes des autres, (devant Alise, l'intervalle était de quatre-vingts pieds seulement), s'élevaient quelquefois de plusieurs étages, mais le plus souvent d'un seul au-dessus du rempart : elles étaient constamment rondes, ainsi que celles des villes. Les anciens préféraient la forme circulaire à la forme angulaire, parce que, le soldat tirant en général machinalement devant soi, l'angle peut rester à nu et sans défense sur quelque point; au lieu que le demi-cercle offre une défense égale sur tous.

Le point d'appui de toutes ces fortifications était le grand camp avec son fossé, son rempart en pieux, fascinage et gazon, VALLUM, soutenu d'un terre-plein, et garni d'une palissade ou espèce de fraise, CERVI, à l'endroit où il portait le parapet, LORICA. Ce parapet était d'un tissu de bois flexible et surmonté de creneaux, PINNÆ. *Voyez*, pour des moyens additionnels de défense, les

Liv. II et VIII de la Guerre des Gaules.

Craignait-on qu'une armée n'essayât de secourir la place, on lui opposait une circonvallation dont les ouvrages étaient les mêmes que ceux de la circonvallation.

La manière d'attaquer ces lignes consistait, 1°. à passer le premier fossé, (s'il y en avait un en avant des chausse-trappes,) au moyen de longues perches, sur lesquelles on jetait des claies et du gazon; 2°. pour se garantir des chausse-trappes, des *lys* et des *cippes*, on employait encore les claies, dont on formait une chaussée recouverte d'une couche épaisse de terre, par-tout où l'on soupçonnait de ces piéges; 3°. l'on travaillait à combler le fossé, soit à découvert, les premiers rangs couvrant de leurs boucliers leurs camarades, qui apportaient les fascines; soit à couvert au moyen du *musculus;* 4°. le fossé étant rempli, une partie des assaillans tentait d'escalader le rempart, tandis qu'une autre, attaquant avec des faulx le fascinage du

terre-plein et son parapet, s'efforçait de faire brêche et de mettre à nu les défenseurs des lignes, sur lesquelles les plus éloignés faisaient pleuvoir les traits et les pierres. On repoussait les ennemis avec les mêmes armes, les piques, les javelots de remparts, *pila muralia*, les pieux aiguisés et durcis au feu, les quartiers de roche, etc.

Si le siége régulier, où il ne s'agissait plus simplement d'attendre que l'ennemi eût consommé ses vivres, n'entraînait pas toujours les travaux immenses d'une circonvallation exacte, soit qu'on ne voulût pas trop s'affaiblir en embrassant trop de terrain, soit que l'assiette de la ville s'y refusât, comme devant Avaricum et Marseille, on avait à s'occuper d'opérations plus compliquées, et le nombre prodigieux de machines de jet dont on avait besoin, les ouvrages qu'exigeaient les approches, les constructions variées et souvent gigantesques, nécessaires pour attaquer le corps de la place, exerçaient au moins autant

les bras du soldat et la sagacité des chefs.

Comme, suivant les circonstances et les localités, chaque Général diversifiait ses moyens d'attaque ; nous ne prétendrons point à détailler les nombreuses combinaisons adoptées suivant les temps et les lieux, et nous nous contenterons de spécifier dans leur ordre naturel les opérations et les ouvrages divers.

Les claies, CRATES.

Le camp étant établi, on disposait pour masquer les préparatifs et les travailleurs, d'abord les *claies*, CRATES. Elles étaient portatives, tissues d'un bois flexible, de la hauteur d'une homme et longues de sept à huit pieds, soutenues par des poteaux et jointes l'une à l'autre: elles représentaient comme un mur, qui s'avançait obliquement vers la place, et derrière lequel on circulait à couvert; ce qui donnait un grand avantage pour repousser les sorties.

Les mantelets, PLUTEI.

Les claies se terminaient aux *mantelets,* PLUTEI, qui étaient aussi des *claies,* mais plus fortes, plus volumineuses, souvent revêtues de cuirs, assujéties dans un cadre oblong et ceintré d'un bois léger, qui portait sur trois roulettes, une au milieu, les deux autres aux extrémités. L'on pouvait ainsi changer au besoin leur position pour l'offensive comme pour la défensive; on voit quelquefois le mot de *pluteus* employé pour signifier une machine de guerre qu'on approchait des murs même. Le *pluteus* était, dans ce cas, une sorte de petite tortue.

Les galeries, VINEÆ.

Les mantelets faisaient la communication des claies aux *galeries,* VINEÆ, qui remplaçaient nos tranchées. Elles étaient formées de quatre poteaux ou

plus, toujours en nombre pair avec leur sablière et leur faîte, soutenant un toit de bardeaux, de claies et quelquefois des plus forts madriers. Les flancs étaient abrités par des claies, des rideaux de peaux crues, des cordages nattés, etc.; cette dernière défense était la seule impénétrable aux traits des machines. La hauteur des galeries était de huit pieds, leur largeur de sept, leur longueur de seize; on les joignait bout à bout.

La terrasse, AGGER.

C'était par-là qu'on portait à couvert tout ce qui était nécessaire pour élever la terrasse, *agger*. On en proportionnait la hauteur à celle des murailles de la ville. Au siége de Marseille la terrasse avait quatre-vingts pieds d'élévation. Elle était soutenue à l'extérieur par des fascines, assujéties avec des pieux et des piquets. L'intérieur se composait d'arbres entiers, les branches en dedans et les souches liées au fascinage, de pierres

et de terre, réduits en une masse la plus compacte possible. Du côté de la ville et sur les flancs, les parois en étaient aussi perpendiculaires que la solidité pouvait le permettre; mais du côté du camp, c'était un talus en pente très-douce, afin de pouvoir y faire monter les tours.

De droite et de gauche on poussait encore des mantelets et des galeries, pour mettre à couvert les détachemens destinés à repousser les sorties, que faisaient les assiégés pour ruiner les travaux. Souvent même on construisait des tours et des redoutes, qui servaient d'asile aux assiégeans, quand ils étaient ou en trop petit nombre, ou pris au dépourvu; ils y pouvaient attendre les renforts qui leur venaient du camp.

Les tours.

La terrasse étant finie, on y faisait monter, à force de machines et de bras, les tours, que l'on avait construites à

quelque distance, et qui se mouvaient sur des roues ou sur des rouleaux. On avait applani d'avance avec soin et raffermi, s'il le fallait, avec la tortue, le terrain où elles devaient passer. Ces tours, de la plus forte charpente, étaient à plusieurs étages, qui communiquaient par des escaliers, et remplies de machines et de gens de trait, pour balayer les murs de la place et protéger les opérations ultérieures. Comme elles étaient à jour, on les garnissait sur le front et sur les flancs de claies, de cuirs, d'un piqué de gros drap, de cordages nattés, etc.

Quelquefois on y adaptait des ponts, qui s'abattaient sur les murs de la ville, et d'où l'on pouvait ainsi combattre corps à corps; alors il fallait les rapprocher bien davantage, et elles n'étaient point élevées sur l'*agger;* mais on les poussait sur leurs rouleaux à la distance convenable.

Ces tours avaient par bas jusqu'à cinquante et soixante pieds carrés; mais leur diamètre diminuait à proportion

qu'elles gagnaient en hauteur. Il y en avait de soixante pieds d'élévation et plus, quelquefois en brique. *Voyez* Livre II de la Guerre Civile, les procédés employés pour en construire une à soixante pieds seulement des remparts de Marseille (1).

Des tortues.

Il ne suffisait pas d'empêcher l'ennemi de paraître sur le rempart sans un péril imminent et continuel; il fallait parvenir au corps de la place, soit pour y attacher le mineur, soit pour combler le fossé, afin de faire agir le belier, soit pour en faire approcher les tours. Pour cet effet on poussait d'abord des *tortues*, à l'abri desquelles on s'occupait d'applanir le sol. Elles étaient d'un bois très-épais et revêtues de tout ce qui pouvait

(1) Marcellus au siége de Syracuse fit établir des tours et des beliers sur des galères à cinq rangs de rames, qu'il joignait deux à deux.

les mettre à l'abri des pierres et du feu. En les faisant avancer progressivement, on arrivait jusqu'au bord du fossé : s'il était étroit, il suffisait quelquefois de faire approcher les tours, auxquelles on venait de frayer le chemin; si l'on prévoyait trop de résistance, si le fossé avait trop de largeur, on travaillait à le combler, ou l'on prenait le parti de la sappe.

Dans l'un et l'autre cas, on employait presqu'indifféremment la tortue, *testudo*, et le *musculus*, qui en était un diminutif. Voici ce que Vitruve, un auteur presque contemporain de César, nous dit de l'un et de l'autre. « La tortue présente un front triangulaire, en » sorte que ce qu'on lance des murs ne » peut le frapper en plein, glisse sur ses » côtés et tombe sans aucun danger pour » ceux qui travaillent en dedans à la » sappe. On nomme cette machine *testudo*, parce qu'on y est en sûreté » comme la tortue sous son écaille. » Les dimensions qu'il lui donne sont de vingt cinq pieds en carré et de douze

de hauteur jusqu'aux sablières. Cette hauteur était nécessaire pour y placer au besoin un belier.

Le musculus.

« Le *musculus* est une plus petite ma» chine, à l'abri de laquelle les soldats » non-seulement remplissent le fossé » de bois, de pierres et de terre, mais » incorporent et consolident si bien ces » matériaux, qu'ils peuvent soutenir les » tours qu'on pousse contre le mur. »

Vitruve semble ainsi distinguer la *tortue* du *musculus ;* mais dans le fait l'usage en était presque généralement le même, et la grandeur seule en faisait la différence. *Voyez* la description et l'emploi d'un *musculus*, Liv. II de la Guerre Civile, et les précautions qu'on prenait contre le feu.

Du belier.

Le fossé une fois comblé, si l'on voulait faire brèche, on faisait approcher la

tortue *belière.* Le *belier* était d'une antiquité très-reculée. Epeus, dit Pline, en fut l'inventeur devant Troye, et le fameux cheval de bois, dont parle Virgile, n'était autre que cette machine nommée belier, depuis que l'extrémité garnie de métal, qui frappait le mur, représenta la tête de cet animal, au lieu de celle d'un cheval, qu'elle eut primitivement. Le belier ne fut d'abord qu'une solive armée de fer, que l'on faisait mouvoir à bras; suspendu ensuite dans l'intérieur de la tortue, il augmenta de volume, sur-tout quand, pour le mettre en action, on eut recours aux moyens mécaniques. Il paraît qu'aucun mur ne lui résistait à la longue. Quand le belier avait ébranlé les pierres, on achevait de les arracher avec une forte solive, armée d'un fer recourbé : on l'appelait une *faulx.*

De la sappe.

On pouvait employer séparément ou simultanément la sappe, à laquelle, si

l'on voulait, on travaillait sur le comblement même, à l'abri des tortues ou du *musculus* : mais quand le fossé était sec, on attaquait souvent le mur par le pied. Pour cet effet, on creusait, à partir d'assez loin en-deçà, une tranchée profonde, qu'on recouvrait à mesure d'un blindage de forts madriers. Arrivé au fossé, l'on faisait avancer le *musculus*, et l'on attachait le sappeur.

De la mine.

Enfin, pour renverser les murs, on avait aussi recours aux galeries absolument souterraines, CUNICULI, que l'on poussait sous les murs de la place. Parvenu au point désigné, le mineur y pratiquait une vaste chambre, qu'il étayait avec soin, puis la remplissant de bois sec et goudronné, de barils de suif, d'huile, de résine, etc., il y mettait le feu, qui, brûlant les étançons, entraînait la ruine de tout ce qu'ils soutenaient. On minait encore pour couper l'eau aux assiégés.

Les remparts étant écroulés, il ne restait qu'à monter à la brèche; tandis que, pour faciliter l'assaut, les machines tiraient sans cesse aux murailles, et que, pour partager l'attention et les forces des ennemis, on approchait de toutes parts les échelles.

Des machines de jet.

Mais, avant d'en être à ce point, il y avait eu bien du sang de versé, bien des ouvrages à réparer, ou à recommencer. D'abord, pendant les approches, les assiégés faisaient pleuvoir une grêle de traits sur les ennemis. Réduits aux moyens des mécaniques, on ne peut douter que les Grecs n'y eussent fait de grands progrès, et que les Romains n'eussent adopté leur théorie et leur pratique fort perfectionnées par Archimède.

Scorpion, balliste, catapulte.

Entre les machines dont il est parlé le plus fréquemment, on voit le scorpion, qui lançait des traits beaucoup plus

forts que le javelot, avec assez de roideur pour qu'aucune armure ne pût y résister. Le scorpion paraît avoir été facile à manier et à déplacer; il tenait lieu de pièces de campagne.

La balliste, plus pesante et plus compliquée, dardait des solives de douze pieds de long, armées d'une forte pointe de fer, avec une violence telle que, même à une distance assez considérable, elles allaient s'enfoncer en terre à travers quatre rangs de claies, dont une était plus que suffisante contre les traits ordinaires. La balliste, au dire de Josèphe, portait jusqu'à deux cents toises.

La catapulte lançait des pierres énormes. Au reste, il ne nous est rien resté d'assez détaillé sur toutes ces machines pour qu'on puisse en donner une description exacte.

On n'est guères plus instruit sur l'espèce des feux qu'on lançait des remparts: on ne connaît bien que les traits enveloppés de filasse suiffée et goudronnée, auxquels on mettait le feu au moment

de les adapter aux machines, ou de les darder à la main.

Autres moyens de défense.

En même temps les ennemis faisaient des sorties, l'épée et la torche à la main, pour essayer d'incendier les tours, les terrasses, les tortues, les galeries, les machines, et ruinaient quelquefois en un moment les travaux de plusieurs semaines.

Quelquefois minant par-dessous leurs murs, ils venaient par une méthode pareille à celle des assiégeans, établir un fourneau sous leur terrasse. Chap. V.

On faisait aussi tomber des quartiers énormes de rochers et des barils embrasés de suif, d'huile, de résine, sur les *musculus* et les tortues. On amortissait les coups du belier avec des sacs de laine; on essayait d'en briser la tête avec des poutres, qu'on faisait tomber de travers; on le saisissait avec le *loup*, sorte de machine à tenailles, qui, l'enlevant au moyen d'une bascule, le laissait ensuite

retomber de tout son poids, etc. Enfin, derrière la brèche, on élevait de nouvelles murailles, qui exigaient de nouveaux efforts; et des coupures dans les rues prolongeaient encore la résistance.

Ceux qui desireraient plus de détails sur l'attaque et la défense des places, peuvent lire ceux des siéges de Lilybée, dans Polybe; de Syracuse, dans Tite-Live; de Numance, dans Appien, de *Ibericis;* de Jérusalem, dans Josèphe; de Byzance, dans Dion et Hérodien; et consulter M. de Folard et Juste-Lipse, qui se sont fort étendus sur cet objet.

FIN DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE.



INDEX GÉOGRAPHIQUE,

POUR L'INTELLIGENCE

DES COMMENTAIRES DE CÉSAR.

A.

ACARNANIE, aujourd'hui *la Carnia*, dans la Turquie d'Europe; partie de la Grèce, séparée de l'Epire au N. par le golfe d'Ambracie, ayant l'Etolie à l'E., et la mer Ionienne au S. et à l'O.

ACHAIA. — L'*Achaïe*, partie septentrionale de *la Morée* actuelle, et jadis du Péloponèse, dont les principales villes étaient Corinthe et Sycione.

ACHILLA ou ACHOLLA, ville d'Afrique, aujourd'hui *Elalia*, suivant Shaw.

ADRUMETUM, ville d'Afrique, sur la Méditerranée, auj. *Herkla*, suivant Shaw, dans l'état de Tunis : d'autres prétendent que c'est *Toulba*, ou *Mahometta*.

ADUATIQUES (les), ADUATICI; ils habitaient le pays de Namur, en tirant sur Maëstricht et sur Tongres. Leur capitale paraît à d'Anville avoir été à *Falais*, sur la Mehaigne.

dont on attribuait la fondation à Hercule, parce que son origine se perdait dans la nuit des temps, prouve la très-ancienne civilisation des Gaulois. Les Sauvages ne bâtissent pas de villes.

ALEXANDRIE, ville d'Egypte bien connue.

ALLOBROGES. Leur pays comprenait la Savoie proprement dite, le Chablais, le Faucigni, le Génevois, la vallée de Grenoble, le Viennois, et quelques terres au-delà du Rhône. Leur capitale était *Vienne.*

AMAGETOBRIA, ville des Séquaniens; d'Anville la place au confluent de l'Ognon et de la Saône, où se trouve *la Moigte de Broye.*

AMANTIA, auj. *Porto-Raguseo*, sur la côte de Dalmatie.

AMANUS, montagne de Syrie, qui se prolonge d'un côté vers Antioche et de l'autre jusqu'à l'Euphrate : auj. *Monte di Scanderona.*

AMBARRES (les), AMBARRI, peuple dépendant des Eduens ; il habitait *la Bresse.*

AMBIANI (les), AMBIANI, peuples de l'Amiennois, du Ponthieu et du Vimeu : leur capitale était SAMARO-BRIVA, ou Pont-sur-Somme; auj. *Amiens.*

AMBIALITES (les). Des auteurs les vont chercher jusqu'à l'embouchure de l'Escaut : mais pourquoi ne pas les placer entre les Curiosites, les Venètes et les Ossismiens, dont le savant d'Anville, notice de la Gaule, article Curiosolites, trouve le territoire trop étendu. Dans le canton que nous désignons se trouve la

AMPHIPOLIS, ville de Macédoine : *Christopoli* ou *Emboli*.

ANARTES (les), nation contiguë aux Daces, vers le nord.

ANCALITES (les), peuple au comté d'Oxford, en Angleterre : Cambden croit qu'ils habitaient un assez grand coude, que forme la Tamise au-dessous d'Oxford, au canton auj. connu sous le nom de *Centurie de Henley*.

ANCONE, ville du Picenum, avec un port sur la mer Adriatique.

ANDES (les), peuple qui occupait à peu près tout l'Anjou.

APOLLONIA, auj. *Polina*, ville de Macédoine à dix-sept lieues S. de Dyrrachium.

APONIANA, petite île voisine du cap Lilybée, en Sicile : elle est la même, selon Cluvier, que la *Capraria* des Latins, et l'*Ægusa* des Grecs. C'est auj. *Favognona* ou *Favognana*.

APSUS, petit fleuve qui se jette dans la mer, entre Apollonia et Dyrrachium, aujourd'hui l'*Aspro*, suivant les uns, et suivant d'autres le *Vreo*, ou encore le *Spirnaza*.

APULIE (l'), partie de l'Italie, comprenant les pays situés au-delà du *Fronto*, le long de la mer supérieure jusqu'à *Brindes* ; elle était bornée à l'Occident par une ligne qui suivait le *Bradanus* jusqu'à sa source et se prolongeait vers celle du Fronto. Dans cet espace on trouve auj. la Capitanate, la terre de Bari, la terre d'Otrante et partie de la Basilicate.

ARVERNES (les), ARVERNI : ils occupaient, outre l'Auvergne, une partie du Bourbonnais, entre l'Allier et le Cher, et confinaient de ce côté aux Bituriges *Cubi*. Leur nom, relatif à leur situation, signifie *montagnards*, du mot celtique BERN, montagne, joint à l'article AR.

ASCULUM, ville du Picenum, auj. *Ascoli*, dans la marche d'Ancône.

ASCURUM, ville maritime de la Mauritanie, auj. inconnue.

ASIE. La Province Romaine qui portait ce nom, avait pour bornes au N. la mer Noire jusqu'à la Colchide; à l'E. l'Euphrate et le mont Amanus qui la séparait de la Syrie; au S. la Méditerranée jusqu'à la Syrie; et la partie de la Méditerranée, dite mer Egée, à l'O. Ce n'est pas que dans cette vaste étendue de pays, quelques peuples n'eussent encore, du temps de César, des princes particuliers; mais ils étaient tous alliés, c'est-à-dire, sujets, sous un nom honnête, ou même tributaires de Rome.

ASPARAGIUM, ville dépendante de Dyrrachium, dont elle était éloignée de huit milles.

ASPAVIA, auj. *Espéjo*, en Andalousie.

ASTA, dite *Regia*, était à dix-huit lieues de Séville, sur un bras du Bætis (Guadalquivir), qui n'existe plus : c'est pour les uns, *Massa de Asta*, pour d'autres, *Xerès de la Fontera*.

ATEGUA, auj. *Tegua* ou *Tebala Véja*, à sept lieues d'Ossone et à huit d'Antequera.

B.

BACENIS, forêt de la Germanie, qui semble n'avoir été qu'un canton de la grande forêt Hercynienne.

BÆTIS, grand fleuve de l'Espagne qui donnait son nom à la Bétique; aujourd'hui *le Guadalquivir*.

BAGRADA, fleuve qui sortait de la Numidie, et se jetait dans la mer, à peu près à moitié chemin d'Utique à Carthage, au-delà des *Corneliana Castra;* il se jette aujourd'hui dans un lac entre Utique et ce camp, sous le nom de *Megerda* ou *Mesjerda*, et continue son cours jusqu'à Porto-Farina, où il il se perd dans la mer.

BALÉARES (îles), auj. *Majorque* et *Minorque*, dans la Mediterranée, entre Valence et l'embouchure de l'Ebre. Leurs habitans passaient pour les meilleurs frondeurs connus.

BATAVES (île des); elle était située entre les divers bras du Rhin. La partie de la Hollande qui est entre l'Océan, le vieux Rhin et le Wahal, conserve des traces de son nom dans celui de *Betuwe*, que lui donnent ses habitans.

BELGIQUE (la), l'une des divisions de la Gaule, ayant pour limites le Rhin, la mer du Nord, la Seine et la Marne.

Cambden tire l'origine du nom de Belges, du mot celtique PEL, qui signifie *éloigné;*

comme si l'on avait voulu dire qu'ils étaient à l'extrémité de la Gaule : *Extremi hominum Morini.*

BELGIUM, portion considérable de la Belgique, occupée par les Bellovaques, les Ambiens, les Atrebates et peut-être les Veromanduens. C'est probablement du Belgium qu'avaient passé dans la Bretagne les Belges, qui y tenaient les comtés actuels de *Sommersex*, de *Wilts* et de *Hent.*

BELLOCASSES. *Voyez* VELOCASSES.

BELLOVAQUES (les), BELLOVACI, habitaient l'ancien évêché de Beauvais, et peut-être celui de Senlis.

BÉOTIE (la), contrée de la Grèce ayant au N. et à l'O. la Phocide, à l'E. le canal qui la sépare de l'île de Négrepont, jadis l'*Eubée*, et au Sud l'Attique et le golfe de Corinthe.

BESSES (les), BESSI, nation féroce de la Thrace,
1. qui occupait une grande partie du mont Hemus : on les surnommait *lestœ* ou *brigands.*

BETHURIE (la), BETHURIA ou BÆTURIA, canton de la Lusitanie, écarté de la mer, sur la rive gauche de la Guadiana. C'est à peu près l'*Estramadoure* portugaise.

BETIQUE (la), grande division de l'Espagne, qui devait son nom au fleuve Bætis qui l'arrose. *Voyez* ESPAGNE.

BIBRACTE, auj. *Autun*, ville principale des Eduens.

BIBRAX, ville des Rhémois, que d'Anville croit

être *Bièvre-sur-Aisne*, entre Laon et Pont-à-Vère.

BIBROCES (les), Bibroci, peuple du *Berk-Shire*, en Angleterre : le petit lieu de *Bray*, un peu au-dessus de Windsor semble en avoir conservé le nom. *Cambden.*

BIGERRIONS (les), Bigerriones, peuples du Bigorre.

BITHYNIE (la). Contrée d'Asie, ayant la mer Noire au N., à l'E., la Paphlagonie, au S., la Galatie et la Phrygie, à l'O., la mer de Marmara et le Rhyndacus, qui s'y jette.

BITURIGES (les) : il y avait deux peuples de ce nom : il n'est point parlé dans César des *Vibisci*, qui fondèrent Bordeaux, mais seulement des *Cubi*, qui tenaient le Berri, avec une partie du Bourbonnais, sur la rive gauche de l'Allier.

BOÏENS (les), Boii, peuple d'origine gauloise, qui, par la permission de César, s'établit sur les terres des Eduens, entre la Loire et l'Allier, dans le Bourbonnais actuel.

BOÏA. *Voyez* Gergovia Boïorum.

BOSPHORE (royaume du). C'est auj. *la Crimée.*

BRANNOVICES (les). *Voyez* Aulerci.

BRATUSPANTIUM, ville principale des Bellovaques : les uns veulent que ce soit Beauvais, d'autres Granvilliers ; mais, comme il existe à une demi-lieue de Bréteuil, un en-

CAMERINUM, auj. *Camerino,* ville sur les confins de l'Ombrie et du Picenum.

CANDAVIE (la), CANDAVIA, contrée montueuse de la Macédoine, en allant de la mer dans l'intérieur; auj. *la Canovia.*

CANOPUS, ville d'Egypte, sur une des bouches du Nil, à laquelle elle avait donné son nom : aux environs d'*Aboukir.*

CANTABRES (les), CANTABRI : les peuples de la Biscaye et des montagnes voisines.

CANTIUM, contrée de la Bretagne qui a conservé le nom de comté de Kent.

CANUSIUM, ville d'Apulie, sur l'*Aufide*, auj. l'*Ofanto*. Ses ruines ont conservé le nom de *Canosa :* elle n'était pas éloignée de la mer. Ce fut dans ses environs que se donna la fameuse bataille de Cannes.

CAPPADOCE (royaume de), dans l'Asie mineure, séparé du Pont au N. par des montagnes; borné à l'E. par la petite Arménie; au S. par le mont Taurus, qui couvre la Syrie et la Cilicie ; à l'O. par la Phrygie et la Galatie. En y comprenant la petite Arménie, c'est ce qu'on appelle auj. *la Caramanie.*

CAPOUE, *Capua,* capitale de la Campanie. La ville qui porte aujourd'hui son nom est à une lieue au N. O. de l'ancienne, dans la terre de Labour. La première était de 48 ans plus ancienne que Rome. On en voit encore des ruines qui attestent son ancienne splendeur. Quant à la seconde, *voyez* CASILINUM.

CARALIS, auj. CAGLIARI en Sardaigne.

CATURIGES (les), peuple des montagnes du Dauphiné, autour de Gap et d'Embrun. On a hasardé de dire que l'emplacement de la Grande-Chartreuse s'appelait primitivement *Caturcia* et non *Carthusia ;* en ce cas, il aurait presqu'entièrement conservé le nom des *Caturiges :* mais d'Anville prouve que la capitale de ce peuple était *Chorges*, entre Embrun et Gap.

CELTES. *Voyez* GAULE.

CETTIBERES (les). Ils occupaient la plus grande partie de l'intérieur de l'Espagne : ce nom venait de la réunion de ceux de *Celtes* et d'*Iberes*. Les premiers, ayant fait long-temps la guerre à ceux-ci, la finirent par une étroite alliance.

CENIMAGNES (les), CENIMAGNI, peuple de la Grande-Bretagne, dans ce qu'on appelle auj. les comtés de *Suffolck*, de *Norfolk*, de *Cambridge* et de *Huntington*. C'était apparemment une colonie des *Cenomans* de la Gaule, dont les descendans portèrent en Italie le même nom de *Cenimagnes*.

Cambden soupçonne que le nom de ce peuple est corrompu dans César, et voudrait le remplacer par celui d'ICENI-REGNI.

CENOMANS (les), CENOMANI. *Voyez* AULERCI.

CENTRONS (les), CENTRONES, peuple de la Tarentaise.

CENTRONS (les), CENTRONES. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'ils étaient cliens des Nerviens.

étaient au N. les peuples de la Rhétie; à l'E. la mer; au S. le *Rubicon* vers la mer Adriatique et le *Macra* vers l'autre mer; et à l'O. les Alpes, qui la séparaient de la Gaule *Transalpine*.

CLUPEA, ville maritime de la province d'Afrique; auj. *Ak-Libia* ou *Quipia*, à vingt lieues de Tunis.

COCOSATES (les), peuple d'Aquitaine, entre Dax et Bordeaux.

COMANA, ville de Cappadoce; auj. *El-Bostan* ou *le Jardin*, en Caramanie : suivant d'autres *Com* ou *Tabachzon*.

CONDRUSES (les), CONDRUSI, peuple Germain établi près des Eburons. On retrouve son nom dans celui de *Condroz*, canton du pays de Liége : chef-lieu, *Huy*.

CORCYRE, CORCYRA, île de la mer Adriatique, vis-à-vis de l'Epire; auj. *Corfou*.

CORDOUE, CORDUBA, ville considérable de la Bétique.

CORFINIUM, ville des Pelignes dans le Samnium; auj., *San-Perino*, sur l'*Aternus*, auj. le *Piscaria*.

COSA, ville de Lucanie, dont il n'existe plus rien. Quelques-uns croient qu'elle est la même que *Compsa*; auj. *Conza*.

COSANUM, ville de Calabre sur la mer; auj. *Cassano*.

COTHO, port d'Adrumète : ce nom était commun à plusieurs ports. Carthage avait aussi

Durazzo, en Albanie, sur le golfe Adriatique.

E.

EBURONS (les), Eburones, dans le pays de Liége.

EBUROVICES (les). *Voyez* Aulerci.

EDUENS (les), Ædui. Leur territoire comprenait les anciens évêchés d'Autun, Châlons, Mâcon et Nevers.

ELIS, ville du Péloponèse; auj. *Belvédère* ou *Gastonni.*

ELEUTHÈRES. On ajoutait ce nom à celui des Cadurces et des Suessions. *Voyez* ces mots.

ELUSATES (les), peuples d'Aquitaine, dans une partie de la Gascogne, proprement dite, et de l'Armagnac. On trouve encore dans ces cantons un petit pays d'*Eause*, et un bourg du même nom, jadis ville archiépiscopale, dont le siége a été transféré à Auch.

EPHESE, Ephesia, fameuse ville de Lydie, avec un temple célèbre, consacré à Diane. *Aiasoluk*, méchant bourg, occupe une partie de ses ruines.

EPIDAURE, Epidaurum, ville de Dalmatie; auj. *Ragusa Vecchia*, à quelque distance de la moderne Raguse.

EPIRE (l'), Epirus. Ce royaume avait au N. la Macédoine; à l'E. la Thessalie; au S. l'Acarnanie, le golfe d'Ambracie, auj. de l'*Arta*, et la mer Ionienne, qui le bornait encore

FRENTAINS (les), FRENTANI, peuple du Samnium, dans le voisinage de la mer : sa capitale était *Anxanum*, auj. *Anciano*, et son port principal *Ortona*.

G.

GABALES (les), GABALI, peuple du Gévaudan.

GADES, CADIX, ville bien connue, bâtie par les Phéniciens.

GARITES (les), au petit pays de Gaure, sur le Gers, entre Auch et Leictoure.

GAROCELES (les), GAROCELI, dans les vallées de Pragelas et de Cluson, suivant d'Anville.

GARUMNES (les), GARUMNI, peuple Aquitain, sur la Garonne, au-dessous de Saint-Bertrand de Comminges.

GAULE CELTIQUE, l'une des trois divisions de la Gaule et la plus vaste, s'étendant depuis la Suisse jusqu'à Brest. Elle était séparée de l'Aquitaine par la Garonne, et de la Belgique par la Seine et la Marne. La Province Romaine des Gaules en avait fait partie.

GAULES (Province des). *Voyez* la PROVINCE.

GAULOIS de l'armée de Pompée : ils lui avaient été envoyés par Déjotare, roi de la Galatie ou Gallogrèce, en Asie.

GENABUM, ville des Carnutes, sur la Loire.

l'Ecluse et dans l'île de Cadsant, où l'on retrouve leur nom dans celui d'un bourg, et d'un canton appelé *t'land van Groede*, la terre de *Groude*.

H.

HALIACMON, fleuve qui sépare la Macédoine de la Thessalie.

HARUDES (les), peuple Germain : position inconnue.

HELVETIE (l'). C'est la Suisse actuelle, en-deçà du Rhin, y comprise la plus grande partie du pays de Vaud.

HELVIENS (les), HELVII, peuples du Vivarais, faisant partie de la Gaule Romaine.

HERACLEA, ville de Macédoine, à dix-huit lieues N.-E. de Thessalonique et de la mer, au pied des montagnes.

HERCYNIE (la forêt), HERCINIA *silva*, qui semble avoir couvert toute la Germanie. Le mot d'Hercynie est un terme générique, qui s'est encore conservé dans quelques endroits; tels que le *Hartz* en Hanovre, le *Spess-Hartz* en remontant le Mein, vers Aschaffembourg, etc.

HERMINIUS (le mont), en Lusitanie, sur la frontière de la Bétique : son nom signifie *la montagne*, des deux mots celtiques, *ar*, la, et *méné*, montagne. On trouve au pied les vestiges de la ville de MEDOBRIGA, auj. *Armenha*.

HIBERNIE (l'), HIBERNIA. C'est l'*Irlande.*

HIPPONE, ville de Numidie, sur la Méditerranée, près de l'emplacement de laquelle est auj. *Bona*, au pays d'Alger.

HISPALIS, dans la Bétique; auj. *Séville.*

I et J.

JACETAINS (les), JACETANI, peuples du pied des Pyrénées, en Espagne; capitale *Jacca*, à douze lieues d'*Osca*, auj. *Huesca*, en Arragon.

JADERTAINS (les), JADERTINI, cité maritime d'Illyrie. On croit que c'est *Zara.*

ICCIUS. *Voyez* ITIUS.

IGILIUM, île du *Lys*, sur la côte de Calabre.

IGUVIUM, ville d'Ombrie; auj. *Gubio.*

ILERDA, ville de l'Espagne citérieure; auj. *Lerida*, sur la Sègre, à dix-neuf lieues de Tarragone.

ILLURGAVONIENS (les), ILLURGAVONENSES et ILERCAONES, peuple de l'Espagne citérieure, dont la capitale était DERTOSA; auj. *Tortose*, sur l'Ebre.

ILURGIS, peut-être ILLITURGIS, sur le Guadalquivir, près Andujar, à dix-huit lieues de Cordoue; auj. *Illora.*

ILLYRIE (l'), vaste contrée, qui comprenait la Dalmatie, la Croatie, la Bosnie et l'Albanie actuelles.

ISSA, île de la côte d'Illyrie; auj. *Lissa.*

ITIUS-PORTUS. On a voulu placer ce fameux port à Boulogne, à Saint-Omer, à Calais : mais il paraît certain que c'est le Hâvre de Wissand ou Withsand, à trois lieues de Calais, et autant de Boulogne.

ITURÉE (l') ou ITHURÉE, contrée maritime de la Palestine.

L.

LARINATES (les), peuples du Samnium, près des Vestins : sa capitale existe encore sous le nom de *Larino*.

LARISSA, auj. *Larisse*, ville principale de la Thessalie, à six ou sept lieues du champ de bataille de Pharsale.

LATOBRIGES (les), LATOBRIGI, habitans du Brisgaw et des environs du lac de Constance.

LEMOVICES (les), peuples du Limousin.

LENIUM, ville de Lusitanie; auj. inconnue.

LEONICES, peuple de l'ancien évêché de Léon, dans la Bretagne.

LEPONTIENS (les), LEPONTII, vers le Saint-Bernard, dans les vallées *Leventina* et *Pennina*. De leur pays sortent le Rhin, le Rhône et le Tesin.

LEPTIS, ville maritime d'Afrique; auj. *Lemta*, au pays de Tunis, à cinq lieues de Thapsus. Il y en avait une autre du même nom, LEPTIS MAJOR, auj. *Lebeda*, dans l'état de Tripoli : mais César ne parle que de la première, du

réparti entre la Basilicate, la Principauté citérieure et la Calabre ultérieure.

LUCERIA, ville d'Italie dans l'Apulie; auj. *Lucera.*

LUSITANIE (la), Lusitania, partie de l'Espagne ultérieure, entre l'*Anas,* la Guadiana, et le *Durius,* le Douro. Elle n'avait pas tout-à-fait les mêmes limites que le Portugal actuel.

LUTETIA, principale ville des Parisiens; auj. *Paris.* Elle n'occupait alors que l'île Notre-Dame.

LYSSUM ou Lissum, ville maritime de la Macédoine, à seize lieues au N.-E. de Dyrrachium; auj. *Alessio.*

M.

MACÉDOINE (la). Sa partie maritime appartient à l'Albanie, sa partie intérieure à la Romélie.

MAGETOBRIA. *Voyez* Amagetobria.

MALACA, ville maritime de la Bétique; auj. *Malaga.*

MANDUBIENS (les), Mandubii, petit peuple qui habitait l'Auxois et dépendait des Eduens.

MARCOMANS (les), Marcomanni, peuple Germain qui, après avoir habité entre le Mein et le Rhin, alla s'établir en Bohême, d'où il chassa les Boïens.

MARRUCINS (les), Marruccini, peuple du

d'Anville juge être *Melun:* d'autres disent *Corbeil.* Des savans veulent que ce soit *Josai*, petit endroit qu'on rencontre en remontant la Seine.

METROPOLIS, ville de Thessalie, entre Gomphes et Pharsale.

MESSANA, MESSINE, ville de Sicile bien connue, sur le détroit qui porte son nom.

MITYLENE, ville de l'île de Lesbos, dans la mer Egée. L'île même se nomme auj. *Metelin*, ainsi que la place.

MONA (île de), auj. de *Man*, sur la côte de la Grande-Bretagne. Elle était principalement habitée par les Druïdes, qui y avaient une école fameuse.

MORINS (les), MORINI, peuple ainsi nommé de sa situation sur le bord de la mer, en celtique *mor :* il occupait les ci-devant évêchés d'Ypres et de Saint-Omer.

MUNDA, ville de la Bétique, à neuf lieues au S.-O. de Malaga; elle conserve son nom : d'autres veulent que ce soit *Ronda la Veja.*

N.

NABATHÉENS (les), NABATHÆI, peuple de l'Arabie, dite *Pétrée.*

NANNETES et NAMNETES (les), peuple Armoricain dans le ci-devant comté Nantais, mais seulement sur la rive gauche de la Loire. La droite dépendait des Pictons.

NANTUATES (les), peuple qui occupait le Chablais, avec partie du haut pays de Vaud et du bas Valais.

NOVIODUNUM, ville des Bituriges : C'est *Nouan-le-Fuselier* pour les uns, *Neufvi-sous-Baranjon* pour d'autres, et pour d'Anville *Nouan*, entre Bourges et la Loire.

NUMIDES (les), NUMIDÆ, avaient au midi les Gétules; au couchant la Mauritanie; au N. la mer Méditerranée; au levant l'Afrique Romaine: ils occupaient ainsi une partie du royaume de Bugie et le pays de *Constantine*.

NYMPHÆUM, port de la Dalmatie, près de Lyssum.

O.

OBUCULA, ville de la Bétique; inconnue.

OCELUM, ville dans les Alpes qui, suivant quelques-uns est *Exiles*, selon d'autres *Oulx :* mais d'Anville veut que ce soit *Usseau*, dans la vallée de Pragelas.

OCTODURUS, ville des Véragres; auj. *Martigny*, ou *Martenach*, dans le bas Valais, sur la Drance.

OCTOGESA, ville de l'Espagne citérieure; auj. *Méquinença*, au confluent de la Sègre et de l'Ebre, et à cinq lieues de Lérida.

ORCHOMENE, ORCHOMENUM, ville de l'Arcadie : *Orcomeno.*

ORICUM, ville maritime de la Macédonie; *Orco* ou *Orcha.*

OSCENSIENS (les), OSCENSES, habitans du ter-

P.

Il avait *Corfinium* pour capitale. Il est compris dans l'*Abruzze.*

PELUSE, PELUSIUM, ville d'Egypte qui donnait son nom à la branche du Nil sur laquelle elle était située; on l'appelle auj. *Tineh.*

PERGAME, PERGAMUM, ville de Mysie, longtemps capitale du plus puissant royaume de l'Asie mineure; auj. *Pergamo.*

PETRA, petit port, près de Dyrrachium.

PETROCORIENS (les), PETROCORII, habitaient le Périgord.

PHARE (île du), PHARUS, petite île à l'entrée du port d'Alexandrie: *Farion.*

PHARSALES, PHARSALUS, ville de Thessalie, auj. *Farsa*, à six lieues de Larisse. Ce fut dans la plaine au N. de cette ville que se donna la fameuse bataille de son nom.

PICENUM (le), correspondait à peu près à *la Marche d'Ancône.*

PICTONS (les), PICTONES, habitans du Poitou: ils s'étendaient le long de la Loire jusqu'à la mer, sur laquelle ils avaient plusieurs ports.

PIRUSTES (les), PIRUSTÆ, peuples sur les derrières de l'Illyrie, dans l'Albanie actuelle; leur position est inconnue.

PESAURUM, ville d'Ombrie, sur la mer, à huit lieues d'Ariminum; auj. *Pesaro.*

PLEUMOSIENS (les), PLEUMOSII, petit peuple dépendant des Nerviens: on ignore sa position.

qui signifie confluent : *Rennes* est à celui de la Vilaine et de l'Ille.

RHEMOIS (les), RHEMI : ils occupaient les anciens évêchés de Rheims et de Châlons-sur-Marne.

RHODIENS (les), RHODII, habitans de l'île de Rhodes, l'une des plus considérables de l'Archipel : leur marine était rénommée.

RUSPINA, ville maritime de la province d'Afrique, à trois lieues de la petite Leptis; auj., suivant Shaw, *Sahaleel*, au pays de Tunis.

RUTHÈNES, RUTENI et RUTHENI, peuples du Rouergue, dont une partie était libre et l'autre soumise aux Romains.

S.

SAGONTINS (les), SAGUNTINI, peuple de Sagonte, ville de l'Espagne citérieure, non loin de l'Ebre. Ses ruines portent auj. le nom de *Murviedro*, ou vieux Mur.

SALONE, SALONA, ville de la Dalmatie: ce n'est plus qu'un tas de ruines, à une lieue de Spalatro.

SALSUM, rivière de la Bétique : le *Rio Salado* ou *Guadajos*.

SAMOROBRIVA, nom qui signifie *Pont-sur-Somme*, ville capitale des Ambiens; auj. *Amiens*.

SANTONS (les), SANTONES, peuple de la Sain-

partie des diocèses de Lyon, de Châlons, et de Mâcon.

SENONAIS (les), SENONES, peuple des diocèses de Sens, de Troye et d'Auxerre.

SESUVIENS (les), SESUVII. *Voyez* ESSUENS.

SIBUTZATES (les), peuple Aquitain que M. de Valois place autour de *Sobusse*, sur l'Adour, entre Dax et Baïonne.

SICAMBRES (les), SICAMBRI, peuple Germain, que l'on croit, mais sans certitude, avoir habité entre la Sieg et la Lippe.

SICILIE (la) SICILIA, île bien connue.

SILICENSE (FLUMEN). Quelques-uns croient ce nom corrompu de celui de *Singulis*, le Xenil. D'autres pensent que cette rivière est le *Rio-de-las-Algamidas*.

SORITIA ou SORICARIA, ville de la Bétique; inconnue.

SOTIATES (les), petit peuple d'Aquitaine, dans le ci-devant archevêché d'Auch, où l'on trouve encore le petit pays de *Soz*.

SUESSIONS (les), SUESSIONES, peuple du Soissonnais.

SUEVES (les), SUEVI, le peuple le plus puissant de la Germanie. Il paraît que, du temps de César, ils étaient plus rapprochés du Rhin que du temps de Tacite; ou plutôt César les a confondus avec les Cattes, habitans de la Hesse.

SULCITAINS (les), SULCITANI, peuple de Sardaigne.

TEGEA, ville de la province d'Afrique : *Limmet*, suivant Shaw, dans l'état de Tunis.

TENCHTERES (les), TENCHTERI, peuple Germain, chassé par les Suèves de la Germanie, où son emplacement n'est pas bien connu.

TERGESTINS (les), TERGESTINI, cité sur les confins de l'Istrie et du pays des *Carnes ;* auj. *Trieste,* dans le Frioul.

TERRACINE, TERRACINA, ville du Latium, à vingt-deux lieues de Rome.

TEUTONS (les), TEUTONES. On suppose qu'avant de se jeter dans la Gaule, ils habitaient dans le voisinage des Cimbres, qu'ils accompagnèrent.

THABENA, ville d'Afrique, auj. inconnue.

THAPSUS, ville maritime d'Afrique; auj. *Demass*, au pays de Tunis, suivant Shaw.

THÈBES, THEBÆ, ville connue de la Béotie; auj. *Thiva* ou *Stibes.*

THESSALIE (la), THESSALIA, partie de la Grèce, ayant la mer à l'E. ; le mont Œta au S. ; le Pinde à l'O. ; et au N. l'Olympe, qui la sépare de la Macédoine.

THURIUM, ville de la Lucanie : *Torre Brodogneto.*

TIGURINS (les), TIGURINUS PAGUS, l'un des quatre cantons Helvétiens. C'est celui de *Zurich*, suivant plusieurs géographes ; mais de nouvelles découvertes engagent à placer ce canton autour d'Avenches, de Fribourg et d'Orbe.

V et U.

VANGIONS (les), VANGIONES, peuple Germain, dont le chef-lieu, BORBETOMAGUS, est auj. *Worms.*

UBIENS (les), UBII, peuple Germain de la rive droite du Rhin, au-dessous du Mein. Sous Auguste, ils furent transportés sur la rive gauche, dans les environs de Cologne.

UCUBIS, ville de la Bétique, patrie du grand-père de Marc-Aurèle, entre Cordoue et Ategua. *Lucubi.*

VELAUNES (les), VELAUNI, peuple du Velai.

VELLAUNODUNUM, ville des Sénonais. C'est *Beaune*, en Gâtinois, suivant d'Anville.

VELOCASSES (les), peuple de la Belgique, le long de la rive droite de la Seine. Ils habitaient le Vexin, et leur territoire allait jusqu'au-dessous de Rouen, où il touchait à celui des Calètes.

VENETES (les), VENETI, peuple Armoricain, entre les Rhedons, les Ossismiens et les Curiosolites. Leur capitale était *Dariorigum.* Un lieu nommé *Durouec*, dans le fond du Morbihan, placé sur un terrain que la mer enveloppe à chaque marée, (position ordinaire des villes Venètes, suivant César), semble conserver son nom; du moins avons-nous des dénominations anciennes bien plus défigurées. Le département actuel du Morbihan représente à peu près la Vénétie.

VENTISPONTE, ville de la Bétique, entre Ate-

VOCONTIENS (les), VOCONTII, dans la *Province* ; chef-lieu VASIO, auj. *Vaison.*

VOLCES (les), VOLCÆ. *Voyez* TECTOSAGES et ARECOMICES.

URBIGENES (les). *Voyez* VERBIGENES.

URSAO. *Voyez* BURSAVOLIENS.

USCETA, ville d'Afrique : inconnue.

USIPETES (les), peuple Germain, voisin des Tenchthères.

UTIQUE, UTICA, ville maritime à six lieues de Carthage ; auj. *Satcor,* au pays de Tunis, ou *Bisserte.*

UXELLODUNUM, ville des Cadurces. On croit qu'elle était sur la montagne dite auj. *le Puech d'Ussoldun* ou *d'Issolu*, sur la petite rivière de la Tourmente, qui se jette peu après dans la Dordogne. La fontaine dont César priva les assiégés, se voit encore ; ce qui paraît avoir été l'entrée de la place, porte dans le pays le nom de *portail de Rome.* D'Anville.

UZITA, ville d'Afrique, auj. inconnue.

Z.

ZAMA, ville d'Afrique, fameuse par la bataille que livra Scipion à Annibal : *Zamora*, au pays de Tunis.

ZEILA ou ZELA, ville du Pont : *Zeleh.*

ZETTA, ville d'Afrique ; *Menzil,* suivant Shaw.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA DU TOME I.

Page 22, ligne	15.	Leurs anciens noms, *lisez* ancien nom des Celtes.
26.	13.	Quelque — quelle que.
51.	14.	Pays. En — pays, en.
50.	9.	Mont Genève — Mont Genèvre.
59.	17.	Transalpins — Cisalpins.
96.	22.	Includeudos — includendos.
97.	2.	Statues — Simulacres.
116.	1.	Section II. — Section III.
165.	7.	Les cornes et les — ces cornes et ces.
171.	12.	Était — c'était.
174.	7.	Connu — familier.
193.	11.	Gsa — gæsa.
210.	22.	*Supprimer* il est probable que.
221.	13.	Peu avant ou pendant — bien avant.
224.	17.	Rang, et s'étaient — rang; ils s'étaient.
236.	7.	Barilus — Basilus
Ibid.	12.	Les Alliés; — les Alliés,.
248.	4.	Cimier de — cimier orné de.
254.	1.	Servaient — servent.
267.	2.	D'un peu plus de huit pieds sur quatre — d'à peu près huit pieds sur cinq.
Ibid.	5.	De deux cents — de cent soixante et six.
286.	6.	Percer — parer.
313.	5.	*Après* chaque ligne, *fermer le guillemet.*
336.		Dans le titre, *effacer* ET DES RECOMPENSES.
346.	10.	Les représentations des fleuves et des — des représentations de fleuves et de.
348.	5.	Tels que — tel que.
367.	20.	Si l'on e[illegible]sse — si l'on abaisse.
387.	14.	*Suppr.* Chap. V.







